

Nbre	Commentaires	Dpt	Structure	Avis
1	Compte tenu de l'augmentation des IKA renard très généralisée, il est très important de réguler cette espèce pour la préservation du petit gibier, en particulier la perdrix grise, le lièvre et le faisan.	95	Particulier	Favorable
2	Je me porte favorable au projet d'arrêté suivant : http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Milieus-naturels/La-chasse/Projets-d-arretes-soumis-a-la-consultation-du-public/consultation-du-public-du-4-au-24-novembre-2019-sur-le-projet-d-arrete .	95	Particulier	Favorable
3	je souhaiterais donner un avis favorable à cet arrêté concernant le tir du renard prédateur étant préjudiciable au maintien de la petite faune sauvage.		Ecurie des trois vallées	Favorable
4	Favorable.	95	Particulier	Favorable
5	Je réponds favorable.	95	Particulier	Favorable
6	<p>Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs... • Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! cet indice est trop bas ! • Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.). • Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. • Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée. • Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. • Des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. • Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour une chasse de loisir. • 			défavorable
7	<p>Je suis totalement défavorable à ce projet d'arrêté !</p> <p>Le renard est un maillon important dans la chaîne alimentaire. Son rôle dans l'écosystème auquel il appartient est primordial car il mange des milliers de micromammifères. En évitant la prolifération des musaraignes, souris et autres loirs, il est un allié des agriculteurs et de nous tous. Qui dit moins de rongeurs dans les cultures dit aussi moins de produits de traitement pour protéger les champs des rongeurs.</p> <p>De plus, les renards jouent un grand rôle contre la maladie de Lyme. Plus les renards sont nombreux, moins les tiques infectent la faune. (Etude scientifique publiée sur <i>The Royal Society</i> https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2017.0453)</p> <p>Pourtant chaque année en France durant la période de chasse, quelques 600 000 renards sont abattus et/ou capturés. Pourquoi tuer un aussi grand nombre d'individus alors qu'il n'est pas un gibier alimentaire ?</p> <p>En plus, c'est peine perdue. Il est inutile de vouloir limiter sa démographie. L'espèce s'autorégule. Si elle sait limiter les naissances compte tenu des ressources, elle sait aussi compenser cet abattage de masse dont elle est victime.</p> <p>Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante.</p> <p>La protection du petit gibier ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués pour une chasse de loisir. La petite faune serait mieux préservée si son habitat naturel était protégé, notamment d'une urbanisation galopante, de l'agriculture intensive et de la modification des paysages !</p>		Particulier	Défavorable

	<p>Les petits gibiers introduits soit-disant en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles, notamment les faisans et perdrix grises, sont inadaptés à la vie sauvage (ils peinent à se nourrir seuls, s'adaptent mal aux conditions climatiques et n'ont pas appris à fuir les prédateurs naturels) et sont beaucoup plus souvent victimes des chasseurs que des renards !</p> <p>https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16699-polemique-autour-du-repeuplement-des-faisans-en-ile-de-france/</p> <p>Pour les dégâts causés aux élevages, ils peuvent être évités avec la mise en place de protections efficaces, Il appartient aux éleveurs de mieux sécuriser leurs installations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quant aux maladies (zoonoses) l'analyse des renards prélevés par tir, piégeage ou déterrage, ou des renards trouvés morts sur le bord des routes, est à privilégier avant de prescrire des opérations de prélèvement de renards par tir de nuit en particulier. • Les tirs provoquent le déplacement des individus et ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. • Concernant la gale les chiens de chasse en sont les premiers vecteurs, celle du chien est différente de celle de l'Homme. <p>Comme toutes les espèces, le renard joue un rôle dans nos écosystème et comme à chaque fois que nous essayons de gérer une espèce sur la base d'une vision étriquée, nous nous donnons tous les moyens de faire de l'ingérence et à terme de déséquilibrer tout ce qui nous entoure. Ca suffit !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donc NON au projet d'arrêté portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise ! 			
8	Les tirs de nuit sont dangereux. De plus un renard mange 6000 mulots, campagnols et souris par an, aidant ainsi les agriculteurs céréaliers à réguler la population de rongeurs.		Particulier	Défavorable
9	Complètement opposée à ce massacre Ces renards mangent des rongeurs, des nuisibles Stop aux carnages		Particulier	Défavorable
10	Je trouve déplorable d'abattre les renards et de plus lors de leur reproduction .Une véritable décisions d'éradiquer cet espèce . Sachez que c'est c'est l'allié des agriculteurs car il chasse nombre de rongeurs et qui de plus évite la propagation de la maladie de lyme , maladie que je ne vous souhaite pas d'attraper tant elle fait des dégâts neurologiques important . Alors il faudrait peut-être réfléchir et ne pas toujours donner raisons aux chasseurs pour manque de gibier .		Particulier	Défavorable
11	Le renard est considéré à tort comme nuisible. Je suis contre les tirs de nuit ou de jour Ainsi que contre le déterrage. J'ai toujours vécu à la campagne et toujours considéré cette animal utile pour L'équilibre de la nature. Dans certains pays il n'y a plus de chasse aux renards et la maladie de lyme a régressé alors qu'en France ce n'est pas le cas .		Particulier	Défavorable
12	Par la présente, je m'oppose fermement à votre volonté d'autoriser les tirs de nuit sur les renards. Je suis contre l'éradication de cette espèce, laquelle est certainement beaucoup moins nuisible que celle des chasseurs qui ne régulent plus rien depuis bien longtemps, et ne font que détruire pour leur seul plaisir. En outre, la chasse de jour a malheureusement prouvé sa dangerosité. Comment imaginer un seul instant autoriser les tirs de nuit !?! Quelle inconscience, quelle irresponsabilité !		Particulier	Défavorable
13	Je suis étonnée de votre méconnaissance sur le renard, sûrement entretenue par les chasseurs. Le renard ne peut être en surnombre car naturellement sa population s'adapte à la quantité de nourriture. Ensuite la période de tir que vous proposez se fait au moment de la reproduction de cette espèce et donc dans ce cas on parle bien d'extermination. Ces seuls deux points montrent à quel point cette autorisation est préjudiciable et disproportionnée Je vous rappelle également que le renard est une des dernières barrières aux rongeurs tels que les rats. Les rongeurs représentent d'ailleurs la majorité de ses repas. Quant à l'espèce que votre mesure est censée protéger elle disparaît non pas à cause d'un prédateur comme le renard mais bien à cause de la réduction de son habitat naturel et de la chasse. Cordialement		Particulier	Défavorable
14	Je m'oppose formellement à ce projet d'arrêté qui relève d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an et est utile aux cultures, et son rôle positif dans la prévention de la maladie de Lyme a été publié récemment. Personne n'est dupe de la manœuvre des chasseurs qui veulent pouvoir lâcher des volatiles d'élevage pour leur loisir malsain. Il ne s'agit aucunement de protéger la biodiversité, bien au contraire puisque ces volatiles ne se reproduisent pas. Il s'agit juste de jouer au ball trap sur ces animaux et 'éliminer le renard qui est un concurrent dans ces jeux malsains. La faune sauvage n'est pas la jouet des chasseurs tirs de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compter le dérangement de la faune non visée. Le tribunal de Strasbourg a déjà déclaré illégaux ces tirs de nuit. En conclusion, je suis contre ce projet		Particulier	Défavorable

15	<p>Je suis contre cet arrêté destiné à conserver aux chasseurs le gibier qu'ils introduisent pour leur loisir meurtrier..Cette volonté d'éradiquer les renards n'a aucun intérêt biologique ou écologique, c'est même le contraire !</p> <p>Cet arrêté est proprement scandaleux.</p>		Particulier	Défavorable
16	<p>Je suis CONTRE cet arrêté.</p> <p>Considérant le déclin de la biodiversité en France, ce projet est insensé et ne ferait que mettre en péril une population de renards déjà fragilisée par la perte de son habitat, les tirs de "régulation" et autres amusements des chasseurs.Nous avons besoin du renard dans notre environnement car il contribue au bon équilibre de celui-ci et n'est nullement nuisible.Merci de ne pas céder à la pression des lobbies de la chasse qui ne cherchent aucune à préserver la nature mais à "s'amuser" au dépens de la faune.</p>		Particulier	Défavorable
17	Non aux tirs sur les renards nous les voulons vivants		Particulier	Défavorable
18	<p>Bonjour. Les tirs de nuits et de jours ne doivent pas être autorisés. Les renards ne sont pas nuisibles et régulent la population de rongeurs et la maladie de Lyme. Les éleveurs doivent protéger leurs élevages.</p> <p>Les tirs de nuits peuvent occasionner encore de nombreux accidents de chasse et déranger la faune alentour.</p> <p>Les tirs de nuits sont illégaux jusqu'à maintenant.</p> <p>Stop à l'acharnement.</p>		Particulier	Défavorable
19	<p>ce mail pour vous signifie mon indignation face à votre acharnement à détruire une espèce hautement utile :le renard,régulateur des rongeurs nuisibles à l'agriculture,et de la maladie de Lyme.A l'heure où la biodiversité est en danger,il serait temps de la protéger,et de ne plus céder aux lobbies de la chasse,</p> <p>Avec mes salutations</p>		Particulier	Défavorable
20	<p>Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs... • Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. • Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.). • Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. • Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée. • Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. • Des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. • Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir. 		Particulier	Défavorable
21	<p>Je suis contre la chasse des renards car cette espèce chasse les petits rongeurs et d'auto régule en fonction de la disponibilité de nourriture.</p> <p>Elle ne nuit en rien l'activité humaine si on protège les poules convenablement.</p> <p>Protégeons la nature sauvage qu'il nous reste.</p> <p>Merci pour la nature,</p>		Particulier	Défavorable

22	<p>J'apprends avec stupéfaction que l'éradication du renard est en projet dans la région du Val d'Oise.</p> <p>En tant que citoyenne du monde, mère de famille et humaine sensible à la merveille de la Terre, il m'est impossible de ne pas m'insurger contre ce projet qui n'a assurément comme seul objectif celui de répondre à l'appétit insatiable des chasseurs.</p> <p>Savez-vous que nous vivons une période extrêmement préoccupante du fait de l'attitude prédatrice et avide des êtres humains envers la planète qui les héberge? Avez-vous assez de sensibilité pour envisager que le monde sauvage a besoin d'être protégé plutôt que d'être encore envisagé comme une source potentielle de satisfactions de loisirs morbides?</p> <p>Voyez-vous que la majorité des citoyens français cautionnent ce projet et que nous serions collectivement assez idiots pour croire les arguments servis pour justifier l'assassinat de ces magnifiques et très utiles bêtes que sont les renards?</p> <p>Les agriculteurs élèvent des poules faisannes pour le seul plaisir de les faire chasser par leurs amis chasseurs, la maladie de Lyme prolifère depuis que les prédateurs naturels des rongeurs vecteurs de cette terrible pathologie sont "détruits" (quel vocabulaire, d'ailleurs!), le renard appartient à la biodiversité, il la permet. Seul l'être humain provoque un déséquilibre majeur et irréversible de cette biodiversité.</p> <p>Avez-vous approché et observé la nature sauvage?</p> <p>C'est une merveille, une poésie de chaque jour, un trésor inégalable! Et vous, vous décrivez votre futur forfait comme une simple formalité.</p> <p>C'est hideux, indigne, horrible.</p> <p>Protégez le renard, rapprochez vous de la science plutôt que du lobbie de la chasse et peut-être que vous vous honorez d'une décision qui vous portera dans la mémoire de l'histoire. Sinon, vous ne serez qu'un crétin parmi les autres crétins. Et Dieu sait qu'il y en a, c'est lui qui les a créés, il paraît...</p>	Particulier	Défavorable
23	<p>Cet arrêté pour la chasse au renard est une aberration écologique,</p> <p>Le renard régule sa propre reproduction en fonction de la disponibilité de la nourriture présente ou de son espace.</p> <p>Contrairement aux êtres humains...</p> <p>Les accidents de chasse à répétition sur des humains ne suffisent pas à arrêter cet activité archaïque,</p> <p>Organisée de nos jours pour faire plaisir à quelques assoiffés de sang et de machisme dépassés.</p> <p>Vivez enfin à notre époque,</p> <p>Et laissez vivre ces renards.</p> <p>Quant aux agriculteurs ou éleveurs, les clôtures bien enterrées peuvent suffir à les protéger.</p> <p>Il est largement temps de pensez autrement.</p> <p>Bien sûr je suis absolument contre cette très mauvaise idée</p>	Particulier	Défavorable
24	<p>je prends connaissance de cette consultation et je suis totalement défavorable. Il est temps d'arrêter d'estampiller des listes d animaux nuisibles? Rien n est nuisible.</p> <p>Arrêtez cette chasse aux sorcières.</p> <p>Le renard est un être vivant qui a autant d importance que l homme. Il faut arrêter de se croire supérieure. Les exterminer serait une grave erreur. Ils font partie de notre écosystème.</p> <p>J ajoute que kes chasseurs ne régulent rien. On donne à ces personnes le droit d'assouvir leur pulsion de barbares, donner la mort avec plaisirs.</p> <p>Triste non?</p> <p>C est cela l homme du 21 ème siècle? Intolérant face aux vivants différents? barbares? Immoral?</p> <p>Et puis trop facile vous ne trouvez pas? Les chasseurs ou autres avec des fusils, voitures, talkies-walkies, téléphones.....et l animal, juste lui même et le peu d espace qu on lui laisse c est a dire rien.</p> <p>Et vous pensez que l humanité va vivre, survivre sans toute cette biodiversité?</p> <p>Et bien méprenez vous, l Humain mourra aussi. Il n est pas un empire dans un empire.....</p> <p>En espérant que l homme retrouve sa lucidité face aux autres vivants, et qu enfin ils puissent vivre en paix et avec respect.</p>	Particulier	Défavorable
25	<p>Non il ne faut pas accorder de crédit aux chasseurs et lieutenants de louverie.</p> <p>Le plaisir des uns ne doit pas détruire une espèce. Le renard a son utilité et participe à la lutte contre les tiques.</p>	Particulier	Défavorable
26	<p>Je vous contact car j ai lu que votre obscurantisme aigü concernant l abatement de renard fera en sorte qu un jour vous allez voir que vous êtes dans l erreur, en faite le seul probleme vient de l humain et son envie constante de tout chassé, je tiens a vous informez que s il y avait plus de proie pour le renard qui lui même est chassé par d autre carnivore, ils n y auraient probablement pas vos dépence interminable pour mettre fin a leur triste âme. Car pour vous le dire les animaux ont une âme.</p> <p>Merci de pouvoir les respectez.</p>	Particulier	Défavorable
27	<p>Par ce mail, je vous signifie mon désaccord total à cette autorisation que vous voulez donner aux tirs de renards de jour comme de nuit. Il s'agit d'une action qui n'a aucune visée écologique, seulement de faire plaisir aux chasseurs. S'il s'agit vraiment de protéger les perdrix grises ou la petite faune, soyez cohérent et interdisez également leur chasse. Vous ne faites que satisfaire des lobby et non faire votre mission de service public.</p>	Particulier	Défavorable

28	<p>Visiblement, Monsieur le Préfet du Val d'Oise, souhaite protéger les tableaux de chasse des chasseurs de sa région , en éradiquant le Renard , sur ce territoire . Il parle de protéger ainsi, la Biodiversité !!</p> <p>Je vous propose, Monsieur le Préfet, de rencontrer les agriculteurs Bio de Languidic, dans le 56, qui ont demandé au centre de soins de la Faune Sauvage du secteur , de relâcher les renards soignés sur cette même zone.</p> <p>En effet, la disparition de cet animal aux alentours de Languidic, a entraîné la prolifération des campagnols et souris, mettant en danger les cultures. Ils ont reconnu qu'il était un parfait allié du monde agricole BIO , et que nous devrions le protéger plutôt que de le détruire !!!</p> <p>Je vous propose aussi de rencontrer des naturalistes et scientifiques qui vous assureront que la raréfaction des renards, martres , fouines, buses et autres.... entraînent la prolifération des corneilles, choucas et pigeons.</p> <p>En effet, les jeunes de ces trois espèces d'oiseaux, sont des cibles faciles pour tous les prédateurs cités ci-dessus .</p> <p>Sans plus aucune prédation, les nichées restent ainsi, très prospères.</p> <p>Là aussi, les agriculteurs sont les cibles de ce déséquilibre.</p> <p>Monsieur le Préfet, en voulant satisfaire le loisir d'une certaine catégorie de vos électeurs , vous allez accentuer les déséquilibres au sein d'une Biodiversité déjà en perte de vitesse, et mettre de plus en plus en danger, le monde agricole .</p> <p>L'utilisation de Bromadiolone et autres poisons resteront les seuls recours pour sauvegarder les récoltes, et notre bonne santé en dépendra !!!</p> <p>Merci de ne pas remettre en question, le bien-être de toute une population humaine qui ne peut comprendre et accepter la gestion de la Biodiversité, que pour satisfaire un loisir sanguinaire de quelques uns !!!</p>	Particulier	Défavorable
29	<p>Le renard fait parti de l'équilibre de cette biodiversité si fragile, encore une fois, c'est pour faire plaisir à une minorité d'individus qui en plus détruisent plus qu'ils régulent... ils réintègrent des oiseaux d'élevage, des faisans et autres qui perturbent encore plus cette biodiversité. 83% des français sont contre la chasse, merci d'en tenir compte.</p>	Particulier	Défavorable
30	<p>JE REFUSE QUE VOUS VOUS PERMETTIEZ D'ASSASSINER DES BÊTES QUE JE RESPECTE, ADORE ET DÉFENDS. HONTE À VOUS. JE N'HÉSITERAI PAS À ÔTER LA VIE À UN HOMME SI JE LE VOIS EN TRAIN D'ÔTER LA VIE À UN ANIMAL PROCHE DE L'HUMAIN. JE VOMIS LES BARBARES, LES PÉDOPHILES, LES ISLAMISTES ET LES CHASSEURS. PRENEZ GARDE. LA MORT VOUS ATTEND AUSSI Et après le diable prendra soin de vous et de vos descendants.</p>	Particulier	Défavorable
31	<p>Je m'oppose à ce projet. Je suis très étonnée que le Préfet prenne la responsabilité d' autoriser de tels tirs. S'il y a un accident, matériel ou humain, ce qui est régulièrement le cas, nous saurons à qui en référer ! Les perdrix et les faisans c'est pour les chasseurs, allez, avouez !!! On a tous bien compris ce qui se cache derrière les jolis mots de préservation de la petite faune ! Prenez plutôt exemple sur le préfet du Doubs qui vient de déclasser le renard, qui n'y est plus nuisible dans 117 communes, où les agriculteurs se sont engagés à d'autres attitudes que l'extermination !</p>	Particulier	Défavorable
32	<p>Je profite de votre consultation concernant les tirs contre les renards dans les val d'Oise. Nous savons tous que les prédateurs tels que le renards sont des régulateurs dans la nature et que les arguments tels que permettre le repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu sont des arguments de chasseurs et que par intérêts privés d'un groupe de personnes, vous devenez complice de la destruction de la biodiversité. Non seulement, vous dites vouloir recréer un repeuplement de perdrix pour permettre à des gens armés de tirer dessus et donc de détruire votre « repeuplement » factice mais vous donnez encore et toujours comme cible injustifié les renards qui n'ont aucun Aucun répit et son devenu des cibles vivantes pour des gens assoiffés de sang. Voulez-vous des études (mais le bon sens suffirait !) scientifiques sur le rôle du renards dans la nature ? Il n'a jamais été nuisible, les chasseurs inventent des prétextes pour déclasser des espèces protéger ou créer des catégories d'animaux dont la liste continue à s'étendre malgré les 40% de la faune sauvage disparue en 20 ans sur la planète. Ces consultations publiques sont faites pour se donner bonne conscience avec la loi car les préfetures pro chasses publient toujours des arrêtés pour tuer et non pour protéger. 80 % des français sont contre la chasse à cause des abus systématiques, des lois infâmes écrites par le lobby chasse et jamais la majorité n'est entendu, une majorité qui se réveille depuis quelques années. Dans une société où la violence augmente et la fracture entre la population et les élus s'agrandit, il serait bon que les arrêtés Iniques qui privilégies une poignée de gens qui torture la faune par pure jouissance malsaine de nos jours, ne soient plus aussi facilement publiés !</p>	Particulier	Défavorable

	<p>Les chasseurs ont tous les droits, se promener armé, NON A LA CHASSE AU RENARD et encore moins la nuit. C'est de la lâcheté de ne leur laisser aucun répit et de l'éradication pure cela va de soit. Le monde change, les consciences s'aiguisent et la population a conscience du pouvoir ILLEGAL des fédérations de chasse, ce pouvoir de demander des arrêtés, d'écrire elles-mêmes leurs lois ... offert par les hommes politiques chasseurs eux-même. Fichez la paix à vos renards du val d'oise qui tuent les rats et autres rongeurs, les vrais régulateurs de la nature, eux . Nous n'en pouvons plus des chasseurs qui ont le droit de se ballader sur la voie publique armée, avec un taux d'alcoolémie jamais contrôlée, qui tuent tout ce qui bouge ... Je vous remercie de prendre en compte le bon sens sur ce sujet et d'avoir le courage d'un peu d'humanité Famille Kervazo-Kowalski Une famille en colère par ces arrêtés intempestifs de destructions de la vie de la biodiversité et par la souffrance que vous vous apprêtez à infliger encore aux renards.</p>		
33	Je suis hostile à cette disposition autorisant les tirs du renard. Ce petit mammifère est utile à l'équilibre de la faune.		Particulier Défavorable
34	Contre la chasse aux renards de nuit comme de jour. Laissez les vivres tranquillement.		Particulier Défavorable
35	<p>Je me permets de répondre ci-dessous à votre consultation concernant votre projet d'arrêté ci-dessous. Je suis une citadine ayant vécu une grande partie de sa vie à la campagne , entourée de chasseurs. Les renards étaient déjà massacrés. Déjà à l'époque j'entendais dire les chasseurs qu'ils fallait les éradiquer car ce sont des destructeurs de gibiers!!! Donc aujourd'hui encore sous couvert de pseudo nuisibilité, vous voulez prendre un arrêté pour préserver la chasse des chasseurs. Les renards ne sont pas des nuisibles. Ils sont partie intégrante de notre éco système. Ce sont des régulateurs dont nous avons besoin. Il faut arrêter de les massacrer pour des raisons de copinerie avec un électorat de barbares. Je suis donc compte votre projet d'arrêté.</p>		Particulier Défavorable
36	<p>dans le cadre du projet d'Arrêté cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie, je viens vers vous afin de signaler mes oppositions face à ce projet ; élue pendant 10 ans dans le Val d'Oise, je suis particulièrement sensible à ce projet qui va à l'encontre de toute mesure écologique et ne vise qu'à favoriser les chasseurs et la chasse comme outil récréatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renard est en voie de disparition et a déjà disparu de nombreuses régions, ce qui a de graves conséquences sur l'écosystème. - Le renard empêche la propagation de la maladie de Lyme véhiculée par les tiques par le biais des petits rongeurs. En effet des études ont prouvé que les territoires où les renards et fouines étaient présents étaient moins infestés par tiques contaminés car les rongeurs sortaient moins par peur des prédateurs. <p><u>PHOTOS. Le renard : le meilleur allié contre la maladie de Lyme ?</u></p> <p>PHOTOS. Le renard : le meilleur allié contre la maladie de Lyme</p> <p>La maladie de Lyme progresse fortement en Franche Comté et devient un véritable enjeu de santé publique. A l'ori..</p> <p>https://royalsocietypublishing.org/doi/pdf/10.1098/rspb.2017.0453</p> <p>Je rappelle qu'en France, à la différence de beaucoup de pays dont l'Allemagne, qui nous est frontalier de fait, la maladie de Lyme est largement sous évaluée mais est en constante progression.</p> <p>je rappelle que le Val d'Oise est un territoire fortement urbanisé mais aussi très boisé et que les habitants vont fréquemment en forêt sans avoir connaissance des conséquences graves d'une piqûre de tique.</p> <p>je rappelle qu'une tique peut piquer et transmettre la borrélia, même à l'état larvaire, c'est à dire à une dimension quasi indétectable à l'œil nu</p> <p>Je rappelle enfin que la prise en charge de cette maladie représente un coût exponentiel pour la sécurité sociale car la pathologie implique des conséquences à vie pour le patient infecté.</p>		Particulier Défavorable
37	Les renards sont bien assez persécutés Par les chasseurs , sans qu'un projet autorisé un tir de nuit et jours par la louveterie D ailleurs il me semble que les Renard ont déjà bien à faire avec tous les petits rongeurs qui abime les cultures		Particulier Défavorable
38	Merci de mettre un terme à l'extermination des renards sous prétexte d'en reguler la population.		Particulier Défavorable
39	J avais oublié... Tout les arguments sont là		Particulier Défavorable

	<p>Le lun. 18 nov. 2019 à 22:31, Valerie Peinado <peinadovalerie@gmail.com> a écrit :</p> <p>Cher Monsieur le préfet du val d Oise, Cet arrêté pour la chasse au renard est une aberration écologique, Le renard régule sa propre reproduction en fonction de la disponibilité de la nourriture présente ou de son espace. Contrairement aux êtres humains... Les accidents de chasse à répétition sur des humains ne suffisent pas à arrêter cet activité archaïque, Organisée de nos jours pour faire plaisir à quelques assoiffés de sang et de machisme dépassés. Vivez enfin à notre époque, Et laissez vivre ces renards. Quant aux agriculteurs ou éleveurs, les clôtures bien enterrées peuvent suffir à les protéger. Il est largement temps de pensez autrement. Bien sûr je suis absolument contre cette très mauvaise idée.</p>			
40	<p>Je m'oppose à la régulation du renard par des tirs de jour comme de nuit, avec véhicule équipé s'il le faut, silencieux, etc dans le seul but avoué de permettre à la perdrix grise de se développer quand l'on sait d'avance qu'elle ne sera uniquement destinée qu'au bon plaisir des chasseurs. Le renard n'est pas un nuisible mais bien faisant partie d'un tout, dont l'éradication serait catastrophique pour l'environnement et pour son espèce. Quant à la perdrix grise, c'est bien plutôt aux chasseurs à qui il faut demander de stopper sa chasse avant sa totale disparition. Merci d'en tenir compte.</p>		Particulier	Défavorable
41	<p>Les renards sont utiles, ils mangent beaucoup de rongeurs. Ils n'ont pas besoin d'être régulés car ils s'autorégulent en fonction de la nourriture ; La protection de la perdrix peut être obtenue en diminuant la chasse</p>		Particulier	Défavorable
42	<p>Je demande à ce que cet arrêté ne soit pas pris. Il a été prouvé que le renard a plutôt un rôle de régulateur de la faune et que c'est plus une aide qu'une gêne pour les agriculteurs. Les volailles suite à la grippe aviaire doivent être sécurisés. Les accidents de chasse sont en augmentation constante. Je pense cette mesure plutôt contre productive et dangereuse.</p>		Particulier	Défavorable
43	<p>Je suis contre cette éradication du renard qui n'est pas la cause de la disparition de la perdrix grise. Il faudrait aller chercher du côté de la chasse, de la réduction des territoires de reproduction des perdrix, et de leurs territoires de vie versus l'extension des zones cultivées et habitées. En revanche le renard maîtrise le développement de rongeurs tels que les rats, les mulots, les lapins. Il serait dangereux de continuer à déséquilibrer la faune.</p>		Particulier	Défavorable
44	<p>La production agricole de la plaine de CERGY était fortement perturbée par la prolifération des lapins. Aujourd'hui cette nuisance est largement diminuée grâce à la régulation naturelle exercée par les renards qui sont revenus dans le bois de CERGY et aux alentours. Pour la défense de notre nourriture et du travail des agriculteurs qui nous nourrissent il faut laisser les renards faire leur travail naturel. Par ailleurs leur reproduction étant naturellement régulée par la quantité de nourriture disponible, il est inutile de le faire artificiellement. C'est pourquoi je vous demande de ne pas autoriser les tirs de régulation que ce soit le jour ou la nuit.</p>		Particulier	Défavorable
45	<p>Je ne comprends pas votre détermination à vouloir éradiquer le renard. Elle ne repose sur aucun fondement écologique. Le renard est l'un des seuls carnivores sauvages en France. Il participe à la régulation des rongeurs et s'autoregule donc aucune chance qu'il soit en surnombre. S'il n'y a plus de perdrix et d'oiseaux c'est à cause de l'urbanisation et des chasseurs. C' est inconcevable de vouloir éradiquer le renard pour créer un milieu artificiel avec des oiseaux issus d'élevages pour le seul plaisir des chasseurs ! Vu le petit nombre de chasseurs ce n'est pas démocratique sans compter que la chasse est dangereuse pour les promeneurs. Le renard lui au moins n'est pas dangereux. On se demande combien de pot de vin reçoivent les politiques pour que les chasseurs puissent avoir autant de privilèges ! C'est scandaleux !</p>		Particulier	Défavorable
46	<p>Dans le cadre de votre consultation, je tiens à faire valoir que je suis contre. Sixième extinction des espèces, et on fait encore valoir une pseudo régulation. Pourtant, tout prouve que cela ne fonctionne pas. Les tirs sont en eux mêmes une nuisance directe pour tous les usagers de la campagne et riverains. Combien déjà ? ah oui des centaines de morts en 30 ans par accident de chasse.... Mais c'est pas grave non plus, on continue.... Il est par contre scientifiquement prouvé que le renard permet de ralentir la propagation de la maladie de lyme et des rongeurs. Mais ça évidemment on n'en tient pas compte non plus....</p>		Particulier	Défavorable
47	<p>Arrêter de massacrer la nature !! les animaux sauvages font partie intégrante de la nature !! y en a marre de voir qu'aucun arrêté soit dans le sens de protéger la</p>	HD	Particulier	Défavorable

	nature ,sa faune ,sa flore !! A quand une intelligence de vie ? Mais bon sang c'est quoi cet acharnement sur les renards !!! Honte pour vous et contre je suis votre décision !		
48	Je vous demande de renoncer à l'application de ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes :Le prétexte principal de ce projet est la diminution du gibier aviaire de plaine (perdrix, faisans). Malgré les lâchers annuels de 20 millions d'oiseaux de repeuplement au niveau national... C'est une conséquence de l'agriculture intensive. Or il est plus facile d'accuser « Goupil » que de remettre en cause ce modèle économique fondé sur l'agrochimie (pesticides). Au final, il y a donc une incohérence de la politique de la chasse sportive en France puisque, normalement, on lâche dans la nature un grand nombre d'oiseaux pour que les chasseurs s'en satisfassent. Autre problème : le renard est toujours classé comme animal « nuisible », alors qu'il commet peu de dégâts. Les naturalistes ont d'ailleurs obtenu dans la loi 2016 qu'il soit classé « susceptible d'occasionner des dégâts ». De plus on observe d'une manière générale que plus on tue le renard, plus sa démographie augmente : c'est un phénomène naturel de compensation, qui passe notamment par l'apparition de plus grandes portées (2 à 5 renardeaux). De nombreux travaux d'écologie et d'éthologie menés récemment montrent que sa réputation de prédateur, de nuisible, est aujourd'hui dépassée. Le renard est un grand consommateur de campagnols, limitant ainsi leur rôle ravageur vis-à-vis des céréales et des prairies. Enfin au niveau sanitaire : Les renards peuvent lutter contre les infections véhiculées par les tiques, comme la maladie de Lyme. Lorsqu'ils sont nombreux sur une parcelle forestière, le nombre de tiques infectées diminue : les acariens s'en prennent aux organismes auxquels ils ont facilement accès. Dans la plupart des cas, il s'agit de rongeurs. Or, ces rongeurs sont très souvent porteurs d'infections transmissibles à la tique, qui contaminera à son tour d'autres animaux, dont une grande partie sont les renards. Comme vous le voyez, le renard apporte beaucoup plus d'avantages dans le milieu naturel que d'inconvénients. Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Préfet, d'abandonner ce projet d'arrêté de chasse au renard de jour comme de nuit en Val d'Oise.		Particulier Défavorable
49	Laissez les vivre ! Les renards sont bien plus utiles à l'agriculture et aux écosystèmes que les chasseurs ! Je ne développerai pas les arguments en faveur de la préservation des renards, d'autres le feront mieux que moi et je suis certain que vous connaissez ces arguments. Les manœuvres des chasseurs pour satisfaire leur goût du sang sont abjectes et ne cachent en rien leur barbarie. Ce penchant malsain et pathologique n'a plus sa place dans une société civilisée ; Rageusement		Particulier Défavorable
50	Pourquoi s'acharner ainsi sur un prédateur des rats taupiers ,c'est aberrant que les agriculteurs ne se mobilisent pas pour défendre le renard qui est leur allié dans les champs ! Incompréhensible une telle chasse ...totalemment contre cette tuerie de renards ,bientôt il faudra mettre des produits nocifs pour détruire les vrais nuisibles aux cultures ! On marche sur la tête ...On détruit toute la planète pour après repayer pour essayer de rétablir l'équilibre ...c'est du grand n'importe quoi!		Particulier Défavorable
51	Tout d'abord, le fait d'autoriser les tirs et de jour et de nuit au moment de la reproduction, s'avère être un acte d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique. Savoir, que l'argument est le repeuplement de la perdrix grise, et que ceci est avancé par la fédération de chasse et d'avoir pour but ensuite de chasser tranquillement, quand allons nous cesser c'est absurdités ?? Juste pour le plaisir de la chasse à tir exclusive aux chasseurs ? Le renard contribue et à toujours contribué à la régulation des populations des rongeurs, si les petits animaux disparaissent, c'est surtout la conséquence des chasseurs. Le renard s' auto-régule selon la disponibilité de la nourriture, comme tout animal sauvage, sans intervention de l'Homme. De plus vous voulez l'autoriser de nuit, risque de faire plus de nuisance auprès d'autres espèces et des erreurs de tirs, qui soit dit en passant sont réguliers, que du bien à notre écosystème. Pour ce qui est de la gale (différente de celle de l'homme) est le chien de chasse qui est vecteur de la maladie. Beaucoup de départements font marche arrière avec le renard assimilé à un animal nuisible, cela devrait être étendu à tout notre pays, car effectivement toutes les études démontre la nécessité du renard et la régulation naturelle de notre faune. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes salutations.		Particulier Défavorable
52	Je suis contre cet arrêté de régulation des renards car il apparait clairement comme une mesure à l'entier bénéfice des chasseurs en dehors de toute considération écologique et biologique sérieuse.		Particulier Défavorable
53	Pour moi, c'est aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement,		Particulier Défavorable

	etc.) pour prévenir les dégâts causés aux élevages de poules. Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. De plus, c'est un animal solitaire donc aucuns soucis d'attaque de meutes comme les loups.			
54	NON à la prise d'un arrêté qui n'a aucun fondement écologique et ne procède pas d'une vision globale de l'équilibre du milieu de la plaine de Cergy : L'activité agricole de la plaine de CERGY a été perturbée par la prolifération des lapins. Cette nuisance est largement diminuée aujourd'hui, grâce à la régulation naturelle exercée par les renards revenus dans le bois de CERGY. Pour la défense de la production d'une nourriture locale et du travail des agriculteurs qui nous nourrissent il faut laisser les renards faire leur travail naturel. Le Renard, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Les dégâts reprochés aux renards, sont à rapprocher de ceux qu'occasionnent les rats quand ils prolifèrent sans contrôle et se glissent dans les maisons, rongent les plastiques, dévorent les réserves etc.... Contre les renards, les parades existent, contre les rongeurs, manifestement, ça ne fonctionne pas. La protection du « petit gibier » avancée par l'arrêté ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués pour une chasse de loisir. La petite faune sera mieux préservée si son habitat naturel est protégé, protégé notamment d'une urbanisation galopante, de l'agriculture intensive et de la modification des paysages. Il serait intéressant de fournir une étude démontrant que le renard est responsable de la diminution de la petite faune ! Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique. La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs... Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs. Des tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. Le projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour une chasse de loisir.	95	Particulier	Défavorable
55	Il est ahurissant que des responsables d'une république « démocratique » ne tiennent aucun compte de l'avis de ses électeurs en particulier et de sa population en général. Le renard est un petit prédateur indispensable à la régulation efficace des rongeurs. (Lesquels sont responsables de la contamination et de l'augmentation de la maladie de Lyme). C'est à l'agriculteur de mettre en place des mesures de protection de ses installations avec enterrement des clôtures et des moyens d'effarouchement. L'humain (comprenez les chasseurs!) ne peut pas faire cette sélection sans nuire au reste des petits animaux. Du reste, les agriculteurs sont de plus en plus contre cette chasse moyenâgeuse qui n'a plus de sens puisque les maladies qu'on lui prête n'ont plus cours et qu'ils reconnaissent son utilité. Autre argument inexact: il ne peut en aucun cas y avoir de surpopulation car la reproduction du renard est liée à l'abondance de proies disponibles. Je suis contre cette chasse non sélective, atroce, cruelle et dommageable à notre biodiversité qui n'avantage que le lobby des chasseurs qui ont pris la population de ce pays en otage depuis 2 ans dans des proportions hallucinantes. J'espère que vous tiendrez compte des avis des français.		Particulier	Défavorable
56	Contre l'abattage des renards. Voilà tout est dit en ces 4 mots. Quand dans nos campagnes et nos bois, il ne restera plus d'animaux, plus d'oiseaux, de cerfs, de renards, de belettes etc. Alors il sera trop tard et qu'on ne vienne pas nous dire que l'abattage des renards est une régulation. Le renard n'est pas nuisible, les poules sont protégées dans des enclos dès lors l'abattage est un faux problème créé par les chasseurs. Inadmissible !		Particulier	Défavorable
57	Stop au tir des renards qui sont nécessaires à la régulation des rongeurs et contribuent à empêcher la diffusion de la maladie de Lyme Nous devons les protéger car ils sont un maillon indispensable au bon équilibre écologique. Ils ne sont pas nuisibles bien au contraire		Particulier	Défavorable
58	STOPPER CES CRUAUTÉS QUE SONT TOUTES LES CHASSES... LA NATURE SE RÉGULE D'ELLE MÊME À PARTIR DU MOMENT QUE L'HOMME N'INTERVIENT PAS.. Ce temps est révolu.. les arriérés et les tares que sont ces PSYCHOPATHES de chasseurs assoiffés de sang ne sont pas les zorros de la planète.		Particulier	Défavorable
59	Arrêté cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie . Monsieur le Préfet du val d'Oise, Je tiens à vous informer de ma plus grande opposition à l'arrêté cadre de régulation des renards dans notre département. Il n'y a aucun fondement écologique à ces tirs. Le renard est nécessaire à la régulation des populations de rongeur et on ne peut lui imputer la diminution du petit gibier qui ne sont que des animaux d'élevage lâchés dans la nature pour le seul plaisir d'une chasse de loisir qui les décime. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place facilement (enterrer la clôture, effarouchement, etc.) Selon l'OMS, une étude récente publiée le 1er novembre 2017 dans la revue internationale Preventive Veterinary Medicine, tend à montrer que la destruction des		Particulier	Défavorable

	renards augmente le taux de prévalence du parasite responsable de l'échinococcose alvéolaire. L'étude préconise des méthodes alternatives de lutte telles que l'appât anthelminthique à base de praziquantel. Ce moyen de lutte qui vise à déparasiter les hôtes définitifs sauvages ou errants a permis d'obtenir des baisses significatives de la prévalence de l'échinococcose alvéolaire, selon des études européennes et japonaises. L'abattage des renards et des chiens errants semble très inefficace . Le renard n'est en aucune mesure en surpopulation dans le département et il n'existe aucune étude scientifique démontrant le contraire. Le taux d' Indice Kilométrique d'Abondance minima de 0.3 retenu pour autoriser les tirs revient à permettre l'éradication de l'espèce. Il existent des prédateurs pour le renard, qui déciment déjà sa population. Ce sont le trafic routier et les chasseurs eux même qui ne se privent pas de tirer ce gibier dès qu'ils en ont la possibilité. J'attire aussi votre attention sur les conséquences désastreuses qu'avait en son temps engendré l'éradication des renards en Pologne en amplifiant l'épidémie de rage qui s'est alors propagée jusqu'à nos territoires. Par ailleurs je vous rappelle que plusieurs tribunaux ont déclaré illégaux plusieurs arrêtés autorisant les tirs de nuit du renard et les associations de défense de la faune porteront l'affaire en justice si vous persistez à maintenir cette autorisation.En conséquence, je vous demande instamment de ne pas signer d'arrêté permettant la régulation des renards par les lieutenants de louveterie			
60	Le renard est essentiel pour le bien de nos espaces naturelles en France. Il est de criminel vouloir tuer cet animal. A l'époque où l'Homme demande plus de respect pour la nature et lui-même je ne comprend pas comment on peut encore faire des arrêtés dans ce sens.Assassins.		Particulier	Défavorable
61	nous voulons simplement que les renards puissent vivre tranquillement et que sous prétexte que certains veulent lacher leurs proies élevées en cage et qui sont des proies faciles pour les renards foutons la paix aux renards		Particulier	Défavorable
62	A l'heure où la faune sauvage est tellement mise à mal pour diverses raisons, où la survie de la planète passe entre autres par la biodiversité, et où la question fait la une de l'actualité, nous sommes totalement opposés au projet d'arrêté préfectoral autorisant les tirs de jour comme de nuit du renard, en période de reproduction dans le Val d'Oise, avec ou sans l'aide de dispositifs lumineux. Ce projet vise l'éradication du renard qui est un animal utile à la biodiversité, et à l'élevage, notamment, pour sa fonction de prédateur des petits rongeurs. Il a été démontré également qu'il contribuait ainsi à limiter la propagation de la maladie de Lyme.La protection des élevages avicoles est possible (clôtures électriques, enterrer les clôtures, effarouchement...); A plusieurs reprises, des tribunaux administratifs ont déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets, il n'est donc pas opportun que la préfecture autorise les tirs de nuit, et notamment en période de reproduction.		Particulier	Défavorable
63	avis très favorable pour protéger la petite faune de plaine notamment dans les GIC et pour protéger les poulaillers domestiques.	95	Particulier	Favorable
64	Les renards font partis des mammifères ! Vous connaissez cette grande famille ? C'est la nôtre ! Leurs douleurs sont les mêmes que les nôtres ! Ils sont sensibles ! Ils démontrent une réelle intelligence! Ils ont de l'empathie ! Ce sont là toutes les découvertes du 21 ème siècle ! Pouvez vous aussi y entrer et écarter à jamais les réflexes ancestraux ! Éduquez les chasseurs, les éleveurs, pour qu'ils apprennent enfin à respecter le monde du vivant ! (un grillage enterré pour protéger les poulaillers) Les régions où le renard n'est pas massacré les tiques ne sont pas porteur de la maladie de Lyme! Les nuisibles comme les rats, mulots.... sont moins nombreux ! Merci pour l'équilibre de notre écosystème ! Je pense que l'on peut encore le sauver !		Particulier	Défavorable
65	La production agricole de la plaine de CERGY était fortement perturbée par la prolifération des lapins. Aujourd'hui cette nuisance est largement diminuée grâce à la régulation naturelle exercée par les renards qui sont revenus dans le bois de CERGY et aux alentours. Pour la défense de notre nourriture et du travail des agriculteurs qui nous nourrissent il faut laisser les renards faire leur travail naturel. Les Renards, comme les mustélidés et les rapaces, contribuent à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. C'est pourquoi je vous demande de ne pas autoriser les tirs de régulation que ce soit le jour ou la nuit.		COLLECTIF MA PLANETE	Défavorable

66	<p>Je me permet de vous contacter afin de vous faire part de mon desaccord concernant cet arrete. En effet, il s agit d un pure massacre pour assouvir des plaisirs sanguinaires des chasseurs Le renard aide la non non prolifération des rongeurs et de ce fait est tres utile pour lutter contre la maladie de Lyme et donc rien qu a ve titre il devrait etre retiré de la liste des nuisibles. De plus , si ce dernier cause des degats dans certains elevages cela veut dire que ceux ci ne sont pas bien proteger.. si on laisse les portes de sa voiture ouverte il ne faut pas sr plaindre qu on se fasse voler des choses.. ppir les elevages c est pareil.. ils tiennent a leurs poule.. qu ils les protege alors...Enfin les tirs de nuits cree de nombreux désagrément aux autres especes non visees.. et va engendrer de nombreuses victimes collaterales (ils confondent une voiture avec un sanglier le jour.. alors ma nuit ca doit etre quelque chose!!)</p> <p>Voila j espere que mon message sera entendu</p>		Particulier	Défavorable
67	<p>Non recevabilité du considérant 1</p> <p>CONSIDÉRANT l'absence de prédateur naturel du renard et de la nécessité de préserver un équilibre des populations de la petite faune, notamment la perdrix grise inscrite à l'annexe 2 et 3 de la directive oiseaux et à l'annexe 3 de la convention de Berne.</p> <p>La perdrix grise au même titre que les autre espèces de faune on des population qui s'inscrivent dans un contexte de « leur milieu ». Leurs sauvegarde s'entend au sens du respect de leur milieux de vie, largement altéré par l'anthropisation de leurs milieux. La relation avec certains de leurs prédateurs naturels ne peuvent en aucun cas être un argument de gestion.</p> <p>Par ailleurs, parmi, les prédateurs naturels du Renard coexistent sur notre territoire des espèces tel que le Hibou Grand Duc, le loup et le Lynx, hors dans ce département aucun effort est consentis par les autorités locales pour permettre le développement de ces espèces de faune protégées. Dans ce domaine.</p> <p>Pour rappel , Article L411-1 alinéa I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :</p> <p>3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;</p> <p>Hors les habitats d'espèces sont constitués des éléments biotiques qui intègres les éléments de faunes liées par leurs relations trophiques. En ce sens les mesures de protection doivent être intégrées, transversalisées et ne peuvent servir d'argument, non légitime, pour la régulation d'une seule espèces de faune qui fait parti d'un milieu naturel.</p> <p><i>CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles.</i></p> <p>l'introduction« GIBIERS » ne relève pas de l'intérêt général dans la mesures ou ces lâchers réalisés par de sociétés de chasse sont destinés au tir. Par ailleurs ces éléments de faune deviennent dès lors de leurs lâcher « res nullius », mais n'améliore en rien la diversité biologique locale dans la mesures ou ces espèces font de fait par la présence d'éléments pérennes de la biodiversité locale. Seule une protection absolue des taxons infraspécifique des espèces de faune citées permettrait d'atteindre les objectif de développement des population de ces taxons. Les éléments pseudo scientifiques exposés dans ce considérant ne sont pas valides.</p> <p>Par ailleurs,</p> <p>Les informations à caractère scientifique qui peuvent permettre une évaluation étayées des populations de prédateurs par genre, en particulier pour le renard, n'apparaissent pas, et ne sont pas disponible sur le territoire considéré. Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Il se trouve que sur ce territoire cet indice évalué, et en l'absence flagrante d'autres données, est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. De ce fait, les prescriptions ne sont pas étayées.</p> <p>Les éléments de tir (de jour, de nuit, y compris en période de reproduction) sont des arguments qui ne relèvent pas d'une volonté de gestion des population (pas de comptage, pas d'évaluation des effets pervers dans les écosystèmes considérés) mais d'une volonté d'éradication, incompatible avec les éléments visés du code de l'environnement.</p> <p>Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue très activement à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute aux modifications anthropique des milieux et aux prélèvements inconsidérés des chasseurs. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui dispose naturellement de mécanismes d'autorégulation en fonction de la disponibilité en nourriture.</p>		Particulier	Défavorable

	<p>Les techniques de protection des animaux domestique existe (enterrer la clôture, effarouchement, clôtures électriques) sont nombreuses, peu onéreuses, respectueuses de l'environnement Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations avec des moyens durables et qui permettent un respect absolu populations sauvages de faune.</p> <p>Les tirs de jour et de nuit tout au long de l'année sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement important des éléments de faune protégés pendant leurs période de reproduction.</p> <p>Le déplacement de populations, par l'effet entropique (tendance des population à coloniser les espaces libérés) ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme.</p> <p>En terme de jurisprudence, des tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement à caractère scientifique, est contraire aux principe de non régression des milieux naturels.</p> <p>Les prescriptions de ce projet d'arrêté sont clairement relative à des demandes privées de chasse de loisir et non étayées d'éléments relevant de l'intérêt général. La gestion des biocénoses doit s'envisager d'une manière globale par des études fines qui intègre de très nombreux paramètres. Des équipes de chercheurs français ont largement contribué, en particulier en Afrique de l'est (projet GENESIS), de coévolution de populations d'espèces de faune en regard des contraintes biotiques et abiotiques de milieux ont été modélisé. Des outils sont donc disponibles, il est fondamentalement désespérant de voir que des rédactions aussi empiriques et destructrices émanent de services déconcentrés de l'état en charge de l'application du code de l'environnement, et donc, en quelque sorte, de sa protection.</p> <p>J'espère qu'il n'en est pas de même de la gestion de l'eau, de la protection de la qualité de l'air et de la gestion de l'aménagement du territoire.</p> <p>En ces sens, je vous demande, bien respectueusement, de bien vouloir ne pas signer cet arrêté.</p>		
68	<p>J'ai pris connaissance du projet d'arrêté autorisant les lieutenants de louveterie à massacrer les renards, de jour comme de nuit, pour une seule raison : donner la possibilité aux chasseurs de tirer sur un maximum de perdrix qui ont été introduites dans la région. Parler d' "améliorer la biodiversité" dans ce cadre est d'un cynisme absolu, alors que tout ceci n'est uniquement prévu que pour permettre aux chasseurs d'assouvir leur soif de sang.</p> <p>Il est incroyable que les raisons invoquées parlent d' "équilibre des populations de la petite faune" et de la directive oiseaux, alors que l'objectif réel est de pouvoir tirer sur ces oiseaux (!!!), et... sur les renards, de manière totalement inconsidérée et extrêmement brutale (de jour, de nuit, avec silencieux et sources lumineuses).</p> <p>C'est pour ces raisons que je m'oppose à cet arrêté, et vous demande de le retirer de vos projets.</p> <p>Les arguments contre cet arrêté sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique. - Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones. Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. - Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. - Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.). - Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. - de plus, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. - Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. - Des tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. - Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louvetiers pour une chasse de loisir. <p>J'espère simplement que vous aurez à coeur d'entendre la voix de la majorité de Français opposés à la chasse d'une manière générale et à ce genre d'arrêté en particulier, au lieu de n'écouter qu'un lobby certes proche du gouvernement actuel, mais très éloigné des préoccupations légitimes des citoyens qui sont écoeurés par ces pratiques d'un autre âge.</p>	Particulier	Défavorable
69	les chasseurs ne sont pas partageurs, c'est cela ? sous le prétexte de laisser se reproduire la perdrix grise on veut éradiquer les renards	Particulier	Défavorable

	<p>Or, les renards font partie de l'éco-système, ils sont nécessaires à la régulation des petits rongeurs qu'ils éliminent régulièrement et très activement; on sait (par des scientifiques) que lorsque les renards sont présents sur un territoire la maladie de Lyme est en baisse puisque les renards exterminent d'abord les animaux affaiblis par les tiques;</p> <p>ils sont même bénéfiques aux terrains (en Auvergne en 2017, certains éleveurs n'ont pu laisser leurs bêtes en transhumance sur des pâturages car ils étaient truffés de galeries faites par les rongeurs et celles-ci susceptibles de causer des chutes et bris de pattes des animaux de ferme) conclusion = si les renards étaient en nombre suffisant ces pâturages n'auraient pas été saturés de galeries dangereuses CQFD</p> <p>la rage étant éradiquée dans notre pays, cet ostracisme envers les renards ne peut tenir de plus chasser de nuit aura des répercussions sur d'autres animaux qui ne pourront se reposer, étant en vigilance constante</p> <p>Donc et en conclusion : JE SUIS CONTRE LES TIRS DE NUIT SUR LES RENARDS</p>			
70	Totalement opposé à cet arrêté, le renard est indispensable à la régulation des populations de rongeurs, l'Homme et non le renard est responsable de la disparition du petit gibier. Le renard N'EST PAS une espèce en surpopulation. Par ailleurs, concernant les dégâts causés aux élevages, c'est aux éleveurs de s'adapter à la nature et à son équilibre, non l'inverse, en sécurisant davantage leurs élevages.		Particulier	Défavorable
71	Les renards ont le droit de vivre tout comme vous, nous faisons tous des dégâts, dès notre naissance et surtout l'humain. De plus il a été prouvée l'utilité de tout animal, notamment celle des renards qui régulent les populations de rongeurs et de tics..		Particulier	Défavorable
72	<p>Votre argumentation est confondante MR le Préfet ! A moins que vous ne soyez chasseur vous même !</p> <p>En effet vous ne pouvez ignorer à ce jour que la re- introduction de la perdrix a pour but majeur qu'elle serve de proie aux chasseurs.</p> <p>Ces derniers et c'est parfaitement étayé n'entendent pas que le renard leur croque ces proies faciles et pour cause puisque sortant d'élevage !</p> <p>En France notre gouvernement dont vous suivez les recommandations n'a cessé de soutenir le lobby très puissant de la chasse...</p> <p>Oui Monsieur le Préfet nous savons que tout cela est de la politique et que la république en marche cherche encore son corps électoral...</p> <p>A trop vouloir séduire les chasseurs en tout point aux dépens précisément d'un équilibre écologique dont vous voulez nous faire croire qu'ils sont les garants vous contribuez à mettre à mal la nature.</p> <p>A force cela devient proprement scandaleux et irrite une grande majorité de citoyens qui eux croient en la régulation naturelle..."Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage"</p> <p>Pourtant le renard serait à même de s'attaquer aux marçassins et de réguler la population des sangliers mieux que les chasseurs visiblement...</p> <p>Ceci est assez peu acceptable j'appelle de mes vœux une gouvernance lucide et objective...</p> <p>Je désapprouve absolument ce nouvel arrêté destiné non à l'équilibre mais à séduire les chasseurs</p> <p>Avec mes profonds regrets, très respectueusement</p>		Particulier	Défavorable
73	<p>Je m'oppose aux tirs sur les renards de jour et de nuit.</p> <p>Chaque animal a le droit de vivre en paix.</p> <p>De plus leurs prédateurs ont été détruits, alors qu'ils jouent un rôle important pour équilibrer la nature.</p> <p>Ce n'est pas les chasseurs qui régulent la biodiversité, tout ça vient des lobbys et faut prétexte pour tuer.</p> <p>Le renard nous protège de la maladie de Lyme.</p> <p>Quand il n'y aura plus aucun animal sur notre planète que ferez-vous ? que direz-vous à vos enfants ?</p>		Particulier	Défavorable
74	<p>Je m'oppose à cet arrêté, il faut laisser les prédateurs revenir, ce n'est pas aux hommes de décider, contrôler, posséder la nature, les animaux.</p> <p>Ils étaient là bien avant nous, notre devoir les protéger, aimer les respecter. Le renard déclassé de la liste des nuisibles dans 117 communes du Doubs</p>	HD	Particulier	Défavorable
75	<p>Par principe je suis contre une chasse d'une espèce au profit d'autres espèces.</p> <p>La nature sait très bien réguler les populations des différentes espèces.</p> <p>L'intervention humaine cause souvent plus de dommages, que ceux qu'elle est censée éviter</p>		Particulier	Défavorable
76	Le renard n'est pas un animal nuisible il fait partie de notre écosystème et son éradication entraînera d'autres déséquilibres catastrophiques. STOP À LA CHASSE AU RENARD!		Particulier	Défavorable
77	<p>NON, à la destruction du renard par les lieutenants de louveterie au cours de tirs de jour comme de nuit. Destructures effectuées au fusil ou à la carabine, à l'aide si besoin d'un véhicule automobile équipé de sources lumineuses. L'emploi d'un réducteur de bruit pouvant être autorisé. Le renard n'est pas un animal nuisible. Il n'est pas chassé dans bien des régions. Pourquoi pas chez vous ? Si le renard s'attaque à quelques perdrix, c'est bien que celles-ci proviennent d'élevage et viennent d'être lâchées la veille de la chasse. Ces pauvres chasseurs sanguinaires sont alors bien d'épouvurés. Je trouve honteux et lâche le fait de chasser la nuit, avec des véhicules, avec des projecteurs, avec des silencieux. Autant aller faire du tir à la carabine à air comprimé le jour de la foire de la ST Glinglin. Ces</p>		Particulier	Défavorable

	lieutenants de louveterie , qui sont_ils ? Sont-ils homologués plus que d'autres chasseurs , ont-ils subis une formation spécifique récente			
78	Je prie de noter que je suis contre l'éradication du renard sur notre territoire. Cet animal sauvage n'est pas un nuisible , bien au contraire puisqu'il contribue à diminuer la population des petits rongeurs. A lui seul, un renard peut manger en 1 an plus de Ainsi les renards aident les agriculteurs en mangeant ces rongeurs nuisibles aux cultures et leur permettent d'utiliser moins de pesticides et de produits controversés. Par ailleurs la population des renards s'autoregule, il ne peut y avoir surpopulation.		Particulier	Défavorable
79	Je prie de noter que je suis contre l'éradication du renard sur notre territoire. Cet animal sauvage n'est pas un nuisible , bien au contraire puisqu'il contribue à diminuer la population des petits rongeurs. A lui seul, un renard peut manger en 1 an plus de 9000 rongeurs. Ainsi les renards aident les agriculteurs en mangeant ces rongeurs nuisibles aux cultures et leur permettent d'utiliser moins de pesticides et de produits controversés. Par ailleurs la population des renards s'autoregule, il ne peut y avoir surpopulation.		Particulier	Défavorable
80	je pense que l'idée de détruire une espèce, notamment celle du renard n'est pas souhaitable pour les raisons suivantes - le renard permet la régulation du nombre de rongeurs de façon très importante. il est de ce fait un rempart de toutes les maladies véhiculés par les rongeurs - la population de renard n'est jamais exponentielle, c'est une espèce qui se régule en fonction de la nourriture disponible - la perdrix est fragilisée par la disparition de son habitat plutôt que par les renards - les tirs de jours comme de nuit dénotent une volonté de détruire une espèce, j'ose même pas imaginer le carnage et la souffrance infligés, - on pourrait penser que cette décision alimente uniquement une population de chasseur avide de tirer la perdrix et/ou de soulager certains agriculteurs éleveurs agacés par les intrusions du renard - il existe des solutions pour protéger ses cultures de façon pérenne, nos anciens ont toujours su faire - de quel droit une espèce (l'homme en l'occurrence) décide la pérennité d'une autre ? c'était mon avis pour la consultation publique sur l'arrêté cadre du tir des renard de jour comme de nuit		Particulier	Défavorable
81	Stop		Particulier	Défavorable
82	je pense que l'idée de détruire une espèce, notamment celle du renard n'est pas souhaitable pour les raisons suivantes - le renard permet la régulation du nombre de rongeurs de façon très importante. il est de ce fait un rempart de toutes les maladies véhiculés par les rongeurs - la population de renard n'est jamais exponentielle, c'est une espèce qui se régule en fonction de la nourriture disponible - la perdrix est fragilisée par la disparition de son habitat plutôt que par les renards - les tirs de jours comme de nuit dénotent une volonté de détruire une espèce, j'ose même pas imaginer le carnage et la souffrance infligés, - on pourrait penser que cette décision alimente uniquement une population de chasseur avide de tirer la perdrix et/ou de soulager certains agriculteurs éleveurs agacés par les intrusions du renard - il existe des solutions pour protéger ses cultures de façon pérenne, nos anciens ont toujours su faire - de quel droit une espèce (l'homme en l'occurrence) décide la pérennité d'une autre ? c'était mon avis pour la consultation publique sur l'arrêté cadre du tir des renard de jour comme de nuit		Particulier	Défavorable
83	Non à cette initiative inutile Au contraire il faut laisser réguler la nature Les hommes ne font que de troubler de part ses activités et de l'urbanisation Il faut offrir à ce magnifique département du Val d'Oise une région riche en faune et flore Malheureusement en voulant tout réguler c'est l'écosystème qui est en péril et et nous arrivons à des résultats désastreux en l'occurrence sur les infestations de tiques porteuses de la maladie de lyme .Il faut conserver la population de renards qui sont les régulateurs en mangeant les rongeurs porteurs de ces tiques. Merci de ne pas donner de suite à cette proposition d'arrêté		Particulier	Défavorable
84	Le renard n'est pas un animal nuisible il fait partie de notre écosystème et son éradication entraînera d'autres déséquilibres catastrophiques. STOP À LA CHASSE AU RENARD!		Particulier	Défavorable

85	<p>NON , à la destruction du renard par les lieutenants de louveterie au cours de tirs de jour comme de nuit . Destructions effectuées au fusil ou à la carabine, à l'aide si besoin d'un véhicule automobile équipé de sources lumineuses.L'emploi d'un réducteur de bruit pouvant etre autorisé.</p> <p>Le renard n'est pas un animal nuisible . Il n'est pas chassé dans bien des regions . Pourquoi pas chez vous ? Si le renard s'attaque à quelques perdrix , c'est bien que celles ci proviennent d'elevage et viennent d'etre lachées la veille de la chasse . Ces pauvres chasseurs sanguinaires sont alors bien d'épourvus .</p> <p>Je trouve honteux et lache le fait de chasser la nuit , avec des vehicules , avec des projecteurs , avec des silencieux . Autant aller faire du tir a la carabine à air comprimé le jour de la foire de la ST Glinglin . Ces lieutenants de louveterie , qui sont_ils ? Sont-ils homologués plus que d'autres chasseurs , ont-ils subis une formation specifique recente</p>		Particulier	Défavorable
86	<p>Je prie de noter que je suis contre l'éradication du renard sur notre territoire.</p> <p>Cet animal sauvage n'est pas un nuisible , bien au contraire puisqu'il contribue à diminuer la population des petits rongeurs.</p> <p>A lui seul, un renard peut manger en 1 an plus de</p> <p>Ainsi les renards aident les agriculteurs en mangeant ces rongeurs nuisibles aux cultures et leur permettent d'utiliser moins de pesticides et de produits controversés.</p> <p>Par ailleurs la population des renards s'autoregule, il ne peut y avoir surpopulation.</p>		Particulier	Défavorable
87	<p>je pense que l'idée de détruire une espèce, notamment celle du renard n'est pas souhaitable pour les raisons suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renard permet la régulation du nombre de rongeurs de façon très importante. il est de ce fait un rempart de toutes les maladies véhiculés par les rongeurs - la population de renard n'est jamais exponentielle, c'est une espèce qui se régule en fonction de la nourriture disponible - la perdrix est fragilisée par la disparition de son habitat plutôt que par les renards - les tirs de jours comme de nuit dénotent une volonté de détruire une espèce, j'ose même pas imaginer le carnage et la souffrance infligés, - 'était mon avis pour la consultation publique sur l'arrêté cadre du tir des renard de jour comme de nuit.on pourrait penser que cette décision alimente uniquement une population de chasseur avide de tirer la perdrix et/ou de soulager certains agriculteurs éleveurs agacés par les intrusions du renard - il existe des solutions pour protéger ses cultures de façon pérenne, nos anciens ont toujours su faire - de quel droit une espèce (l'homme en l'occurence) décide la pérennité d'une autre ? 		Particulier	Défavorable
88	<p>Je suis contre ce projet , c'est NON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, C EST DONNER LA POSSIBILITE DE LES ERADIQUER • Le tout pour soi-disant favoriser les perdrix? Favoriser les chasseurs, plutôt, car ces perdrix seront ensuite des prOies faciles pour les chasseurs. • cela suffit ! Arrêtons ce projet! 		Particulier	Défavorable
89	STOP		Particulier	Défavorable
90	<p>Non à cette initiative inutile</p> <p>Au contraire</p> <p>il faut laisser réguler la nature</p> <p>Les hommes ne font que de troubler de part ses activités et de l'urbanisation</p> <p>Il faut offrir à ce magnifique département du Val d'Oise une région riche en faune et flore</p> <p>Malheureusement en voulant tout réguler c'est l'écosystème qui est en péril et</p> <p>et nous arrivons à des résultats désastreux en l'occurrence sur les infestations de tiques porteuses de la maladie de lyme .Il faut conserver la population de renards qui sont les régulateurs en mangeant les rongeurs porteurs de ces tiques</p> <p>Merci de ne pas donner de suite à cette proposition d'arrêté.</p>		Particulier	Défavorable
91	<p>J'ai pris connaissance du projet d'arrêté en objet ci-dessus.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis et, avec lui, l'avis de la majorité de citoyens respectueux de la faune et de la flore. Le voici :</p>	95	Particulier	Défavorable

	<p>_ Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir.</p> <p>- D'autre part, le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Ainsi, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture.</p>			
92	<p>Je suis absolument contre une telle décision, la pression de la chasse ayant déjà des effets dévastateurs sur l'équilibre naturel des écosystèmes (il faut être bien bête pour penser le contraire !). D'ailleurs l'abandon de la chasse prouve bien que les populations se régulent d'elles-mêmes et la « gestion » par l'Homme n'est absolument pas nécessaire. Cela est encore plus vrai concernant le renard, qui ne devrait même pas figurer sur la liste des espèces dites nuisibles du fait des nombreux services écologiques qu'il nous rend, en particulier les agriculteurs.</p>		Particulier	Défavorable
93	<p>Malgré tous les arguments que vous avancez, il est clair que votre arrêté ne bénéficie qu'un groupe très, très réduits d'êtres, ceux qui font partie de ce que vous appelez "<i>les groupements d'intérêt cynégétique (GIC)</i>"</p> <p>Et les autres, Monsieur? Les habitants humains qui voudraient pouvoir se déplacer à l'aise sans avoir peur d'un tir ou d'un ricochet? Les animaux domestiques de ces habitants? Et les animaux sauvages, dont les renards, qui ne sont clairement pas en surpopulation dans ce territoire, s'autoréguleraient si c'était le cas, et sont extrêmement utiles (contrôle des rongeurs, lutte contre la maladie de Lyme)?</p> <p>Les "groupements d'intérêt cynégétique" ont détruit l'habitat de la perdrix grise pour les espèces de perdrix qui les intéressaient - et maintenant vous voulez nous faire croire que la nature a besoin d'eux pour sauver l'espèce? Incroyable, ces gens-là, ils détournent tout en leur faveur... leur désir de 'réguler' des populations d'animaux (euphémisme, bien sûr) est tellement impératif qu'ils ignorent les faits et la science.</p> <p>En plus, vous savez que des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>N'écoutez pas les chasseurs, Monsieur. Ils ne forment qu'une petite partie de l'électorat</p>		Particulier	Défavorable
94	<p>cet arrêté ne doit pas sortir . le renard est un prédateur utile , il empêche la prolifération des petits rongeurs qui occasionnent des dégâts en culture et propagent la maladie de Lyme par les tiques dont ils sont porteurs</p> <p>Les chasseurs doivent protéger leurs élevage tout comme je protège ma basse-cour des prédateurs sans avoir à tuer</p> <p>Le renard se régule de lui-même , si la nourriture baisse la femelle n'est pas gestante</p> <p>merci de tenir compte de mon avis défavorable</p>		Particulier	Défavorable
95	<p>Non à l'autorisation de la chasse pendant la période de reproduction.</p>		Particulier	Défavorable
96	<p>Non à la chasses aux renards.</p>		Particulier	Défavorable
97	<p>M. le préfet, je m'oppose fermement aux tirs de nuits. Laissez en vie ces renards, arrêtez ces massacres.</p>		Particulier	Défavorable
98	<p>Je suis opposée aux tirs de renard de jour comme de nuit , d'une part parce que la biodiversité est menacée non pas par le renard mais par les activités humaines. Par ailleurs autoriser des tirs de nuit alors que nous avons eu deux accidents de chasse mortels en 48 h me paraît vraiment déraisonnable et pourvoyeur de nouveaux accidents</p>		Particulier	Défavorable
99	<p>Je suis contre et vous donne quelques arguments.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. 		Particulier	Défavorable

	<ul style="list-style-type: none"> • Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. • Des tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. • Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir. 			
100	<p>Contre cet arrêté car le Renard roux est un animal utile. En effet, il contribue à la régulation des populations de rongeurs au même titre que les rapaces et les mustélidés. C'est une espèce qui s'autorégule en fonction des variations des populations de rongeurs, et l'homme en intervenant détruit un équilibre naturel important.</p> <p>Tirs de jour, de nuit, en pleine période de reproduction, en hiver, il me semble que vous mettez en place une totale éradication du renard ! Quels en sont les buts ? Assurer aux chasseurs assez de gibiers (gibier relâché et inapte à la vie sauvage) ? Il est vrai que les chasseurs se font passer pour les gestionnaires avisés de la nature et ont donc des programmes de réintroduction de perdrix grise, car oui, effectivement, les populations de perdrix grises sont au plus mal...mais elles sont encore chassables, cherchez l'erreur ! Donc, mieux vaut éradiquer le renard, que se remettre en question, et prendre les mesures qui s'imposent. Améliorons "la biodiversité dans nos plaines agricoles" en tuant chaque renard, en tirant avec jouissance le faisan apathique juste sorti de sa cage, ou la belle perdrix grise, symbole de notre biodiversité dans des terres complètement inaptes à sa survie. Voici, notre politique "écologique" en faveur de la biodiversité !</p>		Particulier	Défavorable
101	<p>Je me prononce contre l'arrêté qui autorisera les tirs aux renards.</p> <p>En effet, cet animal n'est pas un nuisible mais un vrai allié des agriculteurs en régulant les populations de rongeurs. Ce faisant il lutte contre la propagation de la maladie de Lyme.</p>		Particulier	Défavorable
102	<p>Il apparaît évident, en Val d'Oise comme dans les autres départements, que ce genre d'arrêté sert principalement une cause bien spécifique ; le loisir des chasseurs à tuer des perdrix d'élevage relâchées se trouve gêné par ces satanés renards qui mangent quelques unes de ces pauvres bêtes dépourvues d'instinct de défense ! C'est inadmissible de mobiliser un organe déconcentré de l'Etat pour servir de tels intérêts privés !</p> <p>En outre, il est connu que le renard a un rôle favorable dans la régulation des populations des petits ravageurs des cultures et ce ne sera pas sans déplaire à la profession agricole.</p>		Particulier	Défavorable
103	<p>Je suis bien évidemment une fervente défenseuse de la nature et de sa biodiversité. Mes enfants sont élevés pour un futur vert et humain !</p> <p>Je trouve bien absurde et présomptueux que l'homme première cause de déséquilibre de ce fragile écosystème veuille encore interagir en se défendant de le faire pour le bien de la planète !</p> <p>Comment en 2019 peut on encore se trouver des excuses pour tirés sur des animaux.</p> <p>Le renard est une espèce qui s'autoregule en fonction de la disponibilité de la nature, il aide à la diminution de la propagation de la maladie de lyme (en nette augmentation chez l'homme) , il consomme 6000/10000 rongeurs par an (ce qui n'est pas négligeable dans la régulations de ces petites bêtes « qui utiles en nombres restreints pourraient devenir pour nos terres agricole un problème si elles perdaient un de leurs prédateurs naturels) ou alors nous y remédieront là aussi en interagissant avec des produits chimiques ?</p> <p>Le renard a largement sa place parmi notre écosystème ! Sans que l'homme ne vienne encore s'y mêler.</p> <p>Ce projet propose des tirs de régulation qui s'étendent même sur leur période de reproduction ! Que Cherchez vous !</p> <p>Les partis protecteurs des animaux et de la planète on beau continuer à augmenter dans les urnes lors des votes la politique en place continu à faire la sourde oreille.</p> <p>Nous savons !!! Car les gens dorénavant instruits savent que les puissants lobbying de la chasse dirigent beaucoup de décisions sois-disant écologique. Les réseaux sociaux diffusent suffisamment d'image de sanglier, faisan, ect... d'élevage lâcher par camion dans les forêts avant les chasses !</p> <p>Pendant encore combien de temps les chasseurs vont dictées les règles écologiques dans notre pays ?</p> <p>Arrêter de tirer sur les oiseaux, arrêter les feux d'artifice trop prêt de certains endroits où la faune est précieuse. Stopper les autorisation de piège à colle</p> <p>Si les partis politiques en place actuellement continu sur cette voix les prochaines élections feront comprendre aux élus que c'est un vrais désir de changement que les français veulent voir !</p> <p>Mais en dehors de l'aspect politique laisser cet animal faire son travail.</p>	95	Particulier	Défavorable
104	<p>Je suis extrêmement choquée, en tant qu'enseignante, qu'un tel projet soit à l'étude! Il n'a pas lieu d'être!</p>		Particulier	Défavorable

	<p>La période visée inclurait notamment la période de reproduction des renards. Il est donc évident que nous ne parlons plus ici de régulation mais plutôt d'une disparition de l'espèce concernée.</p> <p>La note de présentation du projet justifie ces tirs contre le renard sous prétexte que la perdrix grise serait en voie de disparition et qu'il faudrait reconstituer son repeuplement, mais rappelons que la perdrix grise est une des proies favorites des chasseurs! Dons au final, ce projet voudrait éliminer le nombre de renards à vue d'oeil pour permettre au repeuplement des perdrix afin que les chasseurs aient beaucoup plus de proies à tuer. Cela est-il bien sérieux ?</p> <p>Outre sa beauté et sa rareté, le renard mange environ 8000 rongeurs par an et contribue à la régulation de ces petits animaux qui prolifèrent bien plus vite! Il est également prouvé par des études scientifiques que le renard contribue à limiter la diffusion de la maladie de Lyme ;</p> <p>La planète va mal, très mal. Les nouvelles générations sont très sensibles au bien-être animal, et ce projet va à l'encontre des valeurs que nous voulons communiquer au monde de demain</p> <p>La génération précédente a été l'instrument de la disparition de nombreuses espèces.</p> <p>Les générations de demain essaient de réparer tous ces dégâts. N'allons pas continuer l'extermination des renards. Laissons les vivre tranquilles !!!</p>		
105	<p>Je suis contre cet arrêté inadmissible sur la chasse. La chasse est un acte de cruauté qui représente parfaitement l'égoïsme de l'homme. Il est impensable de considérer en 2019 que la chasse participe à la régulation de la nature. La nature est parfaitement capable de fonctionner sans l'intervention de l'homme qui ne participe qu'à la destruction de l'écosystème. Je m'oppose radicalement à cet arrêté</p>		Particulier Défavorable
106	<p>Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs... • Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. • Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.). • Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. • Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée. • Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. • Des tribunaux administratifs ont plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. • Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir. • 		Particulier Défavorable
107	<p>J'ai pris connaissance projet d'arrêté en objet ci-dessus et je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis, qui est celle d'une famille respectueux de la nature et de sa biodiversité. Le voici:</p> <p>Aucun fondement écologique, aucun prise en compte de la période de reproduction, aucun prise en compte que les territoires concernées présentent une indice IKA</p>		Particulier Défavorable

	<p>basse de renard de 0,3 soit 90% des zones...</p> <p>Le renard est un animal utile à la biodiversité, une diversité qui est de plus en plus entachée par des mesures - comme celle ci- contre productives. En effet, le renard contribue à la régulation des populations de rongeurs en consommant entre 6000 et 10 000 rongeurs par an.</p> <p>Plusieurs études scientifiques ont prouvé que le renard contribue également à la limitation de la diffusion de la maladie de Lyme.</p> <p>Comme la plupart des espèces le renard s'autorégule en fonction de la disponibilité de nourriture.</p> <p>L'argument de vouloir repeupler les dites zones pour la perdrix grise par la FDC n'est elle pas plutôt inspiré par une volonté de donner libre cours aux parties de chasses pour la jouissance des chasseurs?</p> <p>Dois t'on vous rappelez également que plusieurs tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclarés illégaux les tirs de nuit autorisés par différents préfets?</p> <p>Je ne peux me résoudre à croire, Mr le Préfet, que vous oeuvrez dans ce but et je compte donc sur vous pour que ce projet ne sera pas exécutif.</p>			
108	<p>À l'heure où la survie de la faune sauvage est gravement menacée par de multiples facteurs, détruire une espèce (le renard) sous prétexte de protéger la petite faune (artificiellement repeuplée par les chasseurs) est un contre sens écologique.</p> <p>La prédation des chasseurs sur la petite faune n'a pas à se substituer à la prédation naturelle des renards.</p> <p>Merci de respecter le peu de biodiversité qui persiste dans le département du Val-d'Oise</p>		Particulier	Défavorable
109	<p>Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour une chasse de loisir.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. <p>D'autres arguments peuvent être cités mais c'est deux exemple suffisent pour signaler l'inutilité de cet arrêté.</p>		Particulier	Défavorable
110	avis favorable à la régulation des renards		Particulier	Favorable
111	<p>Ayant été alertée par votre projet de régulation de la population des renards sur votre territoire je me permets la rédaction de ce mail.</p> <p>En effet, il semble que votre projet soit tiré par groupe ayant pour objectif des besoins personnels.</p> <p>Il en va de la responsabilité de chacun de protéger ses propres cultures, élevages et diverses faunes et flores dont le renard fait partie.</p> <p>Je ne vois pas l'ombre de l'avis d'un comité scientifique ni écologique dans votre projet.</p> <p>Le renard est un animal qui auto régule sa population en fonction de la nourriture disponible.</p> <p>Les tirs de jour et de nuit sont déjà autorisés 2 fois par an durant 3 mois, soit la moitié de l'année.</p> <p>Pour les promeneurs, sportifs, chevaux et autres chiens traversant les forêts à cette période, les risques de tirs sont élevés.</p> <p>Je crains fortement que ce projet semblant se résumer à une volonté de pure éradication du renard ne vous expose qu'à bouleverser l'équilibre naturel des forêts et à accroître volontairement le risque d'accidents.</p>		Particulier	Défavorable
112	<p>Les scientifiques s'accordent sur le fait que le renard est INDISPENSABLE au bon fonctionnement de notre écosystème, qu'il est un allié précieux pour les agriculteurs (un seul d'entre eux mange plus de 6000 rongeurs par an) et qu'il ne se reproduit en nombre que si sa nourriture est abondante.</p> <p>Il est de votre devoir de le protéger et non de l'éradiquer en autorisant ces massacres.</p> <p>Et n'oubliez pas qu'il aide à lutter contre la maladie de Lyme (preuves apportées par tous les scientifiques).</p> <p>Une forêt sans renard n'est plus une forêt.</p>		Particulier	Défavorable
113	<p>Merci de commencer à réguler les chasseurs !</p> <p>Le renard est le prédateur naturel de certaines espèces d'animaux comme le rat des champs et autres. J'ai pu rencontrer des personnes qui faisaient des études sur place haute Loire sur les sauterelles, nous en avons encore beaucoup, mais ils m'ont parlé du renard que l'on détruit et qui donc tue les rats ceci à pour but d'enrayer la prolifération de la maladie de lym. C'est prouvé. Mais vous vous êtes à la botte des chasseurs piégeurs en tout genre. Comment pouvez-vous accepter qu'une minorité de personnes vous dicte votre conduite à moins que vous ne soyez un pro chasse ? Comment pouvez-vous accepter de faire de nous vos électeurs</p>		Particulier	Défavorable

	des otages de ces pratiques d'un autre temps ! Stop à cette tuerie.			
114	<p>Bonjour. Je suis outrée par l'arrêté de régulation des renards, qui me semble être plutôt une éradication de l'espèce. Un auxiliaire important pour l'agriculture, sachant qu'un renard consomme de 6000 à 10000 rongeurs par an. Par ailleurs il ne sera jamais en surpopulation, car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la quantité de nourriture. .Si le renard n'a pas de prédateurs, il me semble être victime du plus grand destructeur qu'est l'humain.</p> <p>Je souhaite que cet arrêté soit supprimé.</p>		Particulier	Défavorable
115	<p>Monsieur habitante du val doise à Montmorency je suis CONTRE la régulation des renards et vous prie de prendre en considération mon choix la maladie de Lyme se propage et c est une raison majeur de mon choix par ailleurs ces animaux ne sont pas nuisibles comme l affirment certains dans d autre pays et hélas la France est encore à la traîne ces pratiques sont abolies cordialement jeanme hermine LELEU</p>	95	Particulier	Défavorable
116	<p>Le renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture.</p> <p>Je comprends que le gouvernement français soit en faveur de la chasse en raison de considérations politiciennes mais vous n'avez pas à suivre des mesures déraisonnables, injustes et inhumaines sous couvert d'une immunité étatique.</p> <p>A cet effet, n'oubliez pas que des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>Dans un souci d'honnêteté intellectuelle, vous ne pouvez ignorer que ce projet d'arrêté ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir.En outre, la note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs.</p> <p>Sachez, M. Le préfet, que vous devez votre titre à un gouvernement qui a décidé de détruire la faune et la flore de la planète Terre et par voie de conséquence directe, d'éradiquer la race humaine.</p> <p>Sachez, M. Le préfet, qu'être du côté du juste n'est pas une tâche aisée mais relève de votre salut.</p>		Particulier	Défavorable
117	<p>Je suis favorable au tir du renard en régulation des populations</p> <p>Ne pas ignorer l'aspect nuisible de ce prédateur il est porteur de pathologies contagieuses mortelle pour l'honneur « l'échinococose », la rage et autre.....</p> <p>Laisser à des professionnels gérer ce phénomène les « lieutenants de louveterie , piégeurs et chasseurs..... »</p>		Particulier	Favorable
118	J émet un avis favorable à cette consultation publique pour l arrêté cadre		Particulier	Favorable
119	avis favorable à la régulation du renard.		Particulier	Favorable
120	<p>Monsieur le Prefet ,</p> <p>Je découvre le projet d'arrêté cadre de régulation du renard en tir <u>de jour comme de nuit</u>.</p> <p>Je voudrais exprimer mon profond désaccord sur ce projet et je demande son annulation.</p> <p>Le SDGC signé en 2012 considère le renard comme un nuisible , terme qui a depuis l'année dernière été retiré de la loi pour la biodiversité. La Federation de chasse dans son document diabolise les "nuisibles" et vise à leur reduction drastique . A l'heure de la 6ème extinction de masse, ce discours est parfaitement dépassé.</p> <p>la FICIF ne mentionne nullement la perdrix grise dans l'orientation 2.52 page 22...Dans la note de présentation , on ne trouve aucun chiffre concernant le nombre de perdrix grises et on ne peut donc savoir ou en est cette population et les mesures pour la protéger .En tout état de cause le déclin des populations de perdrix grises, si déclin il y a, est plus du aux mauvaises conditions climatiques ces dernières années et que les territoires du Val d'oise de réintroduction ne sont pas propices à son installation..</p> <p>la destruction du renard ne vise qu'à protéger le gibier inadapté à la vie en milieu naturel car tout juste sorti d'élevage pour agrémenter les parties de chasse.</p> <p>Meme si le SDGC permet la réintroduction de perdrix grises pour le plaisir des chasseurs, il est intolérable de permettre la destruction du renard en conséquence.</p> <p>- concernant les 370 communes impactées de ce projet</p> <p>50 communes on un indice <0,3, soit 23%</p>		Particulier	Défavorable

	<p>166 communes ont un indice >0,3, soit 77%</p> <p>154 "non communiquées"</p> <p>Je note que dans le document de l'ONCFS "Évolution des populations de renards en France Analyse des suivis réalisés par comptages nocturnes (2004-2013)" le Val d'Oise n'a pas répondu ...ce qui montre le peu d'intérêt de la FICIF dans le suivi des renards...</p> <p>- Concernant l'indice IKA, l'ONCFS reconnaît elle-même dans ce document que la précision autour des IKA est corrélée au nombre de répétitions réalisées au cours d'une même année, et cette précision détermine la capacité à détecter une tendance. Dans notre cas, cette précision était en moyenne de 28 à 36 % sur les territoires suivis (coefficient de variation), avec des valeurs dépassant parfois les 100 %. À cause d'un nombre de répétitions souvent faible (pas plus de deux par an dans 34 % des territoires), la précision des IKA actuellement réalisés en France est assez faible. Alors je me demande pourquoi on se base sur cet indice?</p> <p>Les renards, carnivores et charognards, jouent un rôle écologique de premier ordre, en s'attaquant aux proies les plus faibles, et en chassant de nombreux micro-mammifères qui mettent en péril certaines cultures agricoles</p> <p>le renard est un prédateur terrestre faisant partie intégrante du patrimoine naturel commun et qui, à ce titre, joue un rôle de régulateur qui ne met aucune autre espèce animale en danger.</p> <p>En vertu de l'article 123-19 du code de l'environnement je demande qu'une synthèse détaillée et les motifs de la décision soit publiés en même temps que la publication de l'arrêté: "Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision</p>			
121	Je suis favorable au maintien de la régulation des renards par les Lieutenants de Louveterie.		Particulier	Favorable
122	Je souhaite participer à la consultation publique et m'exprime CONTRE les tirs de nuit de renards dans le Val d'Oise.		Particulier	Défavorable
123	<p>Ce projet d'arrêté est inepte et doit être abandonné.</p> <p>On ne favorise pas la biodiversité en introduisant uniquement les espèces sur lesquelles les chasseurs font des cartons, c'est de l'hypocrisie manifeste.</p> <p>Tous les arguments de régulation des maladies ne sont pas fondés, que ce soit l'impossibilité de transmettre à des animaux domestiques, ou que ces derniers soient le principal réservoir de la dite maladie, cf la neosporose.</p> <p>Les renards sont des animaux territoriaux il ne peut y avoir pullulation, ils s'auto régulent.</p> <p>En ce qui concerne les poules, porte fermées et grillage qui descend 15 cm sous le sol suffisent à protéger les animaux.</p> <p>Il serait temps que les pouvoirs publics cessent de se plier aux desiderata des divers lobbies proches du pouvoir et que le carriérisme cède la place au souci pour l'intérêt public</p>		Particulier	Défavorable
124	<p>Je voulais faire part de mon opposition à ce projet de tuerie des renards dans le Val d'Oise. En effet, au delà que tuer à chaque fois qu'il y a une question ne me semble pas pertinent, les arguments avancés ne tiennent pas la route.</p> <p>Concernant les maladies, chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>En plus, à chaque fois que l'on tue des membres d'une espèce, cela provoque souvent les animaux à se déplacer parfois vers les habitations, est-ce bien pertinent?</p> <p>Enfin, on sait que les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p>		Particulier	Défavorable
125	Je vous écris afin d'exprimer mon opposition au projet d'arrêté sur les tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Je fréquente le département en famille et j'y travaille. Je ne peux pas soutenir un tel arrêt que notre famille trouve cruel, et autant dangereux pour les humains que pour tout type d'animal. En plus, cet argument proposé par les chasseurs qu'ils vont protéger la biodiversité du département est complètement faux. Il suffit de lire des textes de recherche sur la biodiversité de voir que les animaux chasseurs, tels les renards ne posent aucune menace à la biodiversité. Les chasseurs humains, par contre....		Particulier	Défavorable

126	<p>Vous ne devez plus autoriser de tirs de nuit ni de jour sur les renards dans le Val d'oise ni ailleurs en France. Le lobby des chasseurs ne représentent absolument pas les Français. Ces derniers sont contre la Chasse loisir. Les renards font partie de la biodiversité eux aussi. Laissons la Nature faire, elle s'autoregule. L'homme chasseur veut tuer à tout pris en inventant des prétextes bidons. Là où la chasse du renard est interdite, tout se passe bien, il n'y a pas de surpopulation, pas de problème particulier.</p> <p>Je vous fais confiance, au nom du respect de la Biodiversité, du Vivant, du bien-être animal.</p>		Particulier	Défavorable
127	<p>Non à l'abattage de la biodiversité sauvage (les renards) pour introduire des animaux d'élevage (les perdrix et les faisans élevés par des groupes de chasse). Pour faire baisser la pression sur les perdrix sauvages, interdisez leur chasse</p>		Particulier	Défavorable
128	<p><u>NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise</u></p> <p>Le renard peut être chassé selon tous les modes de chasse légaux en France, et durant une période exceptionnellement longue, dérogeant ainsi au droit commun de la chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il subit la chasse à tir durant l'ouverture générale de la chasse, - il peut être chassé dès le 1er juin sur décision du préfet, - il est l'une des cibles privilégiées de la chasse à courre qui se pratique jusqu'au 31 mars. <p>Par conséquent, son seul statut d'espèce « chassable » ne laisse au renard que 2 mois de répit.</p> <p>- concernant les maladies que le renard est susceptible de véhiculer, le ministère a lui-même reconnu que la destruction des renards n'est pas une solution pour améliorer la situation sanitaire d'un pays (note de présentation du 12 juin 2012 concernant l'arrêté ministériel du 2 août 2012 relatif au classement des espèces considérées comme « nuisibles »), situation qui peut même être aggravée par les déplacements des populations vulpines induits par ces prélèvements comme le soulignent les dernières publications scientifiques en la matière ;</p> <p>- la protection des activités agricoles apparaît comme un prétexte : le rôle d'auxiliaire des cultures que joue le renard n'est pas pris en compte. Or un renard prélève chaque année des milliers de rongeurs, y compris ceux qui causent des dommages aux récoltes. Le ministère a précédemment reconnu que « la destruction du renard peut être défavorable à certaines activités agricoles » et demandé aux préfets de réaliser une analyse des avantages et inconvénients à classer cette espèce au regard des mesures administratives de lutte, souvent chimique, mises en œuvre contre certains campagnols (circulaire du 26 mars 2012). Seule une poignée de préfets l'ont fait, mais les nombreux récalcitrants n'ont pas été sanctionnés ;</p> <p>- enfin, si, en vertu de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la « protection de la faune » peut théoriquement justifier ces persécutions, le renard est un prédateur terrestre faisant partie intégrante du patrimoine naturel commun et qui, à ce titre, joue un rôle de régulateur qui ne met aucune autre espèce animale en danger. Son classement ne vise en réalité qu'à protéger le gibier inadapté à la vie en milieu naturel car tout juste sorti d'élevage pour agrémenter les parties de chasse.</p>		Particulier	Défavorable
129	<p>Je viens par ce mail donner mon point de vue dans cette enquête publique. Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas anti-chasse, en contact avec plusieurs sociétés de chasseur (contre le braconnage) pour éviter de penser que mon intervention est orientée, c'est simplement une constatation objective. Dans mon activité professionnelle je côtoie plusieurs fermiers qui me parlent régulièrement des dégâts faits par des rongeurs et des corneilles, corbeaux. Ces mêmes fermiers me demandent pourquoi ils ont encore le renard nuisible. Le renard est un régulateur écologique et gratuit. L'Homme est quand même merveilleux...il demande la régulation du prédateur naturel de la perdrix avec comme argument : "la perdrix grise est inscrite à l'annexe 2 et 3 de la directive oiseaux et l'annexe 3 de la convention de Berne" donc il faut s'en soucier. Par contre on autorise la chasse au fusil de cette même espèce classée à l'annexe 2 et 3 de la directive oiseaux et l'annexe 3 de la convention de Berne, ... On ne se soucie pas de l'arrachage des haies, de la diffusion des pesticides qui sont pourtant un des gros facteurs de déclin de ces mêmes perdrix grises... Mr le préfet, je vous demande une impartialité la plus totale en prenant votre décision ... l'écologie ne doit pas être gérée par l'argent comme le fait la fédération de chasse ... En espérant que mes constatations vous apportent réflexion</p>		Particulier	Défavorable
130	<p>Je suis CONTRE l'autorisation des tirs de nuit des renards chez nous, dans le Val d'Oise.</p>		Particulier	Défavorable

	<p>Tout d'abord, je ne suis pas une anti-chasse. Au contraire, l'humain ayant réussi à détruire ses principaux concurrents il est normal qu'une régulation stricte et officielle soit réalisée sur les animaux classés dans la catégorie des gibiers.</p> <p>En revanche, la destruction massive des espèces dites nuisible ne peut être tolérée. Comment peut-on expliquer l'acharnement de certaines personnes sur ces animaux qui finalement ne posent aucun problème, si ce n'est, une fois encore, concurrencer les chasseurs du dimanche.</p> <p>De même, la manière dont sont traités ces animaux est inacceptable. Les renards tout comme les blaireaux ou autres corneilles, se font massacrer. Ce n'est plus de la chasse à ce niveau, c'est du sadisme, une boucherie. (Je suis une fille de chasseur, je sais de quoi je parle).</p> <p>Je possède des poules, que j'adore. Une s'est faite prendre par un renard, un chat ou autre chose. Je suis responsable de cette perte. J'ai fait en sorte que mon poulailler soit imprenable et surprise : Toutes mes poules vont bien depuis des années !</p> <p>Enfin bref, je ne suis pas sûr que mon avis compte réellement quand on voit la manière dont le lobbying de la chasse est puissant. Je suis patiente, ça changera.</p> <p>Mais je reste persuadée que la chasse devrait être un métier et non une activité lambda. Jouer avec une arme ce n'est pas rien finalement.</p> <p><u>Pour le renard : Je suis CONTRE cette autorisation.</u></p>		
131	<p>Comme l'indique le sujet de mon mail, je suis contre les tirs de renards, qui plus est de nuit, dans l'arrêté que vous vous apprêtez à prendre.</p> <p>Je réside dans la commune de Fosses et malgré mes nombreuses promenades en forêt dans le secteur, aucun renard n'est arrivé devant moi. De plus même les traces et excréments de celui ci sont rares! Il y a quelques années j'arrivais encore à l'apercevoir dans ma voiture de nuit mais ce n'est plus le cas depuis au moins 2 ans.</p> <p>Ensuite, introduire des espèces non autochtones et vouloir chasser le renard, régulateur de rongeurs qui fait le bonheur des agriculteurs, est un non sens écologique total et que vous le niez ou pas, c'est un cadeau de Noël aux chasseurs.</p> <p>Les faisans et perdrix d'élevage ont besoin de l'Homme pour survivre mais comme l'Homme les relâche pour les chasser...</p> <p>Enfin, le renard, contrairement aux croyances n'est pas très souvent porteur de maladies qui pourraient nous être fatal! En revanche il lutte très efficacement contre la maladie de Lyme qui se répand à une vitesse folle dans tout le pays (voir l'Europe).</p> <p>Comme tout le monde, vous savez que le renard n'est pas un nuisible. La difficulté est surtout de contenter les chasseurs, et de cela il y en a assez.</p> <p>Le Val d'Oise n'est pas trop concerné par les accidents et il faut que ça le reste!</p> <p>Oui à la nature (la vraie), arrêtons de tout détruire...</p>	Particulier	Défavorable
132	<p>Je ne comprends pas votre décision d'ouvrir les tirs du renard roux dans le Val d'Oise.</p> <p>Le renard roux est un allié de la nature et de la biodiversité.</p> <p>Il aide les agriculteurs à réguler les invasions de rongeurs dévastateurs comme le campagnol.</p> <p>Le renard roux, un prédateur, ne mangera pas les perdrix grises (d'élevage), les perdrix rouges (d'élevage et polluées génétiquement avec la choukar du fait de croisements réalisés par les chasseurs dans les années 70) ou les faisans de Colchide (d'élevage, espèce importée d'Asie en Europe à des fins cynégétiques dès l'Antiquité romaine) jusqu'à causer leur disparition puisque par définition, un prédateur ne réduit pas à néant ses stocks de proie; ce qui signifierai pour lui provoquer sa propre mort par inanition.</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la gale. Or, la gale sarcoptique ne se transmet pas à l'Humain.</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la rage. La France est exempte de rage vulvoine depuis 2001 (cf. Ministère de la Santé).</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de l'échinococcose alvéolaire. Cette maladie en France est rare (30 CAS et non morts) en France, cf Ministère de l'Agriculture. Elle se transmet principalement à l'Humain via les animaux domestiques, qui reniflent les crottes des renards et viennent ensuite lécher les humains. Vermifuger son animal suffit à éradiquer le problème.</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la néosporose. La maladie vient d'un parasite unicellulaire, dont le réservoir est souvent... le chien domestique. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour le renard roux. Tuer Goupil pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Enfin, je vous glisse une étude démontrant que la présence du renard roux en France permet de faire baisser le nombre de morsures de tiques infectées par la Maladie de Lyme. Voici un article (en anglais) résumant l'étude :</p> <p>https://www.nytimes.com/2017/08/02/science/ticks-lyme-disease-foxes-martens.html</p> <p>Et voici l'étude en question :</p> <p>https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2017.0453</p>	Particulier	Défavorable

	Donc pour le bien de la biodiversité, pour le bien de la faune sauvage, laissez le renard en paix.		
133	Je souhaite l'arrêt de la chasse	Particulier	Défavorable
134	<p>Le renard roux est un allié de la nature et de la biodiversité. Pourquoi vouloir le tuer ? Par pression de la Fédération de Chasse ? Pourtant, cet animal a de nombreux atouts. Les voici :</p> <p>Il aide les agriculteurs à réguler les invasions de rongeurs dévastateurs comme le campagnol. Le renard roux, un prédateur, ne mangera pas les perdrix grises (d'élevage), les perdrix rouges (d'élevage et polluées génétiquement avec la choukar du fait de croisements réalisés par les chasseurs dans les années 70) ou les faisans de Colchide (d'élevage, espèce importée d'Asie en Europe à des fins cynégétiques dès l'Antiquité romaine) jusqu'à causer leur disparition puisque par définition, un prédateur ne réduit pas à néant ses stocks de proie; ce qui signifierai pour lui provoquer sa propre mort par inanition.</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la gale. Or, la gale sarcoptique ne se transmet pas à l'Humain. Les chasseurs avancent souvent l'argument de la rage. La France est exempte de rage vuloine depuis 2001 (cf. Ministère de la Santé). Les chasseurs avancent souvent l'argument de l'échinococcose alvéolaire. Cette maladie en France est rare (30 CAS et non morts) en France, cf Ministère de l'Agriculture. Elle se transmet principalement à l'Humain via les animaux domestiques, qui reniflent les crottes des renards et viennent ensuite lécher les humains. Vermifuger son animal suffit à éradiquer le problème. Les chasseurs avancent souvent l'argument de la néosporose. La maladie vient d'un parasite unicellulaire, dont le réservoir est souvent... le chien domestique. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour le renard roux. Tuer Goupil pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Enfin, je vous glisse une étude démontrant que la présence du renard roux en France permet de faire baisser le nombre de morsures de tiques infectées par la Maladie de Lyme. Voici un article (en anglais) résumant l'étude : https://www.nytimes.com/2017/08/02/science/ticks-lyme-disease-foxes-martens.html Et voici l'étude en question : https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2017.0453</p> <p>Donc pour le bien de la biodiversité, pour le bien de la faune sauvage, laissez le renard en paix.</p>	Particulier	Défavorable
135	<p>Le renard pâtit d'un double statut: à celui d'espèce "chassable" s'ajoute celui d'espèce "nuisible" Ce double statut lui vaut d'être détruit par tir, piégeage, enfumage et déterrage, toute l'année. N'est ce pas suffisant ? Je m'oppose formellement à votre nouveau projet de tirs de nuits des renards dont les arguments sont discutables , comme par exemple les maladies du renard (ils peuvent en mourir pas besoin de les élimer pour ça), ou encore l'augmentation des populations de renards (les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible)....</p>	Particulier	Défavorable
136	Merci de noter que je suis contre les tirs de nuits (et de jours d'ailleurs) des renards. Dans plus en plus de départements le renard n'est plus considéré comme nuisibles et dans les pays où la chasse aux renards est interdite depuis des années, aucun problème n'est à constater. Les renards sont un atout pour notre biodiversité qui est en déclin.	Particulier	Défavorable
137	<p>Le renard roux est un allié de la nature et fait du bien à la biodiversité. Pourquoi vouloir le chasser ? Pour plaire à la Fédération de Chasse ? Pourtant, cet animal est très utile, comme le démontrent les écologistes et la mammalogie (étude des mammifères). Voici quelques pistes.</p> <p>Il aide les agriculteurs à réguler les invasions de rongeurs dévastateurs comme le campagnol. Le renard roux, un prédateur, ne mangera pas les perdrix grises (d'élevage), les perdrix rouges (d'élevage et polluées génétiquement avec la choukar du fait de croisements réalisés par les chasseurs dans les années 70) ou les faisans de Colchide (d'élevage, espèce importée d'Asie en Europe à des fins cynégétiques dès l'Antiquité romaine) jusqu'à causer leur disparition puisque par définition, un prédateur ne réduit pas à néant ses stocks de proie; ce qui signifierai pour lui provoquer sa propre mort par inanition.</p> <p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la gale. Or, la gale sarcoptique ne se transmet pas à l'Humain. Les chasseurs avancent souvent l'argument de la rage. La France est exempte de rage vuloine depuis 2001 (cf. Ministère de la Santé). Les chasseurs avancent souvent l'argument de l'échinococcose alvéolaire. Cette maladie en France est rare (30 CAS et non morts) en France, cf Ministère de l'Agriculture. Elle se transmet principalement à l'Humain via les animaux domestiques, qui reniflent les crottes des renards et viennent ensuite lécher les humains. Vermifuger son animal suffit à éradiquer le problème.</p>	Particulier	Défavorable

	<p>Les chasseurs avancent souvent l'argument de la néosporose. La maladie vient d'un parasite unicellulaire, dont le réservoir est souvent... le chien domestique. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour le renard roux. Tuer Goupil pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Enfin, je vous glisse une étude démontrant que la présence du renard roux en France permet de faire baisser le nombre de morsures de tiques infectées par la Maladie de Lyme. Voici un article (en anglais) résumant l'étude : https://www.nytimes.com/2017/08/02/science/ticks-lyme-disease-foxes-martens.html Et voici l'étude en question : https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2017.0453</p> <p>Donc pour le bien de la biodiversité, pour le bien de la faune sauvage, laissez le renard en paix.</p>			
138	<p>J'affirme par la présente mon opposition au Projet d'arrêté cadre portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renard fait partie intégrante de la biodiversité que vous souhaitez défendre : le renard n'a jamais été coupable d'aucune extinction d'espèce. Au contraire, les études scientifiques et l'expérience luxembourgeoise d'interdiction totale de la chasse au renards montrent que les renards savent se réguler en fonction des ressources qui leur sont accessibles ; - le renard n'est qu'un vecteur mineur des diverses infections citées dans la notice explicative. 		Particulier	Défavorable
139	<p>Je suis contre le tir de nuit (et aussi de jour) des renards dans le Val d'Oise et ailleurs. La Nature et la population des renards se régulent très bien sans les chasseurs. Il n'y a qu'à regarder pas très loin de chez nous, dans le Luxembourg ou le canton de Genève où la chasse aux renards est interdite. Il y a déjà pas mal "d'accidents de chasse" de jour alors qu'est ce que ça serait de nuit. De plus en plus de personnes en ont assez de la préférence et des passe-droits accordés aux chasseurs autoproclamés 1ers écologistes de France et qui dans les faits dérèglent complètement les écosystèmes.</p>		Particulier	Défavorable
140	<p>Cette décision est contraire à tout bon sens, les tirs de nuits ont été interdit par les tribunaux administratifs , et les populations de renard n'ont pas à être "régulées" Là où la chasse au renard est interdite, il n'y a AUCUN problème. Je m'oppose donc à cette décision sans fondement</p>		Particulier	Défavorable
141	<p>Mon avis est favorable à votre projet d'arrêtés concernant la régulation du renard par tir de nuit des louvetiers. En effet, en raison des projets menés par les chasseurs en faveur de la biodiversité et de la faune sauvage, il est important de pouvoir maintenir cette espèce susceptible d'occasionner des dégâts à un niveau acceptable pour favoriser le développement des investissements des chasseurs.</p>	95	FICIF	Favorable
142	<p>Je vous envoie ce courrier pour donner mon opinion sur le tir de nuit des renards, et je suis totalement contre.</p>		Particulier	Défavorable
143	<p>Je suis totalement contre les tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Les renards sont des animaux indispensables à la biodiversité. Et la vraie biodiversité, pas celle selon les chasseurs. Pour eux le renard est un concurrent pour leur hobby morbide, c'est à dire élever des petits gibiers pour ensuite les lâcher dans la nature pour pouvoir les tuer pour leur bon plaisir. Et leurs arguments de maladies transmises par le renard ne sont pas du tout fondés. Aucune preuve n'a été apporté de transmission de maladie à l'homme.</p> <p>Voici quelques explications concernant ces maladies :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle 		Particulier	Défavorable

	<p>épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Concernant la surpopulation de renards crainte par les chasseurs, ce n'est pas possible. En effet le renard est une espèce territoriale, il n'y aura donc jamais une « pullulation » de renard sur un même territoire; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. D'ailleurs au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Constatez les faits scientifiques et les preuves récoltées sur le terrain par les associations. Autoriser les tirs de nuit des renards n'a strictement aucun intérêt !</p> <p>J'espère que vous tiendrez compte des avis des vrais défenseurs de la nature et de la biodiversité et que vous n'autoriserez pas les tirs de nuit sur les renards.</p>			
144	Je vous écris pour vous affirmer mon opposition au projet d'arrêté visant à autoriser les tirs de nuit sur les renards.		Particulier	Défavorable
145	<p>Je suis totalement opposée à ce que je considère comme une atteinte grave à la biodiversité. Le renard en est un des éléments à part entière, loin d'être le nuisible que l'on veut nous faire croire.</p> <p>Je vous invite par ailleurs à considérer les articles ci-dessous sur l'arrêt de la chasse au renard au Luxembourg : aucune prolifération n'a été rapportée. https://www.ohmymag.com/best-friends/le-luxembourg-a-interdit-la-chasse-du-renard-et-tout-va-bien_art126080.html http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/le-luxembourg-n-est-pas-envahi-par-les-renards-22883241</p> <p>On y apprend par exemple que dans ce pays, l'échinococcose alvéolaire a même régressé.</p> <p>Merci d'avoir l'intelligence de prendre en compte que de plus en plus de voix s'élèvent contre la pratique de la chasse : il est temps de tourner le dos à ces pratiques d'un autre âge.</p>		Particulier	Défavorable
146	<p>Je prends connaissance ce jour de votre projet d'arrêté autorisant le tir de nuit au renard dans le Val-d'Oise, département auquel je suis particulièrement attachée puisque j'y suis née et y ai grandi jusqu'à mes 20 ans (Sarcelles, puis Deuil-la-Barre puis Eragny-sur-Oise). Vous évoquez comme arguments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection de l'introduction de faisans et perdrix grises : qui sont en fait destinées à être chassées, donc en quoi cela permettra d'augmenter la biodiversité du territoire ? - les fameuses maladies portées par le renard, notamment : <ol style="list-style-type: none"> 1) la gale sarcoptique : en tant qu'externe en médecine, je peux vous assurer que les souches portées par le renard ne sont que très peu transmissibles à l'homme. Qui plus est, sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? 2) l'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... 3) La néosporose : son réservoir est le chien <u>domestique</u> donc potentiellement les chiens des chasseurs : pourriez-vous donc rédiger un projet d'arrêter dans le sens de la protection des humains contre les chiens des chasseurs, qui serait au vu de l'actualité récente (meurtre d'une femme enceinte par une meute de chiens), de toute évidence bien plus utile à notre protection <p>On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'éventuelle "pullulation" des renards sur le département du Val d'Oise. L'augmentation de leur nombre EST un argument pour la biodiversité que vous semblez vouloir défendre si chèrement. Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée. - enfin, l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé ! <p>Par avance, merci de votre prise en compte de mon avis dans cette consultation.</p>		Particulier	Défavorable
147	Par le présent mail je tenais à exprimer mon désaccord quant à votre projet d'autoriser les tirs de nuit des renards dans le département du val d'oise. Cet arrêté prévu sous la pression des fédérations de chasse est totalement en désaccord avec le maintien de la biodiversité dans notre pays. Le renard permet de réguler les rongeurs qui dégradent les récoltes et ainsi limite l'emploi de graines empoisonnées qui polluent nos sols.		Particulier	Défavorable
148	Je suis contre le tir des renards, c'est un élément essentiel dans la biodiversité en éliminant les rongeurs. Frontalier du Luxembourg où il n'est plus chassé depuis		Particulier	Défavorable

	2015, les prédictions fantaisistes de nos vaniteux chasseurs français ne sont jamais produites. La seule raison est que le renard tue leurs lâchés d'élevage de perdrix et de faisans, oiseaux originaires d'Asie!			
149	Avis favorable à cet arrêté afin de réguler le renard à la vue des efforts de gestion sur le département du 95		FICIF	Favorable
150	avis favorable pour la régularisation du renard		Particulier	Favorable
151	Avis favorable pour aider les efforts réalisés sur le petit gibier.		FICIF	Favorable
152	tout à fait d accord pour la regularisation de la population renards par les lieutenants de louveterie à une condition que ces derniers intègrent à 100 pour 100 la definition de leur titre dont l obligation d avoir un certain nombre de chiens minimum ce qui n est pas le cas pour un grand nombre d entre eux ce qui remet leur fonction en cause			Favorable
153	Je me permet de vous envoyer ce message pour vous signifier mon opposition à cette autorisation de tirs de nuit sur le renard . L'argument avancé de destruction de petit gibier réintroduit n'est pas recevable car ce sont des animaux d'élevage relâchés et qui ne savent pas satisfaire seuls à leur besoins ; de plus ils ne sont réintroduits que pour satisfaire le besoin des chasseurs de tirer sur des animaux . La campagne étant beaucoup plus fréquentée , les chasseurs représentent un danger pour la population et je pense que le renard est un régulateur beaucoup plus naturel que l'homme avec un fusil qui en plus pollue avec le plomb de ses munitions . J'espère que ma voix sera entendue , mais je ne me fais malheureusement pas beaucoup d'illusions car les décisions préfectorales sont en général plus en faveur des chasseurs que de l'opinion publique pourtant majoritaire .		Particulier	Défavorable
154	Non tout simplement. Arrêtons de tirer à tout va, entre les balles perdues, les ricochets et les chasses a la cours qui tournent mal, commençons plutôt par la prise de conscience de l'absurdité de ces pratiques		Particulier	Défavorable
155	Je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté que je juge aberrant. Le renard est un prédateur qui à toujours été présent dans nos forêts. Le détruire parce qu'il se nourrit (que ce soit de rongeurs ou de petits gibiers destinés à la chasse) est une décision que je conteste. Comme toute espèce, il joue un rôle important au sein de l'écosystème. Il procède à "l'élimination des animaux faibles, malades ou morts, évitant pullulations et épidémies". Cette sélection contribue à l'assainissement des populations des autres espèces ainsi qu'à la conservation de leur qualité génétique. De plus il permet de réguler la population de petits rongeurs dont il est un grand consommateur. Sa présence influe indirectement sur la qualité de fonctionnement de l'écosystème où il vit. Il participe donc au "bon état écologique" de l'écosystème. De plus il a été prouvé scientifiquement que le renard ne prolifère pas. La population de renard s'auto régule en fonction des ressources disponibles. Le renard est déjà chassé toute l'année, si sa population a réellement augmenté c'est donc que la concentration en petits rongeurs est également en hausse. Ainsi le renard devrait plutôt être utilisé au profit de l'agriculture afin de limiter la consommation de pesticides pour augmenter le rendement biologique. Si il arrive que le renard s'attaque aux volailles d'élevages destinées à la chasse, c'est peut être parce que les installations sont mal protégées ou parce que le petits gibiers ne réagit pas comme le ferait à l'état sauvage. Il n'est donc pas légitime de s'acharner sur cette espèce pour ces motifs.		Particulier	Défavorable
156	Une fois de plus, la préfecture cède à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. <i>C'est écrit noir sur blanc dans le projet d'arrêté : « CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »... !</i> On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment : – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...		Particulier	Défavorable

	<p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd’hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L’autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l’augmentation des populations de renards sur le département du Val d’Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l’argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p> <p>Suite à tout ces arguments énumérés ci-dessus, je dis non aux tirs des renards de nuit dans le Val d’Oise, qui n’a absolument aucune vocation particulière sauf si elle en est de satisfaire quelques chasseurs assoiffés de tueries gratuites.</p>			
157	<p>Par la présente je souhaite exprimer mon d’accord avec le projet de tirs de nuit dans le Val d’Oise. Il apparaît insensé de « prélever » des individus suite à une décision de réintroduire du petit gibier ; et il est évident que cette articulation « introduction de faisans et perdrix d’élevage / abattage des renards » est imputable à une volonté des chasseurs de pouvoir exercer leur loisir.</p> <p>Il est inacceptable que cela se fasse au détriment des espèces sauvages.</p> <p>Qui plus est, des études ont prouvé que les femelles ont des portées plus importantes quand elles se savent chassées. Par ailleurs, la chasse sépare les groupes d’individus et accroît les risques de contamination que vous prétendez combattre.</p> <p>Ce lobby de la chasse est tout simplement aberrant et devient insupportable.</p>		Particulier	Défavorable
158	Je suis pour la regulation du renard je dit oui		Particulier	Favorable
159	<p>J’apprends que votre Préfecture prévoit d’autoriser le tir des renards, pour limiter la prédation des oiseaux et notamment de ceux qui sont abattus par les chasseurs.</p> <p>Ce projet ne repose sur aucun fait écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les populations de renards s’autorégulent, dans les lieux où l’abattage des renards est interdit, la population n’a absolument pas explosé (voir l’exemple du Luxembourg) ● Le renard fait partie intégrante de la biodiversité que vous dites vouloir protéger <p>La chasse est une pratique cruelle, dangereuse (nombreux accidents, peu de régulations) et très largement impopulaire. Il est temps d’arrêter de passer tous leurs caprices aux chasseurs et d’agir vraiment pour protéger la biodiversité, comme le souhaite la majorité de vos électeurs.</p>		Particulier	Défavorable
160	J’apprends que vous envisagez des tirs de renards (de nuit!) pour protéger les petits gibiers relâchés dans la nature pour les chasseurs. Les renards sont nécessaires à la biodiversité, entre autre parce qu’ils mangent les rats des champs, campagnoles qui prolifèrent dans les champs. J’espère que vous ne céderez pas à ces gens.		Particulier	Défavorable
161	<p><i>« CONSIDÉRANT les mesures d’introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d’intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d’améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »...</i> , Vous allez laisser les chasseurs massacrer les renards.</p> <p>Les intérêts « cynégétiques » ne sont pas ceux de la biodiversité, arrêtons-là les mensonges véhiculés par les chasseurs. Les forêts françaises ne sont pas des parcs de « ball-trap ».</p> <p>En conséquence de quoi, je vous demande de renoncer à cet arrêt inique.</p>		Particulier	Défavorable

162	Je m'élève absolument contre le projet de tir jour et nuit pendant toute la période de reproduction. Les perdrix n'ont absolument pas besoin de l'élimination des renards pour se reproduire	Particulier	Défavorable
163	je suis opposée aux tirs de nuit des renards dans le val d'Oise. Cet animal est l'allié des agriculteurs car très utile contre la prolifération des campagnols et autres petits rongeurs. Il joue un rôle important dans la lutte contre la terrible maladie de Lyme. Quant aux dégâts causés dans les poulaillers, quelques aménagements accessibles à tous permettent d'y remédier. Le renard est déjà chassé une très grande partie de l'année alors il serait souhaitable de ne pas, en plus, autoriser ces tirs nocturnes.	Particulier	Défavorable
164	Tout est dans le titre Laissez la vie sauvage tranquille! Rangez les fusils!! STOP!	Particulier	Défavorable
165	Ce projet d'arrêté est inadmissible et se fonde sur des arguments très contestables ou faux. Population. Il n'y a aucune étude scientifique sérieuse et indépendante montrant que la population de renard roux est en hausse dans le département. Problèmes d'ordre sanitaire. Les arguments présentés sont totalement fallacieux. - La gale sarcoptique du renard qui ne se transmet pas à l'homme ou, au pire, guérit spontanément (documentation ONCFS Gale-sarcoptique.pdf). - Concernant l'échinococcose, des études montrent que sa chasse intensive du renard favorise la diffusion de l'échinococcose alvéolaire au lieu de la contenir (par exemple ELIZ, état d'avancement des travaux 2013...). Faut-il rappeler que dans le cas des zoonoses, les "prélèvements" sont plus des facteurs d'expansion que de contrôle de la maladie. Ceci a été largement démontré dans le cas de la rage. Il faut donc privilégier la vaccination orale avec des appâts anthelminthiques à base de praziquante. - Plusieurs études récentes prouvent également que le renard roux diminue fortement la prévalence de la maladie de Lyme (USA: Levi et al., 2012; Pays-Bas: Hofmeester et al., 2017), ce que le document omet soigneusement de mentionner ici. - Quant à la néosporose, où sont les études scientifiques prouvant que la destruction de renard permettrait de lutter contre la maladie ? Protection des repeuplements. L'argument du renard destructeur de petit gibier n'est qu'un prétexte sans fondement car les prédateurs alignent leur population sur les ressources de proies disponibles. Si l'on veut que les populations de petit gibier augmentent, il faut d'abord en interdire la chasse le temps nécessaire à un retour à la normale de ces populations et le temps que ces populations redeviennent vraiment sauvages, donc aptes à échapper aux prédateurs naturels. De plus, il faut adapter les pratiques agricoles à la bonne conservation de ces populations. Quant aux élevages, il serait peut-être temps, en ce début du XXIe siècle, que les éleveurs apprennent à construire des structures qui résistent à un simple renard. Tirs de nuit. Ils sont dangereux pour les humains et les animaux domestiques, comportent des risques de confusion pour d'autres espèces animales, dont certaines protégées, et sont source de dérangement pour la faune en général, surtout en période de reproduction (mois de mars). Période de chasse. La période de chasse couvre la période de reproduction des renards roux (mois de mars) et va donc entraîner la mort des jeunes non sevrés dont les parents auront été tués. Nous avons encore ici un exemple de texte uniquement destiné à complaire aux chasseurs, au détriment de la nature et d'une "gestion" intelligente de celle-ci. C'est absolument pitoyable, indigne d'un service de l'État qui devrait préserver l'intérêt général.	Particulier	Défavorable
166	Je vous adresse ce mail pour vous exprimer mon opposition à ce nouvel arrêté de tir de nuit dans le val d'Oise visant une fois de plus le renard. Aujourd'hui nous savons que les renards ne sont pas les ennemis des cultures, qu'ils ne transmettent pas plus de maladies et enfin qu'ils s'autorégulent en limitant leur portée lorsque la nourriture devient moindre. Au Luxembourg mais encore dans d'autres pays où même d'autres régions françaises ne chassent plus le renard, si vous regardez les chiffres et les observations aucune pullulation de renard n'est à observer ! Encore une fois les chasseurs veulent "gérer" la nature selon leurs propres critères (et non pas selon la santé de la biodiversité et des écosystèmes) pour assouvir leur besoin de pratiquer une discipline mortifère qui tue des êtres vivants et parfois même des êtres humains. Quand cela va t'il cesser ? Le jour où il n'y aura plus rien... Sauf les animaux d'élevages qu'ils relâchent pour jouer au fusil ? S'il vous plaît, madame, monsieur écoutez les citoyens toujours plus nombreux à être contre la chasse ! Conservons l'espèce du renard qui fait parti de nos contrées et qui a le droit à vivre, n'acceptez pas le tir de nuit qui rendrait encore un peu plus l'être humain comme responsable de l'effondrement des écosystèmes et de ses habitants.	Particulier	Défavorable

167	Non au massacre des renards dans le val d'oise et partout ailleurs! En finir avec cette pratique sous prétexte de régulation!		Particulier	Défavorable
168	Pour votre information, le renard est un prédateur présent naturellement en France, donc il s'auto-régule en fonction de l'espace et des proies disponibles, et il fait donc partie intégrante de la BIODIVERSITE de notre pays. Il n'est donc pas acceptable de le détruire sous prétexte de nuisance envers des animaux élevés artificiellement puis relâchés pour être tués par la suite par les chasseurs uniquement pour leur plaisir (la chasse est un loisir, donc pas de nécessité professionnelle). D'autre part, plusieurs études SCIENTIFIQUES montrent que de tuer des renards pourraient disperser certaines maladies, effet contraire de celui souhaité donc. Par expérience personnelle, protéger CORRECTEMENT ses poules (et c'est une obligation légale que de protéger ses animaux domestiques) par un enclos adapté empêche toute intrusion de prédateurs (et pas que des renards, mais aussi des chiens). Pour rappel, la majorité des Français sont contre la chasse (sondage Ipsos) : ne cédez plus au lobby des chasseurs, si puissant soit-il !		Particulier	Défavorable
169	Bonjour, j'ai eu connaissance de votre projet d'autoriser les tirs de nuit sur le renard. Je vous rappelle à l'heure où la biodiversité s'effondre que le renard est un animal essentiel à l'équilibre des eco systèmes. De nombreuses études le démontre. Je vous demande svp de protéger cet animal et donc ne pas autoriser les tirs de nuit. Merci		Particulier	Défavorable
170	Je m'oppose au projet d'arrêté sur les tirs de nuit contre les renards. C'est encore une décision politique destinée à satisfaire le lobby des chasseurs, contre toute considération scientifique. Les renards ne sont nuisibles que pour les chasseurs qui les considèrent comme des concurrents. Il est prouvé que l'éradication des renards fait augmenter le taux de tiques infectées à la borrelia et donc de la maladie de Lyme. Cordialement,		Particulier	Défavorable
171	Bonjour étant très concerné par les animaux y compris sauvages et la biodiversité je fais part, sur cette consultation publique, de mon avis avec des arguments que j'ai accumulés sur des années de recherche. En premier lieu les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, cela inclut la période de reproduction, en ce sens il y a matière à constater un désir d'éradication des renards sans tenir compte d'aucun impératif, biologique/écologique en particulier. La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu alors qu'il est évident que le but est d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir, ce but transportant la volonté des chasseurs de jouir de cette activité, d'ailleurs si les chasseurs se contentaient simplement de repeupler, les choses n'en seraient que mieux, ça leur évitera aussi de dépenser de l'argent pour pouvoir tuer. La protection du « petit gibier » ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués pour une chasse de loisir. La petite faune sera mieux préservée si son habitat naturel est protégé de l'urbanisation, de l'agriculture intensive et de la modification des paysages. Il faut donc aussi prendre en compte que si les chasseurs arrêtaient de tuer le petit gibier, disparaissant aussi à cause de l'urbanisation croissante, les renards le régularaient comme il l'a toujours fait, après tout il consomme de 6000 à 100 000 rongeurs par an ce qui fait de lui un allié agricole de choix. De plus économiquement et écologiquement ça serait plus rentable sur tout terme, économiquement car il n'y aurait pas de dépenses financière à réaliser pour la gestion des rongeurs et écologiquement car le plomb de chasse pollue y compris les nappes phréatiques, autant les animaux (y compris les perdrix) que hommes en subissent les effets => https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/14557-des-dizaines-de-milliers-de-tonnes-de-plomb-dans-la-nature-le-cadeau-empoisonne-des-chasseur En dehors de l'aspect agricole, je me permets d'ajouter qu'ils sont des animaux très sociables, et joueurs de surcroît. Comme le loup, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité de proies, considérez donc bien que avec le petit gibier disponible à profusion pour lui il aura moins tendance à s'en prendre aux poulaillers. A propos des élevages avicoles ou ovins, pour prévenir les dégâts causés et par respect de la nature et de la vie sauvage, les éleveurs devraient s'investir dans certaines tâches telle que enterrer la clôture, il y a d'ailleurs un lien avec différents moyens dont l'enterrage (voir 2 " construire une clôture " et 3 " protéger les poulaillers des renards ") https://fr.wikihow.com/%C3%A9loigner-les-renards , aussi prendre en considération l'effarouchement. Les dégâts reprochés aux renards sont incomparables avec ceux des rats qui eux prolifèrent sans contrôle, rongent, dévorant tout et s'installant partout sans distinction, il n'y aucune parade contre eux alors que pour les renards il y en a. D'après les statistiques les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. Une autre chose sur laquelle énormément de monde est d'accord : les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compter le dérangement de la faune non visée, et risquent de provoquer le déplacement des individus, cela aurait un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont d'ailleurs montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. Pour assurer le suivi des zoonoses, l'analyse des renards prélevés par tir, piégeage ou déterrage, ou des renards trouvés morts sur le bord des routes, est à privilégier avant de prescrire des opérations de prélèvement de renards par tir de nuit en particulier, enfin des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux		Particulier	Défavorable

	<p>des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>Le parasite de la gale du chien est différent de celui de l'Homme, pire encore les chiens de chasse sont les premiers vecteurs de la maladie, donc finalement et de façon ironique ce sont les chiens des " premiers écologistes " qui ont le plus de chance de propager cette maladie.</p> <p>Au sujet de la lutte contre l'échinococcose alvéolaire : la méthode est contestée scientifiquement depuis longtemps et d'ailleurs les abattages de renards se révèlent inefficaces. L'argument au sujet de l'échinococcose ne tient pas non plus dans la mesure où si ce ne sont pas les renards qui mangent les rongeurs ce seront les carnivores domestiques qui se contamineront avec les larves d'échinocoques infestant les rongeurs et qui ramèneront simplement le parasite à domicile dans leurs déjections aussi bien que sur leur pelage souillé ! Source OMS : Une étude récente, publiée le 1er novembre 2017 dans la revue internationale Preventive Veterinary Medicine, tend à montrer que la destruction des renards augmente le taux de prévalence du parasite responsable de l'échinococcose alvéolaire.</p> <p>L'étude préconise des méthodes alternatives de lutte telles que l'appât anthelminthique à base de praziquantel. Ce moyen de lutte qui vise à déparasiter les hôtes définitifs sauvages ou errants a permis d'obtenir des baisses significatives de la prévalence de l'échinococcose alvéolaire, selon des études européennes et japonaises. L'abattage des renards et des chiens errants semble très inefficace. La durabilité et l'efficacité de telles campagnes par rapport à leur coût sont controversées. L'éradication de la rage en France a été obtenue par l'utilisation d'appâts vaccinaux et non par la destruction des renards après que la rage ait servi de prétexte à sa destruction comme aujourd'hui l'échinococcose. Comme pour la rage, il suffit de volonté politique pour obtenir le recul de l'échinococcose .</p> <p>La fréquence de vermifugation des animaux domestiques recommandée pour lutter contre cette maladie est de 6 semaines alors que les chiens et chats sont traités environ une à deux fois par an en général. Avec ou sans renard, le nettoyage des légumes potentiellement contaminés est une absolue nécessité si l'on veut limiter les risques.</p> <p>Chaque vie est importante et à son rôle à jouer, arrêtons le massacre maintenant, c'est à l'humain à s'adapter, en aucun cas il ne doit mettre fin à des vies, en réalité il n'y a aucune justification à cela.</p>			
172	<p>Entrez dans le 21 ème siècle, Mr le Préfet, ne vous déshonorez pas en reprenant sans esprit critique les arguments fallacieux des chasseurs qui n'en ont jamais assez te tuer, toujours plus, toujours plus longtemps, et même la nuit !!</p> <p>Les renards sont écologiquement nettement plus utiles que les chasseurs, alors ne vous faites pas l'allié du pire dans ce monde.</p>		Particulier	Défavorable
173	<p>Stop à la chasse au renard et aux arrêtés qui autorisent les tirs de jour, de nuit, toute l'année....</p> <p>Aberration totale de détruire ce bel et utile animal qui joue un rôle dans les écosystèmes et a sa place dans la chaîne du vivant.</p> <p>De plus il est immoral de tuer un être qui n'a que sa vie et les mêmes droits à vivre sur nos territoires....</p> <p>Apprendre à cohabiter en se respectant est indispensable pour la survie humaine!</p>		Particulier	Défavorable
174	<p>j' apprends avec consternation que vous vous apprêtez à autoriser la tuerie de renards supplémentaires et ce, avec des "tirs de nuit" !</p> <p>S'il vous plait, n'en faites rien.</p> <p>TOUT milite pour vous empêcher d'autoriser un tel massacre !</p> <p>Je ne vous ferai pas l'insulte de vous les détailler les arguments suivants reconnus par TOUS les biologistes : vous les connaissez très bien (effondrement de la Biodiversité, le renard EST un auxiliaire agricole très efficace, etc)</p> <p>Les citoyens français sont lassés de devoir voir leur environnement livré à quelques uns qui souhaitent massacrer chaque année encore plus , uniquement pour leur loisir !!!!!!!!!!!!!!! Par ailleurs la plupart de nos voisins européens ont cessé la destruction du goupil !</p> <p>SOYONS MODERNES : sortons du Moyen-âge !!!</p>		Particulier	Défavorable
175	<p>Je suis contre ce nouvel arrêté de régulation des renards par tirs de jour et de nuit dans le Val d'Oise</p> <p>Voici que Monsieur le Préfet a trouvé une autre espèce à éradiquer en Val d'Oise ; le renard!</p> <p>Tout cela pour le plaisir des chasseurs qui n'ont plus assez de perdrix à tirer et à qui il faut fournir de nouvelles cibles!</p> <p>La protection du « petit gibier » telle qu'elle nous est présentée dans cet arrêté ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués pour une chasse de loisir. La petite faune serait bien mieux préservée avec la préservation de son habitat naturel, et l'arrêt d'une urbanisation galopante.</p> <p>Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre puis du 1er décembre au 31 mars, y compris donc en période de reproduction, il est évident que cela relève d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique.</p>		Particulier	Défavorable

176	<p>Je souhaite vous faire savoir mon avis sur votre arrêté cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de l'ovierie</p> <p>En effet je pense que même pour un chasseur expérimenté il est extrêmement difficile dans l'obscurité de faire la différence entre un renard et un animal domestique et notamment un chat qui a des réactions physiques semblables à celles d'un renard (oreilles tendues, museau pointu, ras du sol...).</p> <p>Je ne souhaite pas que mes chats soient encore et toujours en danger à cause de la chasse. Je les empêche déjà de sortir la journée car les chasseurs tirent sur tout ce qui bouge et qui a des poils en toute impunité.</p> <p>Je vous demande la plus grande des clairvoyances et des compréhensions à ce sujet. De jour de nombreux particuliers comme animaux sont déjà victimes de balles perdues et de tirs accidentels/mal visé de la part des chasseurs alors imaginez de nuit.</p> <p>Est-ce que mon chat doit porter un gilet jaune de nuit lui aussi ? J'ai moi même peur d'aller me balade en forêt le soir si des hommes y sont armés et prêts à tirer aux aguets</p>		Particulier	Défavorable
177	<p>Vous avez la chance de compter une population de Renards roux sur votre territoire.</p> <p>Ces animaux, omnivores, sont capables d'auto-régulation. Et ne vont pas décimer les réintroductions de "petits gibiers" comme vous les nommés.</p> <p>Alors si on est chasseur, évidemment, les Renards peuvent poser problème mais si l'on est tout simplement humain, avec un regard plus large et plus humaniste, les Renards ont leur place comme toutes les autres espèces.</p> <p>Et surtout, ils n'ont pas besoin d'être régulés.</p> <p>Laissez-les tranquilles s'il vous plaît et tentez de passer à la préservation plutôt qu'au contrôle...qui n'est pas possible.</p>		Particulier	Défavorable
178	<p>Vous avez la chance de compter une population de Renards roux sur votre territoire.</p> <p>Ces animaux, omnivores, sont capables d'auto-régulation. Et ne vont pas décimer les réintroductions de "petits gibiers" comme vous les nommés.</p> <p>Alors si on est chasseur, évidemment, les Renards peuvent poser problème mais si l'on est tout simplement humain, avec un regard plus large et plus humaniste, les Renards ont leur place comme toutes les autres espèces. Et surtout, ils n'ont pas besoin d'être régulés.</p> <p>Laissez-les tranquilles s'il vous plaît et tentez de passer à la préservation plutôt qu'au contrôle...qui n'est pas possible.</p>		Particulier	Défavorable
179	<p>Par la présente j'entends participer à la présente consultation afin de manifester mon opposition à ce projet.</p> <p>Je crains que comme souvent cette mesure consiste en un soutien aux chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités.</p> <p>La gestion de la biodiversité que vous citez ne se règlera aucunement en autorisant des tirs sur le renard.</p> <p>N'oublions pas que les chasseurs relâchent chaque année des faisans et perdrix d'élevage pour ensuite les tirer : cette pratique est légale certes mais compromet la vraie biodiversité puisque celle qu'ils créent reste somme toute artificielle et n'a qu'un but : avoir plus de gibier à chasser.</p> <p>Nonobstant ces considérations liées aux chasseurs, les arguments liés aux maladies du renard ne résistent pas à l'examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>Par ailleurs, quant au surnombre que vous invoquez, il s'agit ni plus ni moins d'une expression de la biodiversité.</p> <p>Comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Pour exemple,</p>		Particulier	Défavorable

	<p>au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. C'est vrai les renards mangent les poules. Mais des poules bien protégées notamment par un poulailler bien fermé restent une solution bien plus efficace.</p>			
180	<p>Je vous propose de réguler plutôt les chasseurs . S'ils veulent continuer à tirer , qu'ils le fassent sur des pigeons d'argile.</p> <p>C'est juste inadmissible. Ce serait bien de faire appel à des gens qui ont une réel expertise plutôt que de céder au lobbying de la chasse. Le renard, n'est pas un nuisible. Il a une utilité dans l'équilibre des rongeurs qui s'attaque aux récoltes. il fait économiser environ 3000 euro par hectare à l'agriculteur. Il n'y a aucune raison valable de les tuer.</p>		Particulier	Défavorable
181	<p>Je suis contre le projet d'arrêté concernant les tirs de nuit du renard. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du nombre de renard est en réalité positif pour la biodiversité et favorise une auto-régulation du nombre de rongeurs. - L'attaque des poulaillers est facilement évitée avec une clôture bien réalisée. - La maladies que peuvent porter le renard ne présentent aucun danger sanitaire avéré. 		Particulier	Défavorable
182	Je vous demande de respecter la nature et de stopper la tuerie des renards		Particulier	Défavorable
183	Avis favorable pour la régulation du renard		Particulier	Défavorable
184	Merci de préserver cette petite faune sauvage dont le renard splendide animal, n'écoutez plus les chasseurs qui tuent ici juste pour tuer car le renard ne se bouffe pas, écoutez enfin votre conscience de préservation et abolissez ainsi des souffrances animales , merci à préfecture d'aller vers l'empathie, vos enfants vous remercieront et vous vous grandirez!		Particulier	Défavorable
185	<p>Non aux tirs de renards ! L'équilibre de la nature peut et doit se faire sans intervention humaine. Trouvez-vous une autre occupation plus écologique. Il y a l'embarras du choix.</p>		Particulier	Défavorable
186	<p>NON aux tirs de nuit des renards. Et non à la chasse !</p>	95	Particulier	Défavorable
187	Je ne sais pas si je m'adresse au bon endroit. Je tiens juste à vous écrire ce petit message pour vous faire part de ma colère envers ce qui se passe dans notre pays. Il devient absolument insupportable de voir de jour en jour cette régression envers notre nature et notre écosystème. La chasse est une pratique qui n'as plus sa place depuis bien longtemps à notre époque alors pourquoi continuons nous de l'autoriser si ce n'est que pour des raisons politiques et bien sûr économiques. Je vous adresse mon plus grand NON aux tirs de nuit contre ces pauvres bêtes qui ne vivent pas mais qui se contente de survivre au péril de leur vie, et ceci est valable pour tous les animaux, même si évidemment nous parlons ici du renard. Il est temps de sauver notre bel ami de ces individus immondes.		Particulier	Défavorable
188	<p>Une fois de plus, la préfecture cède à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir.</p> <p>On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle 		Particulier	Défavorable

	<p>favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>			
189	AVIS FAVORABLE concernant arrêté cadre tir de nuit et jour du renard par les Lieutenants de Louveterie	95	Particulier	Défavorable
190	Les renards ne sont pas des nuisibles et contribuent à la biodiversité et à la régulation des espèces envahissantes dans les forêts et les campagnes !		Particulier	Défavorable
191	<p>Je suis opposée à ce projet d'arrêté.</p> <p>Les renards contribuent largement à l'éradication de parasites dangereux pour l'homme, comme les tiques, par ailleurs, pourquoi ne pas laisser la nature faire son travail et assurer un équilibre où l'homme n'a rien à faire. La chasse n'a aucune utilité.</p>			
192	Nous donnons notre avis favorable pour la régulation de la population trop importante des renards		Particulier	Favorable
193	<p>Dans le cadre de la consultation publique, je souhaite vous faire part de ma position résolument contre cette possibilité de tirs de nuits sur les renards.</p> <p>Le renard rend justement service dans les plaines agricoles en chassant les rats taupiers notamment, rendant ainsi service à la communauté.</p> <p>La neosporose est liée à un parasite unicellulaire surtout véhiculé par les chiens domestiques, pas les renards.</p> <p>La gale sarcoptique reste cantonnée au renard. Pourquoi donc se servir de cela comme excuse s'il peut en mourir?</p> <p>Il faut arrêter d'utiliser cette image moyen-âgeuse du renard mangeur de poules. Il peut au contraire nous aider à réguler la nature et rééquilibrer ce que l'homme déséquilibre.</p> <p>Arrêtons de prendre les arguments des chasseurs pour argent comptant. L'homme détérioré suffisamment la nature, nuit assez à la biodiversité pour en rajouter.</p> <p>Laissons ces renards en paix.</p>		Particulier	Défavorable
194	<p>Je suis contre ces tirs de nuit des renards ! Ils sont déjà poursuivis toute l'année ! Des études montrent qu'ils sont un élément important pour limiter l'échinococcose alvéolaire en mangeant les campagnols ! Malheureusement les préfectures travaillent sous l'influence des chasseursqui sont souvent ces mêmes fonctionnaires des préfectures!</p> <p>Y en a marre de cette extermination du vivant !!</p>		Particulier	Défavorable
195	veuillez recevoir mon avis favorable pour l'arrêter cadre des tirs de nuit des renards	95	Particulier	Favorable
196	<p>Je suis bien entendu contre. La chasse est la seule fautive à ce problème d'absence de prédateur. Laissons la nature se gérer elle-même et arrêtons de donner tous les droits aux chasseurs.</p> <p>Tradition barbare.</p>		Particulier	Défavorable
197	<p>Comme d'habitude, quand l'homme se mêle de réguler la nature, ça vire à la catastrophe.</p> <p>Cet arrêté est débile car il crée une sélection subjective des animaux.</p> <p>Pourquoi des faisans et des perdrix auraient-elles plus le droit de vivre que les renards ?</p> <p>Cette décision est stupide.</p> <p>Ces faisans et ces perdrix ne sont plus des animaux sauvages puisque réintroduits artificiellement.</p> <p>En revanche, le renard, lui est bien sauvage, et apparemment, il a un prédateur, les imbéciles qui édictent ce genre de décision.</p> <p>Autorisez plutôt la chasse aux idiots de village qui prennent ce type de décisions.</p> <p>Laissez vivre les renards ! Arrêtez de penser que l'homme est utile à la nature : c'est tout le contraire. Moins l'homme n'a d'action sur son milieu, plus la biodiversité se développe. La preuve avec Tchernobyl et la zone désertée par l'homme après l'accident nucléaire, qui bien que radioactive, a favorisé le développement d'une faune sauvage.</p>		Particulier	Défavorable

	Voilà mon avis d'humain et de citoyenne. Cordialement,		
198	<p>Par le présent mail je m'oppose à l'arrêté portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise. Ces tirs sont soit-disant réalisés pour préserver la biodiversité, mais de quelle biodiversité parle-t-on lorsqu'il s'agit de lâcher des faisans et perdrix issus de l'élevage et destinés comme tout le monde sait principalement à la chasse les jours qui suivent ?</p> <p>Si l'intérêt réel est la préservation de la population du petit gibier, pourquoi dans ce cas, ne pas interdire tout simplement le prélèvement de ces espèces sur plusieurs années de sorte à développer et pérenniser leur population ?</p> <p>N'oublions pas que la chasse même si elle n'est pas la première cause, participe grandement au dérangement de la faune, bien plus que le renard.</p> <p>Concernant l'argument de la gale sarcoptique, il n'est pas recevable pour la destruction du renard puisque sachant qu'une souche étant propre à une espèce et de ce fait qu'elle est difficilement transmissible à d'autres espèces mais qu'en plus elle se traduit par une forte diminution de la population du renard, il est vraiment absurde de l'utiliser comme prétexte pour détruire le renard.</p> <p>Par contre, on sait que le renard protège de la maladie de Lyme, plusieurs études le confirment et que diminuer le nombre des individus sur un espace donné augmente la prévalence des maladies qu'il peut transmettre.</p> <p>Enfin concernant les dégâts observés sur les élevages avicoles, le renard n'est pas un redoutable prédateur prêt à tout pour croquer une poule, c'est avant tout un animal opportuniste, laissez une porte ouverte et il viendra se servir, mais fermez correctement un poulailler et le renard ira chercher ailleurs. Par contre son impact positif sur les cultures de céréales puisqu'il est friand de rongeurs n'est plus à démontrer.</p> <p>Merci donc de ne pas céder à la pression cynégétique et de laisser ce pauvre animal en paix.</p> <p>Le renard est un auxiliaire précieux de l'agriculture capable de réguler sa population en fonction de la capacité du territoire à le nourrir, rien ne justifie sa régulation.</p>	Particulier	Défavorable
199	<p>Vous ne devez pas autoriser le tir des renards la nuit! Les renards sont utiles pour nos forêts et ne représentent pas de danger pour les humains. Au Luxembourg les renards ne sont plus tués et tout se passe très bien. Les renards permettent de réguler les rongeurs ils sont utiles! De plus les tirs de nuit sont dangereux et une véritable nuisance pour la population. Nous n'avons pas à supporter ça pour le plaisir des chasseurs.</p> <p>En espérant que pour une fois la population sera écoutée!</p>	Particulier	Défavorable
200	<p>NON ! Non au massacre des renards, la Nature se régule d'elle même. Les renards sont là pour une bonne raison, ils aident EUX à réguler la population animale, ils préviennent la développement des tiques et la maladie de Lyme, ils aident le sol à s'enrichir car ils le retournent en cherchant leur nourriture. Il ne faut pas céder aux pressions des chasseurs, regardez l'augmentation des accidents dûs à la chasse, dernier en date une femme enceinte ! Laissez la Nature tranquille ! Nous avons perdu trop d'espèces déjà et risquons d'en perdre encore plus à cause de l'influence humaine (chasse, produits "phyto-sanitaires" qui n'est que de la novlangue pour tous les produits en -cide (pesticide, fongicide, herbicide, cela détruit toute vie!!!!!!) Notre planète et notre pays ont besoin d'être sauvés ! Laissez la nature tranquille ! NON au massacre des renards !</p> <p>Une fois de plus, la préfecture risque de céder à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir.</p> <p>Non aux soit disant excuses justifiant le massacre des renards, excuses tout aussi risibles que fallacieuses et prouvées scientifiquement fausses et surtout l'argument de bon sens pour le poulailler !</p> <p>C'est écrit noir sur blanc dans le projet d'arrêté : « <i>CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles</i> »... !</p> <p>On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... 	Particulier	Défavorable

	<p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd’hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L’autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l’augmentation des populations de renards sur le département du Val d’Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l’argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>			
201	Je considère que le renard , acteur de la biodiversité , doit être protégé et non chassé (qui plus est de nuit).		Particulier	Défavorable
202	Bonjour, je suis favorable à l’arrêté cadre pour le tir de nuit du renard		Particulier	Favorable
203	Avis favorable,	95	Particulier	Favorable
204	Avis favorable,		Particulier	Favorable
205	je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard.		Particulier	Favorable
206	MONSIEUR LE PRÉFET COMMENT UN GRAND HOMME D’ÉTAT COMME VOUS SE LAISSE INFLUENCER PAR QUELQUE ATTARDER QUI NE TUE QUE PAR LE PLAISIR ,COMMENT POUVEZ VOUS CAUTIONNER CELA REVEILLER VOUS C’EST VOUS QUI PRENEZ CES DEVISIONS ET NON LES CHASSEURS BIENTÔT NOS FORET SERONT VIDER DE TOUTE FORME DE VIE ET C’EST CA QUE VOUS VOULEZ POUR VOS ENFANTS ARRÊTER D’OBÉIR LES LOBBYS DE LA CHASSE		Particulier	Défavorable
207	Avis favorable concernant la régulation du renard	95	Particulier	Favorable
208	Je suis largement favorable au tir de regulation de nuit du renard dans notre departement dans l arrêté cad		Particulier	Favorable
209	<p>NON, NON et NON, mille fois NON !!!</p> <p>C'est avec stupeur que je trouve cette consultation publique...Après les oiseaux migrateurs, la volonté d'éradiquer de la France les vipères péliades et aspics, maintenant, toujours pour satisfaire 1% de la population française, vous voulez faire disparaître le renard !!!</p> <p>Vous êtes tombés sur la tête !!!! Le renard permet de combattre la maladie de LYME et se trouve être un maillon important de la chaîne alimentaire.</p> <p>Les renards, tout comme les vipères limitent la prolifération des rongeurs et empêchent la diffusion de maladies sévères !!!</p> <p>Avez-vous chez vous des gens intelligents capables de se rendre compte des conséquences sur la biodiversité des mesures envisagées???</p> <p>Si, à votre tête, vous avez des chasseurs qui ne voient pas plus loin que le bout de leurs fusils et sont incapables de réfléchir aux conséquences de leurs actes, le pays est parti dans un déclin environnemental irréversible !!!</p> <p>Le "plaisir" de tuer ne doit pas être privilégié à celui des 81% de français hostiles à la chasse qui préfèrent une nature pleine de vie à celle que nous laissent les chasseurs avec leurs gibiers d'élevage (15 millions d'animaux lâchés chaque année pour satisfaire leur goût de souffrances animales !!!), les 6 à 8000 tonnes de plombs abandonnés dans nos sols et rivières !!!...et tant d'autres déchets laissés dans nos forêts par eux.</p> <p>Non à la chasse aux renards de nuit, non à la pollution sonore due aux détonations (et encore plus la nuit !!!).</p> <p>Laissez la nature aux promeneurs, cyclistes au moins 2 jours par semaine...il y aura moins de drames !!!</p>		Particulier	Défavorable

210	<p>Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage, alors arrêter de fossoyer dans leur sens! merci pour la vie, interdisez plutôt la reproduction pour lâchage!</p>		Particulier	Défavorable
	<p>Contre l'argument MALADIES</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>Contre l'argument AUGMENTATION des populations</p> <p style="text-align: center;">Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Pour ma part, j'attends impatiemment le jour où je pourrait observer un renard vivant dans son milieu naturel ! A plus de cinquante ans, cela ne m'est encore jamais arrivé.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>		Particulier	Défavorable
211	<p>Je m'oppose aux tirs de nuit sur les renards, tous les arguments pour sont des arguments de chasseurs qui aiment tuer, aucune raison scientifique valable n'est recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Donc NON à la chasse aux renards</p>		Particulier	Défavorable
212	je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard.		Particulier	Favorable

213	<p>Alors que les citoyens ont la joie de constater que de nombreux territoires adaptent leur façon de considérer la Faune et notamment le Renard en choisissant de ne plus le considérer comme nuisible, il faut bien constater que d'autres choisissent de maintenir des pratiques destructrices vis à vis du monde vivant alors que nous sommes en pleine urgence écologique.</p> <p>Autoriser les tirs de cet animal du 15 juillet 2020 au 15 septembre Mars et du 1er décembre au 31 mars comprenant la période de reproduction et la période où les jeunes restent avec leur mère, font état d'un réel irrespect des peuples de la nature doublé d'une véritable atteinte au Vivant.</p> <p>Les prétextes fallacieux de maladies et de parasites qui n'ont aucun impact sur l'homme, ne font que masquer le soutien à un terrorisme rural qui n'hésite pas à massacrer et à envahir les écosystèmes, d'animaux d'élevage à massacrer et nous en dit long sur le manque de conscience écologique. Ces successions d'atteintes à la Nature par des décisions non basées sur le bien commun mais sur les intérêts de quelques-uns sont apparentés à des crimes écologiques dont il faudra un jour rendre des comptes.</p> <p>– <i>La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines.</i></p> <p>– <i>L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</i></p> <p>– <i>La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</i></p> <p>Nous pouvons souligner que la Faune subit elle aussi la canicule, les épisodes de sécheresse et autres aléas climatiques ; ces contextes difficiles doivent être pris en compte dans les décisions d'abattage tout comme la destruction, réduction et dégradation des habitats naturels et corridors écologiques qui mettent à mal les espèces. Au niveau de nos mentalités, il est urgent de nous extraire de cette haine et de ces violences viscérales qui n'ont plus leur place en ce XXI ème siècle que nous voulons mature et tolérant, il existe et il a toujours existé des solutions pour protéger ses poulaillers et autres élevages ; encore faut-il le vouloir. Pour rappel, au delà du droit à exister comme les autres espèces, le Renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an régulant ainsi naturellement ces populations, tout comme il limite la diffusion de la maladie de Lyme qui est en forte recrudescence. L'invasion de rats taupiers dans les cultures de Haute-Loire est lié notamment à l'éradication de son prédateur naturel, le renard. Mais sans doute certains préféreraient-ils empoisonner ces animaux plutôt que laisser la nature vivre son rythme.</p> <p>Il est urgent de transformer nos pratiques et de développer une conscience environnementale doublée d'une maturité écologique ; Les services écologiques rendus gracieusement par la multitude d'espèces sauvages est bien une réalité à intégrer urgemment. La Nature doit être maintenue sauvage et Libre et ne peut être contrainte à l'excès par manque de tolérance et d'adaptation. Les atteintes graves aux espèces doivent être considérées comme des crimes envers le Vivant qui doit être absolument préservé dans son intégrité.</p> <p>Nous ne pouvons qu'espérer que chacun prendra la mesure de ses responsabilités chaque fois qu'il permet la destruction des espèces, sans aucune volonté de se rapprocher des associations et des naturalistes spécialisés du Vivant. Chacune de ces décisions pèsera désormais beaucoup plus lourd dans la balance du soutien élémentaire à la biodiversité et donc de l'avenir.</p> <p>Il est décisif que les institutions proches des territoires accompagnent les populations à l'évolution des pratiques et à la façon de considérer les espèces et de les soutenir en ces temps de déclin de la biodiversité. Il y a bien des façons de soutenir la Vie, en cessant déjà, de la maltraiter continuellement. Il n'y a pas si longtemps, nous vivions tous au cœur même de ces interactions que nous voyons désormais disparaître sous nos yeux. Ne laissons pas la Nature devenir un grand supermarché du tir et disséminer ainsi l'idée, qu'elle n'a aucune valeur.</p>	Association l'arbr'en soi	Défavorable
214	il est absolument, même très important que le tir et le piègeage du renard soit maintenu vu sa prolifération et les maladies contagieuses qu'il véhicule.	Particulier	Favorable
215	Avis favorable.	Particulier	Favorable
216	Je suis responsable d'un territoire de chasse à Belloy en France. Je suis favorable à cet arrêté. Pourquoi ne pas l'étendre à tout le 95 car nous constatons effectivement une augmentation de la population des renards.	Particulier	Favorable

	Ce phénomène va contrarier l'amélioration du développement des renards et perdreaux.		
217	C'est désolant de lire encore et toujours des arguments fallacieux pour justifier cette chasse aux renards. NON pas plus de chasse. Laissez les animaux tranquilles la nuit.		Particulier Favorable
218	Je suis opposée au projet d'arrêté visant à autoriser des tirs de nuit des renards. Un élément m'interpelle : <i>« CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »...</i> Effectuer des lâchers de faisans et de perdrix d'élevage, ne peut pas être considérée comme une mesure visant à améliorer la biodiversité. C'est une mesure visant plutôt à favoriser un intérêt particulier (la chasse). Comme le renard est considéré comme un concurrent de cet intérêt particulier, vous souhaitez autoriser des tirs létaux de nuit !!! Je vous demande de ne pas autoriser ces tirs sur les renards , pour les raisons suivantes : 1. Le renard protège écologiquement les cultures car il se nourrit de rongeurs. 2. Il est utile à la bonne santé de son écosystème. C'est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire. 3. Il assainit les campagnes car il est également charognard. 4. C'est un être sensible, doté de capacités cognitives développées. 5. Il fait partie de notre patrimoine.		Particulier Favorable
219	Contre les tirs sur les renards		Particulier Favorable
220	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir du nuit du renard.		Particulier Favorable
221	Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur les faits relatés ci-dessous : - A l'heure où la mobilisation se fait de plus en plus importante pour la défense des animaux, suite à une prise de conscience collective, il est intolérable d'adopter une telle autorisation, qui est contraire à la transition écologique, à la flore, à la faune ainsi qu'au bien-être animal. - Nous tenons à porter à votre connaissance que les renards ne sont pas nuisibles, ils font partie de notre éco système. En aucun, nous avons à tolérer que des chasseurs sous prétexte de réguler, massacrent ces animaux qui peuplent nos forêts et qui suscitent l'admiration des personnes qui ont la chance de les apercevoir, sous des prétextes qui sont fallacieux - Les chasseurs n'ont pas tous les droits. La chasse doit être interdite, elle relève d'une pratique barbare et ancestrale qui date d'une époque révolue. Compte tenu de nombreux accidents de chasse qui ont provoqué des accidents graves et dont certains ont entraîné la mort, il nous paraît urgent de prendre une décision qui relève de votre ressort. Nous tenons à vous faire une citation d'un grand homme, qui était sensible à la cause animale, celle de Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU : "La chasse endurecit aussi bien le coeur que le corps, elle accoutume au sang et à la cruauté". C'est pourquoi, nous souhaiterions que vous puissiez y prêter toute votre réflexion.		Particulier Favorable
222	Je suis défavorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard.		Particulier Favorable
223	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard		Particulier Favorable

224	Il faut absolument maintenir le tir du renard la population ne cesse de croître ,dégats important sur petits gibiers et poulaillers		Particulier	Favorable
225	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir du renard de nuit		Particulier	Favorable
226	Il faut oser tuer un si bel animal et des plus utile dans nos contrées, merci de le protéger légalement		Particulier	Favorable
227	D'un point de vue éthique, l'ASPAS s'oppose à ces destructions supplémentaires qui confinent à de l'acharnement : dans le Val d'Oise, le renard subit déjà tir, piégeage et déterrage toute l'année, en temps de neige comme en été, et notamment pendant la période d'élevage des renardeaux. Des points de vue juridique et scientifique, nous condamnons ces abattages en ce qu'ils ne sont fondés sur aucun élément tangible : - Ces destructions supplémentaires sont censées faciliter le maintien de populations de petit gibier. Pourtant, aucune étude ne montre l'effet positif de la régulation des renards sur le maintien de ces proies. Celles-ci sont secondaires dans son régime alimentaire, principalement composé de petits rongeurs. S'il s'agit de répondre à des attentes du monde cynégétique, il serait inacceptable de faire primer ces intérêts privés sur ceux liés à la préservation du patrimoine naturel commun. Le juge administratif a ainsi considéré que « l'encouragement à la réorientation des pratiques de chasse et l'accroissement d'une population faunistique afin de la rendre disponible pour cette activité n'entrent dans aucun des cas pour lesquels les dispositions de l'article L. 427-6 précité du code de l'environnement permettent au préfet d'autoriser des opérations de destruction de spécimens d'espèces non domestiques » - Les dommages allégués aux élevages avicoles sont évitables grâce à la mise en place de systèmes de protection solides des poulaillers. Tuer des renards ne sert à rien tant que ces élevages restent vulnérables à la prédation. - D'un point de vue sanitaire, les études montrent que tuer des renards pour lutter contre une maladie dont il serait porteur est inutile voire contre-productif en ce que cette stratégie permettrait de diffuser la maladie. La gale sarcoptique citée dans le projet d'arrêté est en outre une maladie grave pour le renard mais sans danger pour l'humain (il ne s'agit pas de la gale humaine) et pour le chien un traitement simple étant suffisant quand la maladie ne se résorbe pas d'elle-même (source : Réseau SAGIR) D'un point de vue écologique, le renard est un prédateur naturel autochtone qui se nourrit essentiellement de micro-mammifères, ce qui en fait un allié précieux de l'agriculture et permet d'éviter l'utilisation de produits chimiques délétères pour l'environnement. Il se nourrit également de cadavres d'animaux, ce qui en fait un écarisseur naturel. Notons enfin qu'en consommant des fruits, il joue également un rôle important dans la dissémination des graines et contribue ainsi à la diversité végétale. Cette décision est donc écologiquement absurde, éthiquement condamnable, et juridiquement et scientifiquement infondée. L'ASPAS vous demande d'abandonner ce projet.		Appssas	Défavorable
228	Je prends connaissance du projet d'arrêté cadre de régulation du renard en tir <u>de jour comme de nuit dans le département.</u> Je vous demande son annulation au plus vite. Les raisons avancées ne sont pas crédibles, et il est bien dommage que je n'avais eu connaissance de la consultation du SDGC en son temps en 2016, car je me serai opposée vivement à ce document qui méconnaît gravement la protection de la biodiversité et qui est à revoir sérieusement pour prendre en compte les problématiques actuelles, cad le déclin des mammifères en Europe . Vous invoquez la protection des perdrix grises réintroduites par la FDC. Concernant la perdrix grise , les trois facteurs principaux des problèmes de survie de la population sont : Les pratiques agricoles et notamment l'utilisation de phytosanitaires seraient responsables de l'hécatombe, la porosité de l'œuf pouvant même amener un état de stérilité chez un certain nombre de perdreaux, d'après Elisabeth Bro. La destruction des haies et des talus, lieu de refuge pour ces animaux , et les conditions écologiques rentrent également en ligne de compte ». la plupart des études sur le sujet ne confèrent au contrôle des prédateurs qu'un rôle marginal.. S'agissant du rôle de la prédation, les articles sont loin de voir le renard comme le seul à effectuer des prélèvements ; selon les espèces proies et les habitats, les fouines et les chats (domestiques) sont également cités, et en particulier pour les consommations d'œufs et de poussins : les corvidés. Le renard se nourrit à 80% de rongeurs , il est capable d'avaler 15 souris par jour. C'est un précieux auxiliaire des agriculteurs pour réguler les rongeurs.		Particulier	Défavorable

	<p>- Intervenir de manière à réguler artificiellement les prédateurs est plus compliqué qu'il n'y paraît, et c'est engager beaucoup de moyens sur une intervention discutable en oubliant le critère limitant le plus important qui est celui de la qualité des milieux.</p> <p>Je demande à connaître le Budget des opérations de régulation et d'enterrement des cadavres , car je refuse que mon argent aille à ce genre d'activité mortifère de la biodiversité</p>			
229	<p>Il y a beaucoup d'arguments pour dire que cette chasse n'est pas nécessaire, le renard étant une espèce qui se régule naturellement avec la nourriture disponible. C'est un allié des agriculteurs installés sur la plaine de Cergy. La nuisance n'a pas d'ampleur justifiant cette mesure.</p>		Particulier	Défavorable
230	<p>Je m'oppose aux tirs de lieutenants nouveaux de jour comme de nuit sur les renards. Il n'y a pas de nécessité à le faire et ces tirs seront trop dangereux</p> <p>Suite à l'appel de l'association ASPAS, je vous contacte afin de m'opposer au projet d'arrêté sur les tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.</p>	95	Particulier	Défavorable
231	<p>J'apprends que vous envisagez d'abattre des renards à la demande des chasseurs. Je m'y oppose. A l'heure où l'on parle d'écologie, de biodiversité, de sauvegarde de la faune sauvage, je ne comprends pas qu'on puisse décider d'abattre la faune sauvage. D'autant plus que les arguments de véhiculer certaines maladies sont datées d'un autre âge. Et introduire des animaux d'élevage aux seules fins de la chasse, c'est bousculer la faune locale qui est sur le territoire depuis longtemps. Trouvez-vous ça normal ? Moi, non. Tout le monde peut cohabiter, chasseurs, non chasseurs et faune locale. A vous de montrer que cela est possible. Merci de prendre en considération ma requête</p>		Particulier	Défavorable
232	<p>Dans le cadre de ce projet d'arrêté qui veut accentuer les tirs de jour et de nuit pour tuer les renards dans le Val d'Oise, j'exprime un avis négatif.</p> <p>-Il est inadmissible que des tirs soient prévus de jour comme de nuit contre les renards, du 15 juillet au 15 septembre, et du 1er décembre au 31 mars, y compris en période de reproduction. Et des tribunaux Administratifs ont souvent déclaré ces tirs illégaux ;</p> <p>- S'agissant du danger que représenterait le renard contre les élevages avicoles, il appartient aux éleveurs de poules, de sécuriser leurs installations.</p> <p>- le renard est un grand régulateur de populations de rongeurs .</p> <p>- le but de cet arrêté est de maintenir et d'introduire les perdrix et faisans, que les chasseurs veulent continuer à chasser , à tuer par plaisir sadique.</p> <p>La population des renards s'auto-régulent naturellement.</p> <p>Au Luxembourg, où la chasse contre les renards est interdite depuis 2015, il n'y a pas eu d'augmentation des renards.</p> <p>Donc , j'émet un avis Défavorable à ce projet d'arrêté cadre.</p>		Particulier	Défavorable
233	<p>Je me permets de vous écrire suite à votre consultation publique sur les tirs de renards qui auront lieu dans le Val d'Oise.</p> <p>Je n'ai aucun doute sur le fait que cette consultation ne changera pas la décision. Mais sachez que je n'ai aucun doute sur le fait que cet arrêté n'est que pour satisfaire les chasseurs.</p> <p>Vous indiquez que "<i>les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles</i>".</p> <p>Il est évident que vous souhaitez protéger la biodiversité qui se tire et se mange le dimanche. C'est lamentable.</p> <p>Savez-vous que la maladie de Lyme progresse car les rongeurs progressent sans prédateurs ?? Que le renard participe donc à un équilibre, à la biodiversité, mais aussi à notre santé ?</p> <p>pour plusieurs raisons, votre projet de tueries de renards considéré comme animal nuisible est aberrant</p> <p>1)Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture.</p> <p>2) les excuses invoquées sont une insulte aux associations de protection de la nature quand vous écrivez: "<i>les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles</i>": en effet , toute personne, et je vous invite à en faire de même, qui se promène en dehors de ville constate que perdrix et faisans d'élevages, incapables de se débrouiller seuls, parfois encore munis de leur protégé-bec pour les empêcher de se blesser entre eux en promiscuité d'élevage, et relâchés ne sont que des victimes des prochains chasseurs qu'ils rencontreront.</p> <p>Je vous demande donc de bien vouloir ne pas prendre cet arrêté.</p>		Particulier	Défavorable

234	Je suis favorable au tir du renard de nuit.		Particulier	Favorable
235	Habitante du Val d'Oise depuis ma naissance, je m'oppose à ce projet. Le renard a un effet bénéfique dans sa capacité à limiter la propagation de la maladie de Lyme qui est en explosion depuis quelques années et constitue un enjeu de santé publique pour les humains. D'autre part, le repeuplement en perdrix et faisans souhaité est de toute évidence destiné à approvisionner la chasse. Les intérêts des chasseurs de loisir ne doivent pas prévaloir sur les intérêts de la faune, d'autant que nous sommes entrés dans une ère où la diversité animale est en danger. D'autres espèces que les renards seront d'ailleurs dérangées voire tuées par les tirs. Enfin j'attire votre attention sur l'illégalité des tirs de nuit, annulés par plusieurs tribunaux administratifs... il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs élevages avant tout et en aucun cas le renard ne doit être éradiqué du Val d'Oise !		Particulier	Défavorable
236	Pour faire suite à la consultation en cours sur le sujet, je suis favorable à l'arrêté cadre sur le tir du renard de nuit		Particulier	Favorable
237	Je suis sidéré d'apprendre ce massacre programmé des renards de votre circonscription. Je vous rappelle que le renard est un animal protégé dans divers pays et même maintenant dans certaines communes françaises dont les élus commencent à prendre conscience de son utilité dans la chaîne alimentaire. L'Homme, un animal comme les autres, ne peut prétendre réguler lui-même la population de tel ou tel type d'animal alors que la Nature y pourvoie très bien. De plus, autoriser des tirs de nuit c'est risquer l'accident de chasse comme nous en voyons de plus en plus, sans compter que l'utilisation de silencieux relève d'un acharnement à tuer moralement indéfendable. Vous l'aurez compris, Monsieur le préfet, je suis opposé à cette mesure		Particulier	Défavorable
	Le présent projet d'arrêté préfectoral me semble discutable sur plusieurs points : <ul style="list-style-type: none"> • La liste rouge nationale des espèces menacées (travail conjoint de l'Union International pour la Conservation de la nature et du Muséum National d'Histoire Naturelle) indique que sur le territoire français, métropole et Outre-mer confondus, près d'une espèce sur trois est en danger de disparition. Ces données mettent en lumière l'état d'une nature grandement fragilisée. • Le tir comme méthodes de régulation ou de lutte contre l'infection donne une image archaïque de nos régions - et de manière plus large, de la France - coincées dans un autre siècle et incapables de trouver des stratégies modernes, éthiques et efficaces (Vaccination orale, répulsion physique pour exemple ...). • Je rappelle que pour la saison de chasse 2018-2019 se sont 5 morts et 50 blessés qui sont à déplorer... Pour toutes ces raisons, je pense que le tir de régulation du renard ne doit pas être autorisé. Dans une société qui se préoccupe de plus en plus de la place de l'animal et de la biodiversité, ces méthodes doivent être sérieusement remises en question.		Particulier	Défavorable
238	Je suis tout à fait contre le tir de nuit du renard, et ce pour toutes les raisons qui font que le renard est tout aussi utile à la vie et la nature que n'importe quelle espèces On sait désormais que le renard ne met en danger que les populations de petits gibiers qui sont élevés et relâchés pour la chasse, mais tout le monde sait aujourd'hui qu'il n'est pas le nuisible qu'une partie de certains chasseurs voudrait, afin de pouvoir tuer un peu plus. ... je vis dans de tout petits villages depuis toujours, je ne suis pas contre la chasse mais contre les abus de certaines chasses, celle qui consiste à massacrer le renard n'ayant aucun fondement naturel ou cynégétique, bien au contraire, je suis totalement opposé à la chasse de nuit du renard en Val d'Oise comme ailleurs.		Particulier	Défavorable
239	Je suis scandalisé de savoir que vous voulez autoriser la chasse aux renards la nuit. Ils sont harcelés et pourchassés cruellement par les chasseurs et leurs chiens tout le long de l'année alors qu'ils sont extrêmement utiles pour la biodiversité Les chasseurs veulent les tuer car ils mangent les le petit gibier, ce petit gibier qui est élevé dans le seul but d'être tiré par des individus qui prennent plaisir à tuer des bêtes innocentes, du ball trap en sorte, lamentable!! Les renards ont toute leur place dans nos campagnes, ils se nourrissent surtout de petits rongeurs Laissez les vivre, arrêtez de tout exterminer		Particulier	Défavorable
240			Particulier	Défavorable

	<p>Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet d'arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit du renard, je souhaite m'opposer à ce projet et vous donne quelques arguments :</p> <p>- En participant à la limitation des populations de rongeurs, le renard roux ainsi que de nombreux autres prédateurs rendent aux agriculteurs un précieux service écologique. Ainsi, des scientifiques préconisent de maintenir et favoriser les prédateurs de micromammifères eut égard à leur fonction de prédation</p> <p>- Sur le site de l'Office National des Forêts (ONF) : Le site de cet établissement public de l'Etat propose un zoom sur 10 espèces. Parmi celles-ci figure le renard roux ou plus précisément : Le renard ou le régulateur des rongeurs. A propos du statut de l'espèce, il est écrit : Il faut noter qu'il a un impact positif sur la régulation des populations de rongeurs.</p> <p>- La régression du lièvre, du faisan et de la perdrix grise n'est pas l'œuvre du renard. S'il est vrai que le renard peut consommer des proies secondaires telles que le lièvre d'Europe, le faisan ou la perdrix grise, aucune étude ne démontre que la diminution souvent importante des populations de ces espèces dites « gibier » serait due à la prédation exercée par le renard roux. La transformation des écosystèmes due à l'intensification de l'agriculture (Mayot et al., 2009) qui se traduit par une uniformisation des paysages résultant de la disparition des haies et des friches, le retournement des prairies, l'usage particulièrement important de produits phytosanitaires, en demeure sans aucun doute la cause majeure. À titre d'exemple en France, Mastain et al. (2011) rapportent de nombreux cas de mortalité de perdrix et de diverses espèces de colombidés liés à l'épandage de pesticides ayant pour principe actif l'imidaclopride.</p> <p>- Dans une étude récente réalisée dans l'ouest de l'Allemagne, les auteurs ont analysé l'impact de la prédation du renard sur le lapin de garenne, la perdrix grise et le lièvre d'Europe en travaillant sur des données acquises durant 41 ans (Knauer et al., 2010). Les auteurs concluent que l'amélioration des habitats serait bien plus efficace que la régulation des populations de renards pour restaurer les populations de lièvres, lapins et perdrix.</p> <p>Ces arguments à caractère scientifique prouvent bien que le renard n'est absolument pas un nuisible (au même titre que d'autres espaces comme le blaireau, fouine et pie) et que sa chasse doit cesser au plus vite.</p>		
241	<p>Merci d'avoir organisé cette consultation publique au sujet de la régulation des renards en tir de jour comme de nuit.</p> <p>Je suis opposée à tout tir sur les renards, que ce soit le jour ou la nuit car : Premièrement les tirs sont effrayants et dangereux pour tous les animaux, pas seulement pour les renards, et malheureusement certains tirs atteignent aussi des êtres humains. Deuxièmement les renards mangent beaucoup de rongeurs et sont donc utiles pour les agriculteurs. Troisièmement le plus sûr moyen de protéger le repeuplement en perdrix grises et faisans est d'interdire de chasser ces oiseaux et de bannir les pesticides.</p>	Particulier	Défavorable
242	<p>Je m'oppose par ce message à votre projet d'arrêté d'autorisation de tirs de nuit du renard dans le Val d'Oise.</p> <p>Les explications fallacieuses du lobby de la chasse pour détruire la nature, sans tenir compte, ni de l'équilibre naturel, ni des revendications des autres usagers de la nature, soit la majorité des concitoyens, ne tiennent pas debout, et vous le savez très bien. Toutes les études scientifiques démontent les arguments des excités de la gâchette.</p> <p>Ces arrêtés ne font que perdurer des pratiques barbares qui nuisent à la liberté et à l'égalité entre Français ; je ne vous parlerai pas de fraternité, car, pour les chasseurs, ce mot est inconnu.</p> <p>Il est inadmissible qu'au XXIème siècle, en France, une poignée d'individus sèment la terreur sur l'ensemble du territoire en toute impunité, détruisant pour le plaisir, pour célébrer des soi-disant traditions. Plus personne n'est dupe quant au rôle "régulateur" de la chasse, car, comme vous le dites dans le projet d'arrêté, l'objectif est de "protéger" les oiseaux d'élevage destinés à être relâchés dans la nature pour pouvoir y être abattus à bout portant par des porteurs d'armes, sans aucun contrôle des autorités.</p> <p>La nature n'a nul besoin des hommes, encore moins de ceux là ! Merci de tenir compte de l'avis de TOUS les citoyens.</p>	Particulier	Défavorable
	<p>Les renards sont des êtres vivants ni plus ni moins inutiles/utiles que tout autre être vivant.</p> <p>Leur rôle écologique est avéré, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population.</p> <p>Sur cette planète, il n'existe qu'une espèce nuisible capable de créer le déséquilibre, voire le chaos : l'être humain. Inutile de chercher à nous faire croire que l'intervention de l'homme est indispensable à l'équilibre de la nature, puisque c'est le contraire.</p> <p>Les autorisations d'abatages, tirs de nuits, etc., comme toute autorisation de chasse, ne servent que les bas instincts des chasseurs.</p> <p>Monsieur ou Madame le préfet saura-t-il dire aux chasseurs que, pour relancer le développement des espèces en vue d'améliorer la biodiversité, il serait sage et prudent d'interdire définitivement la chasse. Pour finir, les plaines agricoles qui ont trop abattu de renards se trouvent envahies de petits rongeurs qui mangent leurs récoltes, les pesticides et autres raticides n'y suffisant pas.</p> <p>Je demande donc le retrait du projet d'arrêté de tir du renard dans le Val d'Oise et ailleurs.</p>	Particulier	Défavorable
243	<p>Je suis contre cet arrêté pour les raisons suivantes :</p>	Particulier	Défavorable

	<p>– La gale sarcoptique est une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l’homme et les activités humaines. L’animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L’échinococcose alvéolaire : Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards est inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu’elle favorise sa progression, en ce qu’elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd’hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>« la présence et l’augmentation des populations de renards sur le département du Val d’Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée. Le renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé ! Enfin, le renard est même, comme tout prédateur, un facteur d’assainissement des populations de petit gibier vu qu’il élimine en priorité les plus faibles, les malades et donc renforce la santé de leur population. Il serait temps que l’humain comprenne le fonctionnement de la nature s’il veut pouvoir continuer à en profiter au mieux (y compris pour la chasse).</p>			
244	<p>Laissons la nature faire son œuvre.</p> <p>Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée.</p> <p>Je suis contre les tirs de nuit des renards dans le Val d’Oise et Ailleurs.</p>		Particulier	Défavorable
245	<p>A l’heure où la planète a besoin de protéger la biodiversité, je m’inscris contre ce projet de régulation des renards. Arrêtons de vouloir jouer aux apprentis sorciers et à donner tous les pouvoirs à nos amis chasseurs. Le rôle du renard n’est plus à démontrer dans la régulation de la maladie de Lyme. Laissons la nature gérer ses équilibres et protégeons le peu d’espèces et de nature qu’il nous reste à transmettre à nos enfants.</p> <p>En vous remerciant par avance.</p>		Particulier	Défavorable
246	<p>Il est inconcevable d’accorder le tir de nuit des renards dans le Val d’Oise.</p> <p>Il faut arrêter tous ces massacres</p> <p>NON NON NON AU TIRE DE NUIT DU RENARD</p>		Particulier	Défavorable
247	<p>Opposition forte à cette tuerie non justifiée sur la faune sauvage</p> <p>Les fusils sont ils les seuls moyens pour l'homme d'agir? Ce projet est funeste et démontre la faiblesse du sexe dit "fort" et "viril"</p> <p>La raison et la sagesse de l'homme doivent être les seules motivations, pour considérer que l'être est humain, sinon il demeure un être incomplet.</p>		Particulier	Défavorable
248	<p>Je m’oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d’Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu’aucune étude ne permet d’apprécier l’état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d’une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d’émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d’ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l’année. Aucun dégât attribué au renard n’est d’une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de 		Particulier	Défavorable

	<p>nuit et battues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate 			
249	<p>Je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate 		Particulier	Défavorable
250	<p>Je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate 		Particulier	Défavorable
251	<p>Pour que l'homme se sente chez lui et en sécurité, il faut éliminer toute forme de vie non domestique, de l'amibe à l'éléphant ?</p> <p>Quelle honte !</p>		Particulier	Défavorable
252	Il faut absolument continuer le tir du renard car celui-ci met en péril la petite faune de plaine	95	Particulier	Favorable
253	<p>Avis favorable</p> <p>Le régulation du renard est indispensable au maintien de la biodiversité</p> <p>Ce message et les pièces qui y sont éventuellement jointes sont exclusivement transmis à l'attention des personnes physiques ou morales auxquelles ils sont destinés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement Aéroports de Paris SA par téléphone ou par courrier électronique de retour à l'expéditeur et de supprimer toute copie de ce message.</p> <p>Par ailleurs, il vous est notifié que toute divulgation, reproduction, distribution ou utilisation quelconque de tout ou partie de ce message (y compris de ses éventuelles pièces jointes) et des informations qui y sont contenues est interdite.</p> <p>Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, Aéroports de Paris SA et l'expéditeur déclinent toute responsabilité au cas où il aurait été intercepté ou modifié par quiconque</p>	5	Particulier	Favorable

254	<p>les nuisibles sont les chasseurs et non le renards</p> <p>chasseurs : plusieurs morts à leur actif cette année, les renards : 0</p> <p>soyons logiques!</p>		Particulier	Défavorable
255	<p>Je soussignées, Madame Talbotier Ghyslaine, refuse les tirs de nuits des renards. ils sont nécessaires pour nettoyer nos forêts, cela suffit de toujours vouloir tuer ce qui nous dérange.</p> <p>Arrêtez la chasse et le gibiers reviendra et survivra, le vrai prédateur c'est l'homme</p> <p>DONC NON ET NON AUX TIRS DE NUITS</p> <p>C'EST SCANDALEUX ET IMMONDE, ça ne laisse aucune chance aux renards et c'est inhumain</p>	95	Particulier	Défavorable
256	<p>Les renards ne sont pas nuisibles, ils participent à l'équilibre des écosystèmes et l'homme ne peut se donner le droit de les abattre.</p> <p>L'homme utilisent de plus en plus tous les espaces et veut détruire les espèces qui le gêne</p>		Particulier	Défavorable
257	Favorable		Particulier	Favorable
258	<p>En tant que citoyens Français et habitants de l'Isère, nous nous opposons fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards dans le Loiret par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate 		Collectif cirques sans animaux – Isère -	Défavorable
259	<p>J'aimerais que cesse cette traque sans merci... Et que l'on considère enfin que le renard a toute sa place sur notre territoire . Son rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial</p> <p>Concernant une prétendue surpopulation, les études montrent que les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population sans intervention humaine.</p> <p>Leur abattage cruel est source de grandes souffrances, c'est une honte de cautionner ce massacre pour satisfaire les chasseurs dont la judicieuse gestion de la biodiversité consiste à relâcher du gibier d'élevage facile à tuer sans trop se fatiguer... à peine besoin de s'extraire de son 4x4!</p> <p>Merci donc de faire preuve de bon sens et de retirer ce projet d'arrêté.</p>		Particulier	Défavorable
260	<p>Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations.</p> <p>Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.).</p> <p>Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des</p>		Particulier	Défavorable

	<p>chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture.</p> <p>Le tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée.</p> <p>Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme.</p> <p>Des tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>En ce qui concerne : - La gale sarcoptique :</p> <p>Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L'échinococcose alvéolaire : Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose : elle est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Et pour régler le « problème » de l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p> <p>Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louveteries pour pour une chasse de loisir.</p> <p>Je m'oppose donc évidemment à ce projet d'arrêté totalement inutile. En vous remerciant de prendre en compte mon opinion,</p>			
261	<p>je suis opposée aux tirs de nuit des renards . Donc les fédérations de chasse lâchent des faisans/perdrix pour mieux pouvoir les tirer et ensuite se plaignent que les renards mangent leur gibier donc la solution est de tuer les renards : quelle aberration ! Pour ma part j'habite à la campagne et je ne supporte plus les chasseurs ,j'en ai ras-le-bol de devoir supporter les tirs à côté de ma maison ,les intrusions sur propriété privée ,les insultes ... Comment se fait il que pour un "loisir" ,nous, habitants des campagnes, devons subir tout ça . J'en suis au point où le samedi soir je prend des somnifères ,je met des bouchons d'oreilles ,je ferme tout pour essayer de ne pas entendre les tirs quand le jour est à peine levé . Je suis au bout du rouleau ,je ne supporte plus cette chasse ,mais personne n'en a rien à faire de ce que nous ,habitants des campagnes ,subissons .</p>		Particulier	Défavorable
	<p>le fléau dans mon jardin ce sont plutot les mulots et dans ces conditions je suis fermement opposé à sa destruction du renard et cele à tout moment de l'année!!</p> <p>Animal non dangereux et plaisant à voir chasser laissons le vivre sa vie de prédateur utile !</p>		Particulier	Défavorable
262	<p>Je suis opposée à ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes :</p> <p>- Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible</p> <p>– Concernant la gale sarcoptique : il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– Concernant l'échinococcose alvéolaire : plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>- La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. Je ne vois pas pourquoi ils auraient davantage le droit de tuer ces petits gibiers que le renard. Cet arrêté n'a - encore une fois - pour but que de céder à la pression</p>		Particulier	Défavorable

	des chasseurs. - Par ailleurs, la chasse de nuit est un dérangement très important pour les populations d'espèces protégées.			
263	Je suis favorable à l'arrête cadre pour le tir de nuit renard	95	Particulier	Favorable
	<p>Je vous prie de bien vouloir enregistrer mon opposition à l'arrêté envisagé. En effet, les faux prétextes ne sont pas recevables :</p> <p>* La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?* L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines* La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Par ailleurs, l'argument d'une augmentation de la population des renards n'est pas recevable : le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'autorégulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Le CONSIDÉRANT : "les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles" ne peut leurrer personne ! les lâchages de petits gibiers pour la chasse ne peuvent aucunement être assimilés à une amélioration de la biodiversité dans les plaines agricoles. Il faut cesser les mensonges. Protéger la biodiversité, c'est protéger les renards !</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. À problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>		Particulier	Défavorable
264	<p>Une fois de plus, la préfecture cède à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. C'est écrit noir sur blanc dans le projet d'arrêté : « CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »... !</p> <p>On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? - L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... - La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé</p>		Particulier	Défavorable
265	nous vous demandons de répondre rapidement et favorablement à l'arrête cadre sur le tir de nuit du renard dans le val d'oise-		Particulier	Favorable

	pour cela cliquez sur "répondre et marquer " je suis favorable à l'arrêté cadre sur le tir du renard de nuit-		
266	<p>Je m'inquiète de la perduration des mentailtés d'un autre âge qui mènent à la destruction des petits prédateurs sur le territoire francais.</p> <p>Je vous envoie un étude qui montre que les canards Colverts élevés dans le but d'être relâchés dans la nature pour la chasse sont un réservoir à grippe aviaire.</p> <p>Dans l'espoir que l'on arrête de parler de la chasse comme d'un moyen d'éviter les propagations de maladies par les animaux sauvages...</p>	Particulier	Défavorable
267	<p>Les renards sont utiles : ils régulent les rongeurs et baissent le risque de maladie de Lyme</p> <p>En outre, ils s'autoregulent</p> <p>Nous sommes au milieu de la 6ème extinction : il faut reguler durement la chasse, qui met les écosystèmes en danger</p>	Particulier	Défavorable
268	Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée	Particulier	Défavorable
269	Je suis favorable à l' arrêté cadre pour le tir de nuit du renard	Particulier	Favorable
270	<p>- le renard a un rôle important pour la gestion de petits rongeurs pour les agriculteurs</p> <p>- les poulaillers doivent juste être bien fermés</p> <p>- le renard a aussi un rôle dans le gestion de la maladie de lyme</p> <p>- Pour les arguments de problèmes liés à des maladies :-- La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>-- L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>-- La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p>	Particulier	Défavorable
271	<p>Je vous écris dans le cadre de la consultation publique de la préfecture visant à autoriser les tirs de nuit sur les renards.</p> <p>Je suis CONTRE cette autorisation et donc DEFAVORABLE à cet arrêté</p> <p>Si la préfecture a réellement la volonté de valoriser la biodiversité, laissons donc la nature s'auto-gérer plutôt que d'autoriser les associations de chasseurs introduire du gibier élevé en vue de se faire plomber (pas très bio-divers à mon avis). Quant aux arguments sanitaires avancés par les lobbys de chasse.. pardonnez-moi - par la préfecture, il est déjà validé scientifiquement que les populations de renard s'auto-régulent et qu'il n'est nul besoin pour l'homme de chasser les renards.</p> <p>Habitante du Val d'Oise, nous subissons des pressions de la part de chasseurs et beaucoup d'insécurité lors de promenades (les faits divers ne manquent pas de nous le rappeler, partout en France) et des altercations sont régulières lorsque nous nous promenons. En revanche, aucun renard n'est jamais venu me casser les pieds</p>	Particulier	Défavorable

	alors que je me promenais avec mon chien. En espérant que la préfecture fera un choix conscient et judicieux pour la préservation de la nature,		
272	je trouve ces procédés moyenâgeux, laissons la nature se réguler d'elle même		Particulier Défavorable
273	Ne croyez vous pas que les renards sont déjà suffisamment éradiqués par les voitures qui les percutent, ainsi que leur environnement déjà précaire? Ne croyez vous pas que la réintroduction de ces perdrix grises n'est elle pas préconisée par vos services pour servir le lobby des chasseurs? Ne croyez vous pas qu'autoriser des tirs de jours comme de nuit ne représente pas un danger pour les promeneurs? Ne croyez vous pas que ça suffit de détruire une diversité animale?Au nom de quoi???! Les renards sont utiles à la biodiversité de nos forêts. Et quand ils auront tous été tués, les autorités décideront de le réintroduire qqs années plus tard?je fais ce parallèle avec la réintroduction du loup en France depuis 20 ans déjà. Alors, je vous le demande, Monsieur le Préfet, laissez vivre les renards dans votre département		Particulier Défavorable
274	je soussigné PRISSETTE Franck être favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard		Particulier Favorable
275	Je souhaite me prononcer contre le tir de nuit des renards, par le biais de cette consultation publique.		Particulier Défavorable
276	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard		Particulier Défavorable
277	Je viens exprimer mon avis négatif sur le projet d'arrêté faisant l'objet d'une consultation publique jusqu'au 24 novembre 2020, sous l'intitulé suivant : Arrêté cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie Cet arrêté vise l'autorisation de la chasse au renard en réponse à la pression des chasseurs. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. C'est écrit noir sur blanc dans le projet d'arrêté : « CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »... On retrouve aussi dans le projet d'arrêté l'argument des maladies du renard, notamment : – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. L'autre argument avancé dans le projet d'arrêté est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée. Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !		Particulier Défavorable
278	Il est évident que cette consultation n'est en rien objective, puisqu'elle est en faveur des chasseurs et uniquement pour satisfaire leur "loisir". Il est de notoriété publique que les chasseurs tirent sur tout ce qui bouge le jour, avec les cas mortels que l'on connaît. Les tirs de nuit avec silencieux autorisés, on imagine le carnage et les dérives fortement probables qui vont en découler. Le renard est le prédateur naturel des petits rongeurs, qui sont les plus gros vecteurs de la maladie de Lyme... grâce à la chasse de nuit sur le renard, nous allons tout droit vers une épidémie voire une pandémie de la maladie de Lyme. De plus, les chasseurs ne régulent pas puisque les faisans et autres perdrix sont issus de l'élevage et relâchés à peine avant l'ouverture de la chasse. Le renard se régule très bien lorsque la nourriture manque, sa population baisse. Il est donc complètement absurde et non avenu d'autoriser cette pseudo régulation au renard de nuit. Il est suffisamment massacré. Un peu de bon sens..		Particulier Défavorable
279	Rien de tel que la nature pour se réguler elle-même		Particulier Défavorable

	Arrêtez d'introduire des espèces élevées pour être tirées, arrêtez de tirer sur les renard			
280	<p>Je vous ecrit pour exprimer ma vive opposition au projet d'arrêté concernant les tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.</p> <p>Le renard n'a rien d'une espece nuisible, mais a au contraire un rôle irremplaçable dans la chaîne alimentaire. En tant que prédateur de rongeurs, il évite en effet leur prolifération. Il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi les épidémies. Le renard n'est pas une espece qui risque de proliférer car c'est une espece territoriale, ce qui implique que les populations s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible et la densité des populations. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a d'ailleurs été constatée. Ainsi, toujours <i>en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles</i>, rien ne nécessite de tuer les renards mais au contraire, tout justifie de laisser les populations se réguler de maniere naturelle.</p> <p>A une époque marquée par le déclin dramatique des especes sauvages, crise écologique dont les citoyens ont de plus en plus conscience, il parait urgent d'arreter les mesures de tirs d'animaux sauvages inutiles et néfastes a la biodiversité.</p>		Particulier	Défavorable
281	Considérant les mesures d'introduction de petits gibiers réalisées par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces et de maintenir la biodiversité sur le territoire, je suis favorable au maintien de l'autorisation du tir de nuit des renards dans le Val d'Oise		Particulier	Favorable
282	Si on lui laissait la chance de se reproduire dans des espaces suffisamment vastes, on s'apercevrait qu'il n'y aurait plus besoin de répandre dans la nature des poisons destinés à éradiquer les rongeurs dont les renards se nourrissent et bien d'autres exemples de son utilité.		Particulier	Défavorable
283	<p>Je suis opposé à ce projet visant l'abattage des renards pour les raisons suivantes :</p> <p>– La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>		Particulier	Défavorable
284	La gestion de la faune sauvage doit évoluer avec nos connaissances scientifiques et la régression de la biodiversité dans le monde. La régulation tout chasseur a montré ses limites. Les renards sont utiles et régulent les populations de ses proies. Arrêtons de vouloir nous substituer à la nature qui si on la laisse s'équilibrer regule les populations des espèces sur le moyen terme De plus les tirs de nuits sont indignes.		Particulier	Défavorable
285	je suis pour le tir du renard de nuit par les lieutenants de Louveterie.		Particulier	Favorable
286	<p>Je suis DÉFAVORABLE à cet arrêté.</p> <p>Les renards n'ont pas besoin d'être soit disant "régulés". En effet, ils ne sont jamais en surnombre, et par la sélection naturelle, incluant l'impact des maladies, ... la compétition pour la nourriture, pour les territoires, ils ont toujours dans une dynamique de population plus ou moins équilibrée. Ils n'ont donc pas besoin d'être massacrés et exterminés uniquement pour la satisfaction des chasseurs. De plus, l'argument de la prédation exercée par ces canidés sur la perdrix grise notamment, et sur le petit gibier n'est pas valable puisque ces animaux sont souvent issus d'élevages et achetés par des chasseurs pour être relâchés, et n'ont donc pas d'instinct de survie normal, et de ce fait sont des proies faciles pour les renards, certains d'entre eux profitant de la situation pour en capturer quelques uns. Autoriser ce massacre ne favoriserait pas la biodiversité, bien au contraire puisque les renards ont un rôle important dans l'écosystème, en régulant notamment les rongeurs ravageant les cultures et porteurs de tiques impliquant la maladie de Lyme, causant de réels graves problèmes de santé publique... D'autre part, les tribunaux administratifs ont qualifié les tirs de nuit d'illégaux, ils ne devraient donc pas être autorisés... Enfin, il n'y a aucune étude scientifique justifiant l'autorisation de ces tirs, qui ne devraient donc pas avoir lieu. Enfin, les éleveurs avicoles et particuliers sont responsables des volatiles qu'ils possèdent et c'est donc à eux de mettre en place des</p>			défavorable

	moyens de protection pour éviter toute prédation de la part des renards.			
287	<p>Vos arguments sont tous contredits ci-dessous. Mais votre objectif est peut-être simplement de faire plaisir aux chasseurs.</p> <p>– La gale sarcoptique. Il s’agit d’une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l’homme et les activités humaines. L’animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L’échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu’elle favorisait sa progression, en ce qu’elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd’hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L’autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l’augmentation des populations de renards sur le département du Val d’Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l’argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>		Particulier	Défavorable
288	Je donne un avis favorable concernant la régulation du renard		Particulier	Favorable
289	<p>Autoriser les tirs de jour comme de nuit contre les renards pour soit disant les « réguler » fait encore et toujours la part belle aux chasseurs.</p> <p>Je suis bien évidemment CONTRE cet arrêté !!!</p>		Particulier	Défavorable
290	avis favorable		Particulier	Favorable
291	je suis très favorable à l'arrête cadre pour le tir du renard de nuit-		Particulier	Favorable
292	<p>Dans votre texte vous indiquez "« CONSIDÉRANT les mesures d’introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d’intérêt cynégétique (GIC)"</p> <p>Alors pour commencer, bravo les mesures d'introduction afin d'assouvir les desiderata de quelques électeurs fascinés par le sang. Pourquoi le renard ne régulerait pas naturellement cette population, sans excités de la gâchette ?</p> <p>Qui plus est, vous continuez avec cet autre argument qui est « la présence et l’augmentation des populations de renards sur le département du Val d’Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n’y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s’auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n’a été constatée.</p> <p>Enfin avec tous les accidents de chasse quinze produisent vous souhaitez autoriser des tirs nocturnes? Avec une visibilité faible voire nulle? Et Merci pour le voisinage qui aspire au repos la nuit.</p> <p>En espérant que vous ne céderait pas à cette lubie.</p>		Particulier	Défavorable
293	<p>Je suis contre cet arrêté</p> <p>Le renard n'est pas un animal nuisible comme aucun autre animal d'ailleurs. Ne peut on vivre avec et non pas s'évertuer à le chasser sous de falacieux prétextes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gale sarcoptique : elle ne présente aucun danger pour l'homme, nous devrions même nous en féliciter car elle régule la population des renards. - L'échinococcose alvéolaire : des études scientifiques démontrent que la destruction des renards favoriserait la progression de cette maladie ... - la neosporose : elle est surtout présente chez les chiens domestiques... aucune étude ne montre le rôle de la faune sauvage dans sa propagation. 	95	Particulier	Défavorable

	<p>- le renard tue le petit gibier ! Ou devrait-on plutôt dire : 'le renard tue le gibier d'élevage que les chasseurs relâchent tous les ans dans la nature afin de les tuer pour le plaisir'</p> <p>Le renard nuit au repeuplement de perdrix grises de souches sauvages que les chasseurs ou plus joliment dit ' les acteurs cynégétiques' réalisent mais alors voici ma question : pourquoi doit on repeupler ? Bien parce que l'homme a entièrement décimé les population de perdrix sauvages, pas le renard !!!</p> <p>- le renard nuit aux élevages amateurs de volailles : si les poulaillers étaient tous très bien clôturés, le renards ne pourrait pas y pénétrer.</p> <p>- la population de renard est en augmentation dans le département : c'est une excellente nouvelle ! Il est aujourd'hui prouvé que le renard s'auto régule. Dans certains pays étrangers où la chasse aux renards a été interdite, aucune pullulation de renards n'est à déplorer.</p> <p>Laissons les vivre tranquilles !</p> <p>Avez vous déjà vu un renard faisant des bonds pour chasser le campagnols au petit matin dans la brume ? C'est tellement beau !</p> <p>Cessons d'être à la botte des acteurs cynegetiques !</p> <p>La faune sauvage se meure, arrêtons de tuer sous de faux prétextes et préservons le vivant.</p>			
294	je suis contre le Projet d'arrêté cadre n° 2019 xxx- portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise. Je pense qu'il est préférable de revoir nos pratiques agricoles (haies..protection des élevages). pour la perdrix. Les renards ont leur utilité écologiques (chassent rongeurs) Place au respect de la biodiversité et à la tranquillité de la faune sauvage qui n'appartient pas qu'aux chasseurs!!!!	HD	Particulier	Défavorable
295	Bonjour, le renard n'est pas un nuisible et tue principalement des campagnols et autres rongeurs et non des oiseaux Pas comme les chasseurs avec la courlis cendre ou autres oiseaux protégés partout en Europe sauf en France ou on préfère payer des amendes avec mes impôts		Particulier	Défavorable
296	Je m'élève contre cette phobie du renard comme animal dangereux: j'habite à la campagne et je pense que le renard est bien utile dans son habitat en éradiquant nombre de petits nuisibles. Ce sont les chasseurs qui sont des prédateurs, qui élèvent des faisans et autres animaux, les relâchent pour mieux les tuer. Ces animaux élevés par les hommes ne les craignent plus et viennent parfois près des habitations sans causer de dégâts. Le chasseur est un pervers...		Particulier	Défavorable
297	<p>Afin de justifier le tir de nuit des renards, vous vous prévaluez de la nécessité de préserver la perdrix grise, espèce figurant aux annexes 2 et 3 de la directive oiseaux et à la convention de Berne. Cependant, la perdrix grise est une espèce chassable à la lecture du schéma départemental de gestion cynégétique de votre département. Des élevages spécialisés produisent en outre des perdrix grises pour être lâchées quelques jours avant les opérations de chasse. Si votre objectif était véritablement de préserver la perdrix grise, vous en interdiriez la chasse sur l'ensemble du département et vous travailliez étroitement avec l'ONCFS pour sa réintroduction durable.</p> <p>Ensuite, le renard se nourrit essentiellement de mulots et de campagnols. S'il se nourrit des perdrix grises suite aux lâchers de cocote, c'est pour l'unique raison que ces volatiles, compte tenu de leur mode de production, sont devenus incapables de vivre dans le milieu naturel. Ce sont des proies faciles, pas uniquement pour les chasseurs.</p> <p>S'agissant des dégâts sur les élevages avicoles et des poulaillers de particuliers, s'ils existent, cela démontre l'impréparation des éleveurs et détenteurs concernés. Il suffit de fermer la porte du bâtiment la nuit pour protéger les volailles qui s'y réfugient au coucher du soleil.</p> <p>Sur la gale sarcoptique, elle peut contaminer le chien qui peut la transmettre à l'homme. Des traitements curatifs existent. En revanche, la maladie de Lyme - dont le renard limite l'expansion en consommant des mulots – risque de se propager avec votre projet d'arrêté.</p> <p>J'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté.</p>		Particulier	Défavorable
298	je suis favorable au tir de nuit des renards par les lieutenants de louvetrie du département.		Particulier	Favorable
299	Je donne mon avis favorable au projet arrêté cadre des tirs de jour et de nuit des renards par les louvetiers.		Particulier	Favorable
300	<p>Je viens de prendre connaissance de votre projet d'arrêté préfectoral cadre portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie, du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, dans le département du Val-d'Oise ; « afin de relancer le développement [des] espèces [faisan et perdrix grise] en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles » (sic) notamment, la destruction des renards par tir de jour comme de nuit, est ainsi reconduite, et ce sans justification précise des dommages causés.</p> <p>Je m'intéresse à titre personnel à la faune sauvage et en particulier aux carnivores de nos contrées.</p> <p>Par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, le Renard roux est classé « susceptible d'occasionner des dégâts » (ex « nuisible ») sur l'ensemble du département. Pour autant, « aucune problématique de santé publique ne semble pouvoir justifier le classement nuisible du renard » (cf. <i>Guide pratique relatif à l'élaboration des dossiers de demandes préfectorales de classement ministériel de spécimens d'espèces sauvages indigènes en tant que « nuisibles »</i>, MEDDE, juin 2014).</p> <p>Pour ce qui est du contrôle de l'échinococcose alvéolaire, la vermifugation régulière des chiens et des chats est une mesure préventive efficace. Par ailleurs, les</p>		Particulier	Défavorable

	<p>petits mustélidés participent à la rupture du cycle du parasite entre les rongeurs et son principal vecteur, le Renard. En ce qui concerne la gale sarcoptique, cette parasitose n'est pas transmissible à l'Homme.</p> <p>Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures alternatives à la destruction peuvent être mises en place (cf. <i>Prédation sur les volailles</i>, Ministère de la Région wallonne).</p> <p>La régulation des populations de renards s'avère inefficace, qui relève d'une méthode très contestée scientifiquement depuis longtemps, les jeunes renards en dispersion comblent les territoires laissés vacants (cf. <i>Évolution des populations de renards en France</i>, Faune sauvage n° 306, 1er trimestre 2015).</p> <p>Par sa présence, le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à limiter la prolifération des populations de rongeurs (cf. <i>Campagnols : la prédation est votre meilleure arme, efficace et durable</i>, Techniques culturelles simplifiées n° 66, janvier/février 2012), et n'a pas à être érigé en bouc émissaire de la disparition du petit gibier (cf. <i>Des mots d'un autre âge</i>, Plaisirs de la chasse n° 738, janvier 2014). Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole notamment.</p> <p>Le renouvellement de la destruction par tir, de jour comme de nuit, de l'espèce renard ne se justifie pas.</p>			
301	Je m'oppose au projet d'arrêté autorisant les tirs de nuit du renard. En validant ce projet d'arrêté, vous ne faites que céder à la pression du lobbying de la chasse. Les arguments avancés contre le renard sont faux car très mal documentés. A notre époque, moi simple citoyenne je suis capable de ma documenter de façon plus pointue que vous. Vous ne pouvez pas agir ainsi. Vous représentez la loi et devez faire appliquer des arrêtés se basant sur des faits réels.		Particulier	Défavorable
302	Je demande que cessent les tirs de nuit et d' une manière générale, tous tirs contre les renards !		Particulier	Défavorable
303	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard.		Particulier	Défavorable
304	Informé d'un possible arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit des renards, je donne un avis totalement opposé à cette idée. Le renard est un animal territorial très utile à l'équilibre dans le fonctionnement des écosystèmes. Sachons vivre avec cet animal remarquable et indispensable .		Particulier	Défavorable
305	les arguments en faveur de l'éradication des renards sont plutôt tendancieux. Il s'agirait plutôt de préserver le gibier venant d'élevages. Donc pour que les chasseurs puissent chasser ! Il n'est écrit nulle part le rôle très important des renards contre la boréliose et autres maladies portées par les tiques. Il a été observé que là où la population de renards était plus forte il y avait moins de tiques car les renards avaient « bouloté » nombre de petits mammifères porteurs de tiques. Les maladies engendrées par les tiques deviennent un vrai problème sanitaire qu'il serait bon de faire connaître aux chasseurs, préfets..... En espérant que vous serez attentifs à ce courriel, recevez mes salutations distinguées.		Particulier	Défavorable
306	j'ai des poules et aucun renard ne les a mangé ! en plus vous prévoyez de faire tirer la nuit ! et la sécurité ? sachez que le renard est tres utile et il est une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.		Particulier	Défavorable
307	NON AU TIR DES RENARDS.		Particulier	Défavorable
308	je suis favorable à l'arrêté cadre sur le tir du renard de nuit-		Particulier	Défavorable
309	Il me semble évident que pour améliorer la biodiversité il faut laisser le renard faire son travail. La faune sauvage est notre alliée pas notre enne		Particulier	Défavorable
310	Les motifs avancés, sanitaires ou sécuritaires ne reposent sur rien de sérieux. Ces maladies dont ces animaux sont potentiellement porteurs ne présentent aucun risques autre que pour eux même. L'aspect sécuritaire, "renard dans le poulailler" ne peut être invoqué que par des paresseux. Des voisins propriétaires de 120 poules , dans un secteur où le renard est présent, n'ont à déplorer aucune perte. Pour cela il suffit simplement de rentrer les animaux chaque soir. Quant à la question de la régulation, animal territorial, le renard ne se trouvera pas en surnombre dans un périmètre donné. Assez de gages aux chasseurs!		Particulier	Défavorable
311	Je manifeste par la présente mon opposition au tir de nuit sur les renards. S'il n'y avait qu'un argument à apporter à mon opinion, je vous inviterais à lire les études effectuées au Luxembourg depuis la protection en 2015 du renard. Les résultats de cette interdiction de tuer font passer les arguments cynégétiques pour ce qu'ils sont : de fallacieux prétextes à canarder tout ce qui passe pour le plaisir. Laisser le renard en paix ne présente que des avantages : les propriétaires de poules		Particulier	Défavorable

	entretiendront leur grillage et la biodiversité et la pression d'infestation et d'infection des maladies attribuées à ce joli canidé diminuera.Soyez scientifique, soyez intelligent.			
312	Je suis contre les tirs de nuit des renards Aucun intérêt Sauf celui en plus de risquer de tuer des promeneurs nocturnes		Particulier	Défavorable
313	<p>Le projet d'arrêté autorisant le tir de nuit des renards illustre le mépris de l'État pour la biodiversité. Le renard, par sa prédation des petits rongeurs, est un chaînon très utile des écosystèmes où il est présent. Les arguments avancés, démentis par les spécialistes, ne sont que prétextes, l'objectif véritable de cet nième "arrêté chasse" étant politique : consolider la majorité présidentielle en achetant le vote des chasseurs. L'État manque ainsi, par votre action, à sa responsabilité de défense de l'intérêt GENERAL. Non à cet arrêté J'ai pris connaissance de votre projet d'arrêté préfectoral visant à autoriser la destruction par tir de nuit des renards dans le Val d'Oise . Chaque année ,on reconduit ainsi la destruction de ces pauvres renards ,simplement parce qu'on leur a attribué l'étiquette tellement injustifiée de "nuisible". Le renard est malheureusement classé "nuisible" sur un grand nombre de départements français . Pour autant, aucune problématique de santé publique ne semble pouvoir justifier ce classement ! De plus, en application de l'arrêté ministériel du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures, "des mesures favorisant la pression de prédation naturelle des populations de petits rongeurs sont à mettre en œuvre". On sait que par sa présence , le renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs . Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole notamment. Alors ,qu'attend-on pour ne plus enlever le renard du classement des 'nuisibles' ? On accuse le renards de bien des maux :</p> <p>1) La gale sarcoptique ,qui est une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères , ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines mais le renard peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>2) L'échinococcose alvéolaire : plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards est inutile pour lutter contre cette maladie . La destruction des renards pourrait même favoriser sa progression, car elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>3) Un autre argument avancé par la préfecture est "la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise" ,qui est au contraire bénéfique pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais "pullulation" de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>4) Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles (argument du renard mangeur de poules) , des mesures de précaution efficaces peuvent être mises en place pour protéger les poulaillers ,il y a beaucoup de solutions pour protéger un poulailler des prédateurs .</p> <p>En conclusion ,la destruction par tir de nuit des renards ne se justifie aucunement !</p> <p>Espérant vous avoir convaincu ,je vous prie de croire ,Monsieur le Préfet,en l'assurance de mes respectueuses salutations</p>		Particulier	Défavorable
314	Je suis très en colère de voir notre petit territoire de chasse anéanti , par une recrudescence de renards sur 35 hectares , j'ai dénombré à 6 heures du matin le 20/ 11 / 2919 5 renards tous tirable par un louvetier ! Je sais par expérience de piègeur agréé combien la tâche est contraignante sachant que de nombreuses personnes promènent leurs chiens non tenues en laisse ! Pour ne pas pouvoir piéger ! Je suis en total accord avec votre projet et suis prêt à vous aider pour mener à bien ce travail		Particulier	Favorable
315	Concernant le projet d'arrêté cadre n° 2019 xxx- portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise, je suis contre ce projet d'arrêté, et voici pourquoi. Pour les chasseurs, "le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. C'est écrit noir sur blanc dans le projet d'arrêté :	HD	Particulier	Défavorable

	<p>« CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles » !</p> <p>On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment :</p> <p>* La gale sarcoptique.</p> <p>Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>* L'échinococcose alvéolaire.</p> <p>Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines</p> <p>* La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques.</p> <p>On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris.</p> <p>Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité !</p> <p>Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !"</p>			
316	<p>Je souhaite que les responsables de mon département ne cèdent pas au lobby de la chasse en allant permettre par arrêté les tirs de nuit sur les renards.</p> <p>Le renard est simplement un prédateur donc un rival des oiseaux d'élevage lâchés par les chasseurs qui ne le font que pour les tirer ensuite. Ne pas voir dans les chasseurs des régulateurs mais plutôt des anéantisisseurs de la biodiversité.</p> <p>Le Luxembourg qui a interdit la chasse aux renards n'a pas vu la population augmentée car c'est un animal territorial !</p> <p>Merci donc de ne pas signer cet arrêté, comme au plan national vous ne le faites qu'à visée électoralistes, c'est honteux !</p>	95	Particulier	Défavorable
317	AVIS FAVORABLE au projet ARRETE CADRE des tirs de jour et de nuit des renards par les louvetier		Particulier	Favorable
318	<p>Bonjour je vote contre les tirs de renards.</p> <p>Tout d'abord on ne "détruit" pas une espèce animale. Quel mot barbare!</p> <p>Ces pertes de renards contribueraient à un déséquilibre du milieu, pour d'autres espèces.</p> <p>Il n'est pas en surnombre et s'autorégule, en plus de réguler naturellement d'autres espèces comme certains rongeurs (comme les lapins).</p> <p>Cela ne répond à aucun motif écologique ou biologique viable, sinon à répondre aux motivations de loisir des chasseurs. Un écosystème équilibré s'autorégule seul, et n'a pas besoin de chasseurs, qui au contraire perturberont l'écosystème. Le renard est tout aussi important pour la plaine agricole, et un compagnon de travail pour les maraîchers.</p> <p>plutôt que de réfléchir à des moyens de "détruire" une espèce car, selon vos dires, l'écosystème serait perturbé, peut-être faudrait-il chercher les causes du déséquilibre avant d'en créer un autre (urbanisme croissant, mal pensé pour coexister avec les vivants)...</p>		Particulier	Défavorable
319	<p>Rien ne justifie l'abattage massif et brutal dont le renard fait l'objet.</p> <p>De nombreuses personnes et associations savent aujourd'hui que chaque espèce joue un rôle essentiel au sein du milieu dans lequel il évolue. Les bienfaits d'un renard sur les cultures qu'il débarrasse de rongeurs est une réalité.</p> <p>De plus, est reconnu aujourd'hui à chaque animal, le caractère d'être vivant doué de sensibilité (article 515-14 du Code civil). Si les raisons éthiques ne suffisent pas à convaincre nos décideurs de respecter un tel animal, les raisons économiques devraient faire mouche. Il est temps que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et destructeur d'une poignée de personnes. Il y a même des préfets qui jugent le renard utile et pas du tout nuisible !</p> <p>Même si certains agriculteurs semblent regretter sa raréfaction, se réveillent et s'insurgent contre le massacre de ces dits nuisibles qui régulent les rongeurs dans leurs champs, la majorité de ceux-ci semblent préférer parsemer des poisons sur leurs cultures, plutôt que de laisser les renards réguler surmulots, rats, souris...etc...et participer ainsi à la <u>régulation des tiques et de la maladie de Lyme</u>... le renard est contrairement à ce qu'on entend, un vecteur de santé pour l'Homme, et de protection de l'environnement.</p>	95	Particulier	Défavorable

	<p>Cette démarche va à l'encontre de la reconnaissance des risques liés aux produits chimiques, qui sont déversés allègrement sur les cultures, malgré les dangers qu'ils font courir à la nature et à ses habitants.</p> <p>De plus, pourquoi courir ces risques, et dépenser de l'argent pour réguler les rongeurs, alors que nous avons le renard qui s'en occupe très bien ?</p> <p>Vous dites que les destructions de renards que vous comptez organiser grâce à cet arrêté, sont principalement motivées par le souci de protéger des animaux de basse-cour trop facilement accessibles et surtout par le souci de protéger les animaux tout juste sortis d'élevages et lâchés pour agrémenter les parties de chasse (faisans, perdrix, etc.). Ces animaux peu adaptés à la vie sauvage sont des proies faciles pour le renard qui y voit un bon moyen de se remplir la panse en économisant ses forces. Une aubaine pour tout prédateur digne de ce nom. Il y a une grande contradiction entre vos arguments et la réalité.</p> <p>Il y a des solutions plus dignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Laissez les rongeurs aux renards, rongeurs qui sont leur alimentation de base. ● Et encouragez les éleveurs, agriculteurs et particuliers, à protéger leurs poulaillers en enterrant suffisamment le grillage, et en plaçant des dalles le long du grillage pour ne pas que le renard puisse creuser et rentrer. <p>Il faut savoir que contrairement aux chiens, les renards ne s'attaquent pas aux poules par "amusement" mais pour se nourrir.</p> <p>Enfin, sachant que le renard peut être chassé 10 mois/12, que les méthodes telles que le déterrage, la chasse à courre sont indignes, rajouter le tir de nuit qui plus est, en cette période où les renardes conçoivent, est d'une totale aberration !!</p> <p>A part faire plaisir aux chasseurs, ceux-là même qui, par leurs discours encouragent la population à détester le renard (et bien d'autres animaux), je ne trouve pas d'argument valable dans votre liste !</p> <p>JE VOTE CONTRE CET ARRETE EN Val-d'Oise dans le cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie</p>			
320	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir du renard de nuit		Particulier	Favorable
321	<p>Dans le cadre de la consultation publique concernant l'arrêté "cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie », je vous informe que je suis CONTRE cet arrêté qui ne vise qu'à assurer une quantité suffisante de perdrix grises uniquement au bénéfice des chasseurs qui pourront ainsi continuer à les chasser. En exterminant ainsi les renard un important dérèglement écologique (de l'écosystème) est à craindre puisque ces derniers sont eux-mêmes les prédateurs de petits rongeurs il agit donc en tant que véritable auxiliaire agricole, d'autant que l'IKA des renards dans la zone visée par l'arrêté n'est que de 0,3% ce qui est largement trop faible !</p> <p>Il faut d'ailleurs souligner que les tribunaux administratifs ont depuis toujours sanctionné les tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets....</p>		Particulier	Défavorable
322	<p>Les renards ne sont pas nuisibles. Arrêtez de les tuer.</p> <p>Voici les arguments rationnels au lieu de réfléchir comme au moyen âge:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique • La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs... • Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs. • Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, 		Particulier	Défavorable

	<p>effarouchement, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture. Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée. Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme. Des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louvetiers pour une chasse de loisir. <p>Merci de vous contenter de "réguler" les sangliers qui prolifèrent À CAUSE de l'irresponsabilité des chasseurs.</p>			
323	Je suis favorable à l'arrêté cadre du tir de renard de nuit.		Particulier	Favorable
324	<p>Les tirs de jour comme de nuit sont autorisés du 15 juillet au 15 septembre et du 1er décembre au 31 mars, donc y compris en période de reproduction, cela relève donc d'une volonté d'éradiquer les renards sans tenir compte d'aucun impératif biologique ou écologique</p> <p>La note de présentation justifie ces tirs pour la protection du repeuplement de la perdrix grise par la FDC suite à la destruction de son milieu avec pour but évident d'avoir assez de perdrix pour la chasse à tir et la jouissance exclusive des chasseurs...</p> <p>Les territoires concernés sont ceux avec Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) du renard supérieur à 0,3, soit 90% des zones!!! Cet indice est beaucoup trop bas pour justifier les tirs.</p> <p>Il appartient aux éleveurs de sécuriser leurs installations. Pour prévenir les dégâts causés aux élevages avicoles en particulier, des mesures de prévention efficaces peuvent être mises en place (enterrer la clôture, effarouchement, etc.).</p> <p>Le Renard, comme les mustélidés et les rapaces, contribue à la régulation des populations de rongeurs. Si le petit gibier disparaît, c'est essentiellement la faute des chasseurs et d'une urbanisation croissante. Il suffit de rappeler qu'un renard consomme de 6 000 à 10 000 rongeurs par an pour comprendre l'intérêt qu'il représente en tant qu'auxiliaire agricole. Par ailleurs, le renard ne sera jamais en surpopulation car c'est une espèce qui s'autorégule en fonction de la disponibilité en nourriture.</p> <p>Les tirs de jour et de nuit sont susceptibles de générer des erreurs et de la confusion entre espèces, sans compte le dérangement de la faune non visée.</p> <p>Les tirs, en provoquant le déplacement des individus, ont un effet contre-productif sur la propagation des zoonoses. Des études scientifiques ont montré que le renard contribue également à limiter la diffusion de la maladie de Lyme.</p> <p>Des tribunaux administratifs ont à plusieurs reprises déclaré illégaux des tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets.</p> <p>Ce projet d'arrêté cadre ne repose sur aucun fondement écologique, ces animaux étant tués par des lieutenants de louvetiers pour une chasse de loisir.</p>		Particulier	Défavorable
325	<p>Je dis non aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.</p> <p>– La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre</p>		Particulier	Défavorable

	<p>espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée. Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>		
326	Avis favorable du tir du renard par arrêté » de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie		Particulier Favorable
327	<p>Rien ne justifie l'abattage massif et brutal dont le renard fait l'objet. De nombreuses personnes et associations savent aujourd'hui que chaque espèce joue un rôle essentiel au sein du milieu dans lequel il évolue. Les bienfaits d'un renard sur les cultures qu'il débarrasse de rongeurs est une réalité. De plus, est reconnu aujourd'hui à chaque animal, le caractère d'être vivant doué de sensibilité (article 515-14 du Code civil https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.legifrance.gouv.fr%2FaffichCodeArticle.do%3FidArticle%3DLEGIARTI000030250342%26cidTexte%3DLEGITEXT000006070721&data=02%7C01%7C%7C72be2494bc234398b29f08d76f018a86%7C84df9e7fe9f640afb435aaaaaaaaaaaaa%7C1%7C0%7C637099924711396100&sdata=Hu6nkw3H1zFa5%2FVbdd5aVJliwUI8kmWykFOD1ExA4%2BQ%3D&reserved=0). Si les raisons éthiques ne suffisent pas à convaincre nos décideurs de respecter un tel animal, les raisons économiques devraient faire mouche. Il est temps que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et destructeur d'une poignée de personnes. Il y a même des préfets qui jugent le renard utile et pas du tout nuisible !</p> <p>Même si certains agriculteurs semblent regretter sa raréfaction, se réveiller et s'insurgent contre le massacre de ces dits nuisibles qui régulent les rongeurs dans leurs champs, la majorité de ceux-ci semblent préférer parsemer des poisons sur leurs cultures, plutôt que de laisser les renards réguler surmulots, rats, souris...etc...et participer ainsi à la régulation des tiques et de la maladie de Lyme... le renard est contrairement à ce qu'on entend, un vecteur de santé pour l'Homme, et de protection de l'environnement. Cette démarche va à l'encontre de la reconnaissance des risques liés aux produits chimiques, qui sont déversés allégrement sur les cultures, malgré les dangers qu'ils font courir à la nature et à ses habitants.</p> <p>De plus, pourquoi courir ces risques, et dépenser de l'argent pour réguler les rongeurs, alors que nous avons le renard qui s'en occupe très bien ?</p> <p>Vous dites que les destructions de renards que vous comptez organiser grâce à cet arrêté, sont principalement motivées par le souci de protéger des animaux de basse-cour trop facilement accessibles et surtout par le souci de protéger les animaux tout juste sortis d'élevages et lâchés pour agrémenter les parties de chasse (faisans, perdrix, etc.). Ces animaux peu adaptés à la vie sauvage sont des proies faciles pour le renard qui y voit un bon moyen de se remplir la panse en économisant ses forces. Une aubaine pour tout prédateur digne de ce nom. Il y a une grande contradiction entre vos arguments et la réalité.</p> <p>Il y a des solutions plus dignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Laissez les rongeurs aux renards, rongeurs qui sont leur alimentation de base. * Et encouragez les éleveurs, agriculteurs et particuliers, à protéger leurs poulaillers en enterrant suffisamment le grillage, et en plaçant des dalles le long du grillage pour ne pas que le renard puisse creuser et rentrer. <p>Il faut savoir que contrairement aux chiens, les renards ne s'attaquent pas aux poules par "amusement" mais pour se nourrir. Enfin, sachant que le renard peut être chassé 10 mois/12, que les méthodes telles que le déterrage, la chasse à courre sont indignes, rajouter le tir de nuit qui plus</p>		Particulier Défavorable

	<p>est, en cette période où les renardes conçoivent, est d'une totale aberration !!</p> <p>A part faire plaisir aux chasseurs, ceux-là même qui, par leurs discours encouragent la population à détester le renard (et bien d'autres animaux), je ne trouve pas d'argument valable dans votre liste !</p> <p>JE VOTE CONTRE CET ARRETE EN Val-d'Oise dans le cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie</p>		
328	<ul style="list-style-type: none"> Les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées; <p>Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population ;</p> <p>Leur abattage cruel est source de grandes souffrances ;</p> <p>Je demande donc le retrait du projet d'arrêté.</p>	Particulier	Défavorable
329	<p>Rien ne justifie l'abattage massif et brutal dont le renard fait l'objet. De nombreuses personnes et associations savent aujourd'hui que chaque espèce joue un rôle essentiel au sein du milieu dans lequel il évolue. Les bienfaits d'un renard sur les cultures qu'il débarrasse de rongeurs est une réalité.</p> <p>De plus, est reconnu aujourd'hui à chaque animal, le caractère d'être vivant doué de sensibilité (article 515-14 du Code civil<https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.legifrance.gouv.fr%2FaffichCodeArticle.do%3FidArticle%3DLEGIARTI000030250342%26cidTexte%3DLEGITEXT000006070721&data=02%7C01%7C%7C72be2494bc234398b29f08d76f018a86%7C84df9e7fe9f640afb435aaaaaaaaaaaaa%7C1%7C0%7C637099924711396100&sdata=Hu6nkw3H1zFa5%2FVbdd5aVJliwUI8kmWykFOD1ExA4%2BQ%3D&reserved=0>).</p> <p>Si les raisons éthiques ne suffisent pas à convaincre nos décideurs de respecter un tel animal, les raisons économiques devraient faire mouche. Il est temps que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et destructeur d'une poignée de personnes. Il y a même des préfets qui jugent le renard utile et pas du tout nuisible !</p> <p>Même si certains agriculteurs semblent regretter sa raréfaction, se réveillent et s'insurgent contre le massacre de ces dits nuisibles qui régulent les rongeurs dans leurs champs, la majorité de ceux-ci semblent préférer parsemer des poisons sur leurs cultures, plutôt que de laisser les renards réguler surmulots, rats, souris...etc...et participer ainsi à la régulation des tiques et de la maladie de Lyme... le renard est contrairement à ce qu'on entend, un vecteur de santé pour l'Homme, et de protection de l'environnement. Cette démarche va à l'encontre de la reconnaissance des risques liés aux produits chimiques, qui sont déversés allègrement sur les cultures, malgré les dangers qu'ils font courir à la nature et à ses habitants.</p> <p>De plus, pourquoi courir ces risques, et dépenser de l'argent pour réguler les rongeurs, alors que nous avons le renard qui s'en occupe très bien ?</p> <p>Vous dites que les destructions de renards que vous comptez organiser grâce à cet arrêté, sont principalement motivées par le souci de protéger des animaux de basse-cour trop facilement accessibles et surtout par le souci de protéger les animaux tout juste sortis d'élevages et lâchés pour agrémenter les parties de chasse (faisans, perdrix, etc.). Ces animaux peu adaptés à la vie sauvage sont des proies faciles pour le renard qui y voit un bon moyen de se remplir la panse en économisant ses forces. Une aubaine pour tout prédateur digne de ce nom. Il y a une grande contradiction entre vos arguments et la réalité.</p> <p>Il y a des solutions plus dignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Laissez les rongeurs aux renards, rongeurs qui sont leur alimentation de base. * Et encouragez les éleveurs, agriculteurs et particuliers, à protéger leurs poulaillers en enterrant suffisamment le grillage, et en plaçant des dalles le long du grillage pour ne pas que le renard puisse creuser et rentrer. <p>Il faut savoir que contrairement aux chiens, les renards ne s'attaquent pas aux poules par "amusement" mais pour se nourrir.</p> <p>Enfin, sachant que le renard peut être chassé 10 mois/12, que les méthodes telles que le déterrage, la chasse à courre sont indignes , rajouter le tir de nuit qui plus est, en cette période où les renardes conçoivent, est d'une totale aberration !!</p> <p>A part faire plaisir aux chasseurs, ceux-là même qui, par leurs discours encouragent la population à détester le renard (et bien d'autres animaux), je ne trouve pas d'argument valable dans votre liste !</p> <p>JE VOTE CONTRE CET ARRETE EN Val-d'Oise dans le cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie Non, non, non et non ! La nature se régule seule. Les renards sont massivement tués pour ne pas faire de concurrence aux chasseurs sur les petites proies et satisfaire leurs pulsions de mort a ces chasseurs. En suisse la chasse est interdite depuis 20 ans, ils en sont fiers, et nous ?</p>	Particulier	Défavorable
330	Non, le renard n'est pas un nuisible. Je suis contre sa destruction de jour et de nuit	Particulier	Défavorable

331	<p>Je suis favorable.</p> <p>En effet sur certaines zones (ouest du val d'Oise: la Roche Guyon, Cherence, Chaussy, amenucourt, vetheuil, Villers en arthies, haute isle) par manque de piégeurs agréés, le renard est en surpopulation. En forêt régionale (l'AEV) rien n'est fait. La gale sarcoptique est présente sur 3 renards sur 4. Et je ne compte pas le nombre de particulier ayant quelques poules qui sont embêtés continuellement.</p> <p>De même, il serait préférable que le gardes particuliers, piégeurs agréés qui sont actifs participent à ces prélèvements, en compagnie des lieutenants de louveterie. Un autre point, le blaireau qui lui devient un réel problème. (Sur la route, mais aussi dégâts agricoles confondus bien souvent avec les sangliers). Cette espèce devrait faire partie des prélèvements.</p> <p>Je me tiens disponible à cet effet.</p> <p>Cordialement</p>		Particulier	Favorable
332	<p>Je suis totalement opposée aux tirs de nuit contre les renards. Résidants dans le val d'Oise en lisière de forêt, ayant un poulailler, l'histoire nous montre que les renards ne sont pas des nuisibles, ont leurs rôles... nous sommes une chaîne complète où chaque acteur a son importance. Arrêtons de vouloir tout contrôler... nous le constatons tous les jours ça ne fonctionne pas.</p>		Particulier	Défavorable
333	<p>Je suis favorable aux tirs de nuit du renard par les louvetiers</p>		Particulier	favorable
334	<p>Je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate <p>En espérant que vous saurez donner une suite positive à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations</p>		Particulier	Défavorable
335	<p>AVIS FAVORABLE au tir de nuit des renards</p>		Particulier	Favorable
336	<p>J'ai l'honneur de m'opposer très fermement aux tirs de nuit contre les renards, envisagés par votre arrêté soumis à enquête publique.</p> <p>Il est maintenant reconnu que les renards, loin d'être des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, sont au contraire un indispensable contributeur à la préservation non seulement de notre biodiversité, mais de nos cultures.</p> <p>Le renard voit sa réhabilitation à l'œuvre... Voyez à cet égard l'excellent documentaire diffusé sur Arte le 11 novembre dernier "Les Renards de Berlin" dont la rediffusion est prévu pour ce lundi 25 novembre à 11 h 35.</p> <p>Votre combat, au travers de celui des chasseurs, est dépassé ; les animaux ont une conscience, les scientifiques l'ont bien démontré et ils ont démontré également que c'est seulement la prédation naturelle qui peut maintenir un niveau acceptable d'équilibre écologique, mais qu'elle ne peut véritablement produire ses effets qu'à la condition que l'Homme n'intervienne pas.</p>		APSAS	Défavorable
337	<p>Je m'oppose très fermement à l'autorisation des tirs de nuit du renard dans le département du Val d'Oise. Le renard est le fleuron de la biodiversité de ce département très marqué par l'urbanisation et l'agriculture intensive. Il garantit une chaîne alimentaire saine et équilibrée en consommant de très nombreux petits rongeurs chaque année. De plus, les renards sont des animaux sensibles et intelligents. On ne peut pas d'un côté s'offusquer de la cruauté d'un maître envers son chien et trouver normal de persécuter les renards.</p> <p>La vraie raison de cet arrêté comme vous le savez est de donner satisfaction aux chasseurs, d'une part pour leur permettre de chasser encore un peu plus, et d'autre part pour protéger leur gibier d'élevage relâché dans une nature où il est complètement inadapté à la seule fin d'y être tiré pour le plaisir.</p> <p>S'il vous plaît, participez à redonner à la nature la place et le respect qu'elle mérite en renonçant à cet arrêté.</p>		Particulier	Défavorable

338	Je suis favorable à l'arrêté cadre du tir du renard de nuit.		Particulier	Favorable
339	Je viens donner mon avis contre le tir de nuit du renard , en effet celui ci est nullement un nuisible et je pense qu'il fait partit intégrante pour l'amélioration de la biodiversité Quand aux prétextes avancés comme la gale sarcoptique , celle ci est une maladie parasitaire touchant de nombreuses espèces et non l'homme alors pourquoi L'échinococcose alvéolaire il a été démontré par études scientifiques qu'il ne servait en rien a tuer les renards pour cela car au contraire cela favoriserait sa progression Quand à l'argument que les renards sont trop nombreux c'est faux il est bien connu que les populations se régulent naturellement Pour finir la nature est bien faite et na aucunement besoin de l'homme pour venir jouer un soit disant quelconque rôle dans son évolution		Particulier	Défavorable
340	Non à la chasse au renard	95	Particulier	Défavorable
341	je vous fais part de mon opposition à l'arrêté autorisant la chasse des renards dans le val d'Oise.		Particulier	Défavorable
342	Chasser le renard est une proposition aussi stupide que hallucinante à l'heure des écosystèmes. Le renard est en effet le prédateur naturel des perdrix, et alors? Il participe à l'équilibre des forêts en chassant les rongeurs (jusqu'à 10 000 par an!). Je trouve ahurissant en 2019 de faire des propositions parce que cela arrangerait les chasseurs (ou autre activité minoritaire) alors que la nature représente un bien et des services extrêmement précieux à l'homme dans son ensemble (s'il faut justifier d'une logique utilitariste..) et que conserver son bon équilibre est primordial. Vivant à côté d'une forêt, je suis par ailleurs complètement contre toute chasse la nuit.		Particulier	Favorable
343	AVIS FAVORABLE au projet ARRETE CADRE des tirs de jour et de nuit des renards par les louvetiers.		Particulier	Défavorable
344	Par ce présent courriel, je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes : - L'autorisation de la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - Les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Le rôle écologique des renards au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et ils régulent eux-mêmes naturellement leur population - L'abattage cruel des renards est source de grandes souffrances (nous sommes au 21ème siècle et il est plus que temps qu'évoluent ces mentalités humaines barbares et indignes - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate		Particulier	Défavorable
345	Je suis contre la chasse aux renards dans le Val d'oise, j'habite Cergy à côté des champs et je ne veux pas entendre des coups de feux en pleine nuit. C'est dangereux et pas sécurisant.		Particulier	Défavorable
346	En réponse à votre consultation, en 2015, le Luxembourg interdisait la chasse au renard roux (Vulpes Vulpes). Depuis lors, rien à signaler ! L'élevage de volatiles se porte toujours aussi bien au Luxembourg, les rues n'ont pas été envahies de petits Goupil et la maladie dont le renard roux peut éventuellement être porteur, l'échinococcose alvéolaire a diminué ! Cette observation de terrain appuie donc les dires des scientifiques qui expliquent que le renard roux répond à une chasse intensive en se reproduisant davantage et les territoires laissés vides par la chasse sont immédiatement colonisés par des renards venus de zones voisines. À l'est, rien de nouveau Les scientifiques et naturalistes n'ont donc pas noté d'élévation de la population de renards roux au Luxembourg et de même, n'ont pas remarqué d'expansion de l'échinococcose alvéolaire dans les campagnes luxembourgeoises. Au contraire, même : la maladie aurait régressé depuis l'interdiction de la chasse au petite canidé. Aussi du côté de la politique se montre-t-on clair : le Luxembourg ne reviendra pas sur cette interdiction, qui est ferme et définitive. Soyons progressistes !		Particulier	Défavorable

	<p>Une nouvelle preuve, s'il en fallait une, que la pression cynégétique a des effets dévastateurs sur l'équilibre naturel. Les animaux soumis à un plan de chasse modifient sensiblement leurs comportements naturels, se dispersent davantage, vivent moins longtemps, subissent un stress énorme... alors que l'abandon de la chasse prouve que les populations se régulent d'elles-mêmes et que la main de l'Humain n'est absolument pas nécessaire. Le monde sauvage se régulait avant l'arrivée de la civilisation humaine ! Nous ne sommes pas nécessaires à la Nature.</p> <p>Rappelons enfin qu'en France, il n'existe pas de chiffre officiel sur la chasse du renard roux, classé comme nuisible (pardon : " susceptible d'occasionner des dégâts ", dans la novlangue ministérielle). Les associations ne peuvent qu'estimer le nombre de Goupil massacré chaque année par tir, déterrage, empoisonnement... et ce nombre oscillerai entre 600 000 et 1 million. Pourquoi ?</p> <p>Au nom d'une maladie (l'échinococcose alvéolaire, donc) dont on ne relève qu'environ 30 cas en France par an (cas et non mort), au nom de la rage (oui oui, cet argument est encore souvent avancé par les Fédérations de chasse alors que la France est exempte de rage depuis... 2001) ou au nom d'un risque " d'invasion " du renard... invasion que l'on attend toujours au Luxembourg, dans le Canton de Genève, en Corse ou encore en Haute-Savoie, sans jamais la voir pointer le bout de son nez.</p> <p>Merci de prendre en considération mon avis. Et de passer dans l'ère moderne qui demande de ne pas massacrer des êtres sensibles!</p>			
347	<p>Prétendre que le renard n'aurait pas de prédateur naturel est une blague : quand bien même cet arrêté serait repoussé, le renard sera toujours traqué et tué par le genre humain.</p> <p>Quant à la perdrix grise qui en serait victime... de qui se moque-t-on ?... pesticides et chasseurs français toujours autorisés et destructeurs de faune et flore... et au bout du compte, de nous-mêmes.</p> <p><u>Je suis CONTRE cet arrêté.</u></p>		Particulier	Défavorable
348	<p>« Un arrêté préfectoral est sur le point d'autoriser des tirs censés réguler la population »</p> <p>Juste pour vous préciser être contre cette campagne de chasse!</p>	95	Particulier	Défavorable
349	Bonjour, je suis favorable à l' arrêté cadre pour le tir de nuit du renard.		Particulier	Favorable
350	<p>Je vous demande d'avoir le courage d'interdire la chasse au renard la nuit.</p> <p>C'est facile, on voit leurs yeux briller.</p> <p>Et ça évitera les accidents entre chasseurs ou autre chien / chat égarés, des jeunes sortis camper pour braver les interdits. Etc...</p>		Particulier	Défavorable
351	AVIS FAVORABLE au tirs de jour et de nuit des renards suivant Arrêté cadre.	95	Particulier	Défavorable
			Particulier	Défavorable
352	Je souhaite participer à la consultation publique pour exprimer mon opposition au projet d'arrêté autorisant la régulation de la population de renards par tirs.	5	Particulier	Défavorable
353	Dans le cadre de la consultation publique, je dis NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.		Particulier	Défavorable
354	je suis contre le tir de nuit sur les renards dans notre département. Ils sont de bons auxiliaires pour l'agriculture en détruisant de très nombreux rongeurs et l'alternative ce sont les pesticides toxiques qui une méthode d'un autre temps.		Particulier	Défavorable
355	<p>Dans le projet d'arrêté visant les tirs de nuit de renards du Val d'Oise, il est reconnu d'emblée l'influence du lobby des chasseurs très présent dans cette décision qui perturbe une biodiversité pourtant paradoxalement convoquée alors même qu'il faut des lâchers pour la sauver, et c'est donc bien qu'elle va mal ! Mais, et sans peur de la contradiction, vous osez en « CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »... !" Ces lâchers d'animaux pour servir de cibles vivantes à des tueurs de gibier d'élevage entraînent des déséquilibres non seulement écosystémiques mais aussi du raisonnement et</p>		Particulier	Défavorable

	<p>de l'éthique et finalement c'est réellement une honte qui devrait être interdite dans l'intérêt du vivant, de la biodiversité et de nos institutions qui tombent trop facilement dans la banalité du Mal et l'inhumanité qui l'accompagne.</p> <p>Sans doute sensible à la fragilité de l'argument cynégétique, vous vous sentez obligé de pousser plus loin les justifications, avec des raisons néanmoins biaisées, à charge contre le renard et très fortement marquées par les conflits d'intérêt entre réelle protection de la biodiversité, chasseurs de loisirs et prédateurs naturels, ces concurrents nécrophages et nettoyeurs d'animaux malades, à abattre selon vous. Ils sont pourtant très utiles à la santé de leur milieu qu'ils assainissent contrairement à ceux qui y font des intrusions brutales et déprédatrices pour leur plaisir, qui le plombent et l'infectent par l'introduction des germes que portent les volatiles relâchés mais condamnés car inaptes à la vie libre du fait qu'ils proviennent d'une aviculture concentrationnaire productrice de gibier, de souffrances inimaginables et d'inadaptations forcées. Et le projet ressort donc à nouveau le prétexte ressassé et bien connu des maladies du renard, argument pourtant depuis longtemps démonté scientifiquement mais toujours repris avec trop de facilité et de légèreté.</p> <p>En ce qui concerne la gale sarcoptique, il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, c'est effectivement absurde de chercher à les éliminer pour ce prétexte au risque de déranger des espèces protégées à l'heure de la sixième extinction d'origine anthropique. Quant à l'échinococcose alvéolaire, plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards est inutile voire contreproductive pour lutter contre cette maladie du fait qu'elle favorise sa progression en dispersant les renards infectés qui se déplacent vers des zones encore saines... La prévention par des mesures hygiéno-diététiques et les vermifuges pour les canidés et félins domestiques ou sauvages sont à privilégier pour leur meilleure efficacité comme l'histoire le rappelle lorsque seul le vaccin a permis l'éradication de la rage malgré les prétentions de chasseurs qui ont finalement échoué, là où la non violence et l'intelligence ont gagné. Pour ce qu'il en est de la néosporose liée à un parasite unicellulaire provoquant des avortements de vaches, son réservoir est représenté par les chiens domestiques et ce sont les pratiques agricoles qu'il faut améliorer. Tuer des renards pour ce prétexte et sans preuve établie ne correspond en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id</p> <p>Un autre argument toujours avancé par la préfecture mais aussi toujours et inlassablement contredit par les études scientifiques sérieuses est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Le renard est une espèce territoriale qui s'auto-régule contrairement à notre espèce dont la démographie et la puissance technique posent problème au point de parler d'effondrement en lien avec un anthropocène qui dépasse les limites. Il est absurde d'évoquer des « pullulation » de renards sur un territoire, les prédateurs adaptant la taille de leurs portées à la quantité de nourriture disponible et des exemples montrent que les pseudo-régulations cynégétiques n'apportent rien aux équilibres naturels bien au contraire : au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée et la biodiversité est gagnante quand les porteurs de fusils sont écartés des lieux où elle peut s'épanouir. Avec la politique du pire, ce qui pullule par contre, ce sont les armes et les pratiques destructrices et mortifères qui mettent sérieusement en danger les individus sentients de nombreuses espèces et finalement menacent aussi notre humanité. Pour ce qui est du renard mangeur de poules, l'humain doit l'emporter par sa créativité et son sens des responsabilités et quand un problème simple se pose, il doit recevoir une solution simple à savoir un poulailler bien fermé protège bien les volailles et le problème est réglé sans violence et en laissant le renard en paix, nous protégeant ainsi des ravageurs des cultures, de la maladie de Lyme et des chasseurs de gibier d'élevage qui sont la cause de nombreux accidents et nuisances.</p>			
356	<ul style="list-style-type: none"> - les équilibres naturels sont à préserver, - les chasseurs s'octroient de façon fallacieuse des connaissances scientifiques sur un soi-disant titre de régulateurs de la faune, - les renards sont utiles et servent de vrais régulateurs naturels aux rongeurs, - sans les renards, il faudra utiliser des pesticides pour annihiler la profusion de rongeurs, - avec tout ce que l'on sait sur le déclin de la nature et sa fragilité, <p>Non, aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.</p>		Particulier	Défavorable
357	<p>Je vous écris pour m'opposer fermement à votre projet d'arrêté sur le tir de nuit de renards, qui ne vise qu'à satisfaire les chasseurs, qui en plus de lâcher des gibiers d'élevage pour les tuer, voudraient en plus tuer les occupants naturels de la forêt, leurs "concurrents" !</p> <p>Cessons cette aberration qui consiste à croire que le renard est un animal nuisible.</p> <p>Il a été démontré depuis des années qu'il est bénéfique à l'écosystème (régulation naturelle des rongeurs destructeurs de cultures, diminution des cas de maladie de Lyme transmise aux humains par les tiques infectées...) Comme chez de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Ainsi, au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Depuis que l'homme a les moyens techniques de "réguler" en masse les populations d'animaux sauvages, on assiste à une extinction de masse de la biodiversité.</p> <p>Vous ne voyez pas le problème, là ?</p>		Particulier	Défavorable
358	<p>La biodiversité est en déclin, dans le monde comme chez nous.</p> <p>Les responsables politiques et administratifs raisonnent comme par le passé : au doigt mouillé et sous la pression des organisations de chasse. Aucun bilan, aucune concertation avec le monde scientifique, aucune vision globale sur la question de la protection des écosystèmes.</p> <p>Plus les décisions sont absurdes, plus ceux qui les prennent semblent s'en féliciter : d'un côté, on parle de restaurer le petit gibier, de l'autre on détruit une espèce, en</p>		Particulier	Défavorable

	<p>l'occurrence le renard, symptôme de tous les maux, même de ceux qu'il ne crée pas. Nous voulons des acteurs responsables qui prennent en compte la volonté des citoyens sur la préservation des espèces. Nous ne voulons plus de technocrates qui ne connaissent rien en biologie élémentaire, ni en sciences tout court. Non, aux tueries intempestives sur cette espèce en particulier.</p>			
359	<p>Par ce mail, j'aimerais émettre un avis défavorable à propos de l'arrêté concernant les tirs de nuit des renards dans le val d'Oise. Selon moi il devient indispensable de changer notre façon de voir les choses. Le renard n'est pas un nuisible et à au contraire une utilité qui n'est plus à prouver... Notamment dans la régulation des petits rongeurs vecteurs de maladies et occasionnant des dégâts... Le renard est également un animal territorial qui s'auto régule et n'a donc pas besoin de l'humain pour cela. Pour finir, nous lui imputons des maladies dont il n'est pas le seul vecteur et au contraire de par ses actions, il permet de limiter leur propagation (maladie de Lyme). Nous sommes à une époque où la préservation de la biodiversité est indispensable. Nous devons nous questionner sur nos pratiques et il faut arrêter maintenant de vouloir tout réguler. Apprenons à cohabiter avec les autres êtres vivants sans répandre la mort. Fermons bien les poulaillers par exemple et arrêtons de trouver des défauts à toutes ces espèces et notamment aux renards. Chaque être vivant a son utilité...</p>		Particulier	Défavorable
360	<p>Nul ne peut enfin ignorer aujourd'hui, ce que l'homme dans son infinie »supériorité « inflige jour après jour à ce qu'il reste(encore un peu) de nature sauvage. Ainsi les massacres en plein jour ne suffisent plus à combler de plaisir ces chasseurs avides de destruction! Certains souhaiteraient en plus les traquer de nuit, pendant leur seul moment de répit! Mais qui sont les vrais nuisibles dans cette affaire? Je vous le demande, vous pouvoirs publics! Chaque année en France de 600 000 à 1 million de renards sont exterminés parce que considérés comme espèce nuisible...mais nuisible pour qui? Halte à la destruction massive de la faune sauvage, et du renard en particulier! A quand les mesures de protection efficaces de la biodiversité? Je m'oppose à ce projet.</p>		Particulier	Défavorable
361	<p>Vous avez ouvert une consultation publique préalable à prise d'un arrêté préfectoral autorisant le tir de renards la nuit. Je me permets donc de vous exprimer mon opposition totale à ce projet, complètement inutile voire rétrograde tant au regard de l'environnement que de celui de la santé publique. Les arguments avancés en sa faveur son éculés, et battus en brèche par désormais au moins un demi-siècle de connaissances scientifiques concernant le besoin de "réguler" les effectifs de cette espèce pour préserver la biodiversité. En être encore là ne fait pas honneur à l'autorité publique. Cette position ne parvient pas à cacher ce qui motive vraiment la démarche, à savoir une pulsion irrésistible de certains, qui ont leur entrées auprès de vous apparemment, pour détruire une espèce perçue comme une insupportable concurrente de sa majesté l'homme, chasseur en l'occurrence. Je précise que je ne suis pas du tout anti-chasse. Mais dans un territoire débarrassé de ses prédateurs naturels, ce n'est plus de la chasse, justement. Le nombre de renards augmente? Et alors? Il va nécessairement cesser de le faire à un moment: ça s'appelle un équilibre. Et comme si ça n'en était pas de la biodiversité, le renard! Si nos chers nemrods tiennent absolument à tirer cet animal, et de nuit de surcroît, et bien légalisons donc ce type de chasse, ce sera beaucoup plus honnête, et l'espèce y gagnera un statut de gibier! Comme quoi je ne suis décidément pas anti-chasse...</p>	95	Particulier	Défavorable
362	<p>JE VOUS ECRIT POUR VOUS DIRE QUE JE SUIS CONTRE LE PROJET D'ARRETE CONCERNANT LE TIR DE NUIT DES RENARDS DANS LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE . POUR LA VIE . POUR LA BIODIVERSITE .</p>		Particulier	Défavorable
363	<p>Nous sommes favorables à l'arrête cadre 2019.</p>		Particulier	Favorable
364	<p>Je suis opposée aux tirs de nuit sur les renards. Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais de pullulation de renards sur un même territoire. Comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Concernant la prédation sur les poules: à poulailler bien fermé, problème réglé. Concernant les maladies, la gale sarcoptique ne présente aucun danger pour l'être humain. De plus, des études montrent que l'abattage des renards peut favoriser la progression de l'échinococcose. Si les chasseurs se préoccupent vraiment de la biodiversité , pourquoi relâcher des espèces exotiques comme le faisan qui n'ont pas leur place dans la faune européenne et pourquoi tirer sur les perdrix grises dont la population est en danger? L'argument de protection de la biodiversité est parfaitement hypocrite. Par contre le renard fait bien partie de la biodiversité française et à ce titre il doit être protégé et certainement pas chassé.</p>		Particulier	Défavorable

365	je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit renard		Particulier	Favorable
366	je ne comprends pas l'intérêt de renforcer la pression sur le renard qui fait l'objet déjà de nombreuses destructions. La protection des perdrix est un très mauvais argument car c'est la modification des pratiques agricoles et une mauvaise gestion d'une partie des chasseurs avec des lâchers d'oiseaux d'élevage qui est à l'origine de la quasi disparition des perdrix. Le renard contribue à la régulation des populations de campagnols qui bénéficient des pratiques de non labour. Il faudra ensuite demander des dérogations d'utilisation de bromadiolone pour les limiter. Laisser les renards tranquilles, fermer les poulaillers et ranger les poubelles;		Particulier	Défavorable
367	je m'oppose à la décision du tir ds renards dans le Val d'Oise. En effet il a été démontré que le renard n'est pas un prédateur et qu'il fait partie de l'écosystème. De plus des études récentes ont mis en avant que le renard, via son action de prédation sur les campagnols, limite la propagation de la maladie de Lyme. Il a été démontré aussi que les tentatives d'éradication des renards ne font pas diminuer les risques d'échinococose alvéolaire vulpine augmentant ainsi les risques pour la santé humaine. La néosporose est liée à un parasite unicellulaire dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renards compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. En décembre 2016 le CSRPN Grand Est a alerté une nouvelle fois sur : « l'aberration et le non-sens écologique que représente l'autorisation de destruction du renard roux par tirs de nuit ainsi que les conséquences potentielles sur les activités agricoles et les risques sanitaires induits. » De plus les tirs de nuit représentent également un danger pour la population et la faune (erreurs de tirs)		Particulier	Défavorable
368	Merci de prendre en compte mon avis qui s'élève contre cette autorisation de tir de nuit sur les renards.		Particulier	Défavorable
369	je suis favorable à l'arrêté cadre sur le tir du renard de nuit		Particulier	Favorable
370	Je m'oppose vivement à votre projet d'arrêté visant les renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie. Ces tirs sont autorisés sur divers périodes dont certaines comprennent celle de la reproduction. Par votre projet on ne parle effectivement plus de régulation du renard mais bien de destruction. Votre arrêté vise la protection du petit gibier réintroduit par les sociétés de chasse de votre secteur... Ces gibiers d'élevage sont impropres à la vie sauvage et meurent souvent par inadaptation à l'environnement qu'il découvre avant la partie de chasse à venir. Le renard est opportuniste et ne se tournera vers ce genre de proie que par facilité. D'ailleurs si l'Homme n'avait pas détruit les habitats de cette faune, nous n'en serions pas à réfléchir sur ce genre de sujet et sur cette problématique de réintroduction. Je vous rappelle que le renard préfère par dessus tout à son menu les petits rongeurs. Il est par là même un formidable allié pour les agriculteurs en mangeant facilement jusqu'à 6 000 mulots par an, évitant ainsi un désastre parmi les récoltes et l'usage de poisons qui s'infiltrent dans les sols et engendrent une pollution dangereuse, véritable bombe à retardement. Le Préfet du Doubs, en collaboration avec le Collectif Renard Doubs, vient de déclasser le renard de son statut de nuisible sur 117 communes. Sur ces communes au moins 1 agriculteur s'est engagé dans une lutte raisonnée contre les petits rongeurs, avec comme partenaire direct le renard, et avec un accord également conclu avec les chasseurs. Ne serait-il pas constructif et intelligent de réfléchir à une cohabitation entre humains et faune sauvage plutôt que de vouloir détruire un prédateur essentiel de cette faune et de servir ainsi des intérêts privés de sociétés de chasse, ce qui ne me semble aucunement le rôle du haut fonctionnaire de l'Etat que vous êtes. En espérant que vous prendrez en compte mes arguments et que vous renoncerez à votre projet d'arrêté visant le renard,		Particulier	Défavorable
371	Je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes : - Leur présence est bénéfique pour les agriculteurs et les céréaliers dans la mesure où les renards se nourrissent quasiment exclusivement de souris et mustélidés. - Leur présence a démontré un effet bénéfique sur la prolifération de la Maladie de Lyme qui est devenue un fléau dans notre pays! - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances		Particulier	Défavorable

	<p>- Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. <u>Aucun dégât attribué au renard</u> n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues.</p> <p><u>- Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure</u></p> <p>- Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate</p>			
372	<p>Notre association s'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <p>- <u>Leur présence est bénéfique pour les agriculteurs et les céréaliers</u> dans la mesure où les renards se nourrissent quasiment exclusivement de souris et mustélidés.</p> <p>- <u>Leur présence a démontré un effet bénéfique sur la prolifération de la Maladie de Lyme</u> qui est devenue un fléau dans notre pays!</p> <p>- Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie <u>sans limite quantitative</u> alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative »</p> <p>- les renards sont des <u>êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées</u></p> <p>- <u>Leur rôle écologique</u> au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population</p> <p>- <u>Leur abattage cruel</u> est source de grandes souffrances</p> <p>- Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. <u>Aucun dégât attribué au renard</u> n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues.</p> <p><u>- Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure</u></p> <p>- Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate</p>		Association Justice Animaux Savoie	Défavorable
373	<p>Je réagis au projet d'arrêté cadre de régulation du renard en <u>tir de jour comme de nuit dans le Val d'Oise.</u> Je vous demande son annulation . Vous avancez en préalable cet argument: <i>CONSIDÉRANT la présence et l'augmentation des populations de renard sur le département du Val-d'Oise traduit par un nombre d'individus observé par km2 appelé indice kilométrique d'abondance (IKA), de 0,48 en 2016, 0,51 en 2017, 0,63 en 2018 et 0,74 en 2019.</i> or quand je prends l'annexe IKA renard sur les 370 communes de l'arrêté : 154 sont non communiquées, 24 sont avec un indice = 0, et 192 ont un indice >0 , comment pouvez-vous déduire une moyenne sachant que presque la moitié des communes ne fournit aucune données? UG06 12 nc sur 54 communes UG07 28 nc sur 60 communes UG09 66 nc sur 74 ?!</p> <p>L'arrêté mentionne aussi la présence de 4 GIC de réintroduction de faisans communs 4 GIC sont occupés avec la réintroduction de la poule faisanne voir arrêté 2019 GIC vallée de l'epte : 10 communes GIC des deux massifs: 10 communes IKA 0,40 gic de la plaine de france: environ 27 communes, dont 2 communes IKA nc Lassy et plessis luzarches !? GIC de la vallée du Sausseron: 8 communes</p> <p>A défaut Je demande la restriction de l'arrêté de régulation du renard aux 4 GIC mentionnés</p>		Particulier	Défavorable
374	<p>J'apprends que le préfet du VO s'apprêterait à autoriser de telles pratiques à la demande des chasseurs. Quand les autorités françaises cesseront-elles d'être à la botte d'un petite frange de la population (1,5% environ) qui entend dicter sa loi à tous ? Le soutien persistant des politiques à ces gens dont le plaisir est de tuer est assez sidérant. Il est vrai que le premier d'entre eux ne manque pas une occasion de leur faire plaisir. Que ne ferait-on pour glaner quelques voix, même auprès des individus les moins recommandables et qui, ironie suprême, prétendent protéger et gérer la nature ? Dans l'état actuel de la biodiversité, il serait largement plus intelligent de favoriser l'ensemble des espèces encore survivantes après les épandages de pesticides et leur épargner cette stupidité supplémentaire. A défaut, c'est à désespérer du bon sens des fonctionnaires qui, en principe, défendent l'intérêt général et non celui de quelques-uns.</p> <p>Merci par avance de prendre en considération cette modeste contribution d'un citoyen qui n'a pas besoin d'un fusil pour se promener dans la nature. Je crois que</p>	95	Particulier	Défavorable

	nous sommes nombreux dans ce cas.			
375	<p>Cette véritable persécution, à l'aide de méthodes particulièrement brutales, ne se justifie pas et aucun des arguments avancés par les adeptes de ce massacre n'est recevable. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant les maladies que le renard est susceptible de véhiculer, le ministère a lui-même reconnu que la destruction des renards n'est pas une solution pour améliorer la situation sanitaire d'un pays (note de présentation du 12 juin 2012 concernant l'arrêté ministériel du 2 août 2012 relatif au classement des espèces « nuisibles »), situation qui peut même être aggravée par les déplacements des populations vulpines induits par ces prélèvements comme le soulignent les dernières publications scientifiques en la matière ; - la protection des activités agricoles apparaît comme un prétexte : le rôle d'auxiliaire des cultures que joue le renard n'est pas pris en compte. Or un renard prélève chaque année des milliers de rongeurs, y compris ceux qui causent des dommages aux récoltes. Le ministère a précédemment reconnu que « la destruction du renard peut être défavorable à certaines activités agricoles » et demandé aux préfets de réaliser une analyse des avantages et inconvénients à classer cette espèce au regard des mesures administratives de lutte, souvent chimique, mises en oeuvre contre certains campagnols (circulaire du 26 mars 2012). Seule une poignée de préfets l'ont fait, mais les nombreux récalcitrants n'ont pas été sanctionnés ; - enfin, si, en vertu de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la « protection de la faune » peut théoriquement justifier ces persécutions, le renard est un prédateur terrestre faisant partie intégrante du patrimoine naturel commun et qui, à ce titre, joue un rôle de régulateur qui ne met aucune autre espèce animale en danger. Son classement ne vise en réalité qu'à protéger le gibier inadapté à la vie en milieu naturel car tout juste sorti d'élevage pour agrémenter les parties de chasse. <p>Les renards sont déjà persécutés 12 mois sur 12 par tir, piégeage, déterrage. Or, plus ils sont persécutés, plus ils réagissent à la menace par un phénomène de « compensation naturelle », avec des portées plus importantes</p>		Particulier	Défavorable
376	<p>Je m'oppose aux tirs de renards en Val d'Oise. Le renard contribue à la régulation des populations de rongeurs, et en ce sens n'est pas un nuisible mais peut être un auxiliaire des agriculteurs.</p> <p>Les tirs de jours comme de nuit sont dangereux pour tous, à l'appui les nombreux accidents de chasse.</p> <p>Enfin, les périodes indiquées concernent la période reproduction, cela signifie éradiquer le renard ! Il est indiqué que c'est pour la préservation de populations de perdrix grises (et donc de la biodiversité) alors qu'elles font partie des espèces qui peuvent être chassées !</p>	95	Particulier	Défavorable
377	<p>-Le renard n'a rien d'un ennemi. Il participe à la régularisation des rongeurs pour lesquels l'homme n'a pas de solutions. Un renard mange 6000 rongeurs. Hors dans le Val d'Oise la culture sur semis direct sous couvert pourrait être une agriculture raisonnée pour la préservation des sols, de la biodiversité, et limiter les inondations. Les rongeurs sont un facteur limitant dans la chaîne pour favoriser l'agriculture, et le renard est un auxiliaire de la pratique agricole raisonnée.</p> <p>-La gale sarcoptique, l'échinococcose alvéolaire, la néosporose ne sont pas des arguments pour l'augmentation de la chasse. Il n'est pas prouvé que le renard ait un rôle prépondérant dans ces maladies.</p> <p>-Plusieurs régions et pays ont interdit la destruction du renard. Pourquoi le Val d'Oise ferait une exception.</p> <p>-Les tirs de nuit dans une zone habitée n'ont rien de rassurant. Sans présumé de la qualité des chasseurs embauché pour cette tâche, les accidents, l'effarouchement ou les tirs sur autres animaux n'ont rien d'anodin. La nature a droit au calme la nuit !</p>		Particulier	Défavorable
378	Je suis pour la biodiversité et le renard participe à son équilibre en régulant le nombre de petits rongeurs		Particulier	Défavorable
379	<p>Je m'oppose aux tirs des renards, de jour comme de nuit, dans mon département du Val d'Oise car ce ne sont pas des animaux nuisibles.</p> <p>Par ailleurs, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible.</p> <p>Et le renard étant une espèce territoriale, il ne peut jamais y avoir "pullulation" de renards sur un même territoire.</p>	95	Particulier	Défavorable
380	<p>Je suis contre cet arrêté visant à autoriser le tir de nuit des renards.</p> <p>La population de renard est plutôt faible ce qui empêche ces animaux d'exercer leur rôle biologique de régulateur des rongeurs qui eux pullulent et causent des problèmes aux cultures.</p> <p>De plus, l'argument du développement des petits gibiers par l'introduction et le lâcher d'animaux d'élevages (faisans et perdrix) ne tient pas. Il suffirait de ne pas les chasser pour qu'ils puissent se redevelopper correctement.</p> <p>Pour information j'habite dans le Vexin et je suis tout les jours dans les bois et forêts. Je ne vois que rarement des faisans et perdrix sauf en début de saison de chasse. Des animaux lâchés et trop habitué à l'homme, incapables de survivre et facilement chassés. Les animaux lâchés, étant payés, sont tous tué pour assurer la rentabilité des chasses.</p>		Particulier	Défavorable
381	<p>c'est tres humblement que je viens exprimer mon opposition au projet d'arrêté de tirs nocturnes des renards.</p> <p>"Non aux tirs de nuit des renards</p>		Particulier	Défavorable

382	Bonsoir, Pour favoriser la biodiversité, empêchez plutôt la chasse quelques années. Le futur vous jugera.		Particulier Défavorable
383	c'est très humblement que je vous exprime mon opposition au projet de l'arrêté concernant les tirs de nuit mon argument est : "le rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population".		Particulier Défavorable
384	J'exprime mon opposition au projet d'arrêté concernant les tirs de nuit des renards dans le val d'Oise Dites NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise		Particulier Défavorable
385	Moi Claudie Morille je m'oppose à votre projet d'autoriser les tirs de nuit sur les renards dans votre département car les arguments sont faux, infondés et qui plus est ne prennent pas en compte les nouvelles études, lorsque l'on écoute qu'un seul bord forcément on est dans le faux et vous l'êtes.... Le mieux c'est que c'est pour favoriser la biodiversité... Nous juste pour que les chasseurs aient plus de perdrix à tuer... Quel lobby puissant que celui-ci !		Particulier Défavorable
386	Non aux tirs des renards la nuit dans le Val d'Oise Et partout ailleurs Non à la destruction des renards		Particulier Défavorable
387	Par le présent mail, Je participe à la consultation publique pour exprimer mon opposition à ce projet d'arrêté des tirs de nuit sur renards dans le Val d'Oise .		Particulier Défavorable
388	Puisqu'il faut le dire: Non au tir aux renards de nuit ! Les arguments d'un autre temps des chasseurs sont infondés de nos jours. Ils veulent assouvir leur besoin de tuer ! Qu'ils partent sur les théâtres d'opérations extérieures tirer sur les ennemis réels. Non non non au tir de nuit sur les renards ! Ras le bol !		Particulier Défavorable
389	Par la présente, je m'oppose aux tirs de nuit des renards. Vos arguments ne sont pas entendables : vous cédez une fois encore à la pression des chasseurs..... Laissez la nature elle est très bien faite et n'a pas besoin de l'homme Irène BREHERET		Particulier Défavorable
390	Dans le cadre de la consultation publique concernant le tir de nuit du renard, je pense que ce serait une aberration de l'interdire. Les chasseurs et les gestionnaires de chasse ont fait beaucoup d'effort ces dernières années afin de réintroduire des souches de petits gibier, perdrix, faisans et autres petits volatiles, Il serait dommage que ces efforts soient anéantis par une nouvelle prolifération du renard. De plus, le renard est un vecteur de maladie comme la rage, la gale, l'échinococcose, certaines sont transmissibles à l'homme. Laisser les populations de renards se développer de manière exponentielle serait une catastrophe même en terme de santé publique. Je suis totalement opposé à l'interdiction du tir de nuit du renard.	95	Particulier Favorable
391	Dans le cadre de la consultation du public concernant l'objet visé en référence, j'ai l'honneur de vous informer que je suis opposée à ce projet d'arrêté. Il y a question de cynégétique dont les intérêts sont bien protégés, les chasseurs n'ont pas d'inquiétude à avoir. On nous y parle d'amélioration de la biodiversité qu'on se préoccupe peu, par ailleurs, de conserver convenablement avant de l'améliorer. Ou encore de la convention de Berne et de la perdrix grise qu'on réintègre dans nos campagnes par la volonté et pour le plaisir des chasseurs précités. Arrêtons les discours spécieux. Le renard n'a pas à être chassé de jour comme de nuit, avec des voitures et de la lumière, en plus. Ça tient du massacre, de l'extermination, pas de la défense de quoi ou de qui que ce soit... sauf des chasseurs, évidemment, c'est un groupe puissant.		Particulier Défavorable

	<p>Cet arrêté en projet procède d'une volonté délibérée de nuire aux renards dont la population s'autorégule en fonction de la nourriture disponible, la nature n'a pas attendu l'homme... Ladite population de renards est, au demeurant, trop faible sur les territoires visés pour justifier un tel arrêté, si j'en crois mes sources. Cet animal se charge, par ailleurs, de détruire + ou - 8000 rongeurs par an, en bon auxiliaire de la vie agricole, et pas au détriment de cette dernière.</p> <p>Enfin, ce projet d'autoriser des tirs de jour et de nuit, multiplie les risques d'erreur sur le destinataire des balles, humain ou animal (confusion entre espèces, dérangement de la faune non visée). Nous n'avons déjà plus beaucoup de nocturnes sauvages, en raison de la pollution lumineuse et de l'urbanisation croissante ; essayons donc de préserver notre biodiversité, nous ne pourrions jamais revenir en arrière si nous ne cessons pas de bousculer l'équilibre de la nature . Tentons d'agir en bons pères de famille et d'user de cette terre sans en abuser.</p> <p>Ce projet ne repose sur aucun fondement écologique contrairement à ce qu'on veut nous faire croire. Commençons par entretenir de bonnes relations avec cet environnement qui n'est pas à notre service. C'est nous qui devrions être au sien, en bons gardiens que nous devrions être de ce qui nous est offert.</p> <p>Pour terminer ce plaidoyer en faveur de la défense du renard dans notre région, gardons en mémoire que les tribunaux administratifs ont a plusieurs reprises déclaré illégaux les tirs de nuit qui avaient été autorisés par les préfets. Peut-être trouverez-vous dans cet argument final la sagesse d'abandonner ce projet sans fondement réel ou sensé. Je l'espère de tout cœur...</p>			
392	<p>Je suis très opposée à cet arrêté qui autoriserait le tir de nuit des renards dans le val d'Oise. La biodiversité, c'est l'ensemble d'une chaîne, qui s'auto-regule, qui va de la proie aux prédateurs... enlever le maillon de cette chaîne, c'est créer ce déséquilibre et les conséquences qui vont avec.</p> <p>La nature n'a pas besoin qu'on l'aide... laissons les choses se faire toutes seules, n'en déplaise aux chasseurs...</p> <p>Non, non, non et encore non.</p>		Particulier	Défavorable
393	<p>Je m'oppose au tir de nuits des renards, tirs uniquement justifiés par une hypothétique concurrence avec les chasseurs !</p> <p>Et quand bien même les renards prélèvent du petit gibier, je préfère que ce soit eux plutôt que des types armés dangereux !</p> <p>Et on oublie un peu vite la formidable régulation réalisée par les renards sur les campagnols et autres rongeurs ...</p>		Particulier	Défavorable
394	NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise !		Particulier	Défavorable
395	<p>Oser parler de sauver ou améliorer la Biodiversité en voulant effectuer des tirs sur les renards qui plus est la nuit est la plus pitoyable excuse trouvée !!!</p> <p>Le renard fait partie de la Biodiversité, et est le premier allier des agriculteurs, puisque la majorité de leurs proies sont les souris, mulots, campagnols ...etc ... et de plus la maladie de Lyme est toujours en grande progression, alors que là aussi, le renard est le seul à pouvoir la faire baisser, grâce justement à la prédation des souris, mulots et campagnols. Il serait peut être temps de faire preuve d'un minimum de bon sens .</p>		Particulier	Défavorable
396	<p>Veuillez prendre note de mon OPPOSITION au tir du renard la nuit.</p> <p>La « régulation" humaine qui consiste à lâcher des animaux d'élevage destinés à la chasse puis à tirer leurs prétendus prédateurs n'a aucun sens...</p> <p>De surcroît, il est désormais prouvé que la raréfaction du renard a entraîné une recrudescence importante de la maladie de lyme chez l'humain, la bactérie étant véhiculée notamment par les rongeurs.</p> <p>Le seul nuisible sur terre, c'est l'homme...</p>		Particulier	Défavorable
397	Contre		Particulier	Défavorable
398	<p>Je vous envoie mon NON au tir au renard, de jour comme de nuit.</p> <p>La nature se régule seule. Il serait temps que les humains la laisse faire. Les générations futures n'auront plus rien à observer si ça continue.</p> <p>Et pourtant, je peux vous dire à quel point c'est magique un groupe de jeunes qui fait tout son possible pour pouvoir apercevoir le moindre animal sauvage ! Et oui, ils en tirent le respect, la patience et tout un tas de choses positives de ces expériences qui se font de plus en plus rare.</p> <p>S'il vous plaît, arrêtez d'autoriser tous ces massacres.</p> <p>Le renard n'est plus un prédateur comme aux siècles passés. Maintenant, on est capable de protéger les élevages. Alors laissez leur le droit de vivre paisiblement.</p>		Particulier	Défavorable
399	<p>Je suis favorable au tire du renard de nuit.</p> <p>Ce moyen efficace permet de limiter la prolifération du renard, destructeur du petit gibier.</p> <p>N'oublions pas que la prolifération de cet animal, facilement porteur de la rage, risque de poser un problème de santé public.</p>		Particulier	Favorable
400	<p>Je m'oppose fermement à cette demande d'autorisation de tirs de nuit sur les renards. Cet animal est un maillon indispensable de la Biodiversité et un vecteur important de son équilibre. Il permet de lutter naturellement, sans produit chimique, contre les prolifération de micro-rongeurs dans les cultures. Il aide également à</p>		Particulier	Défavorable

	<p>contraindre l'expansion de la maladie de Lyme dont ces mêmes rongeurs sont les principaux vecteurs. Il ne doit plus être considéré comme un nuisible sous prétexte qu'il pourrait porter atteinte aux animaux d'élevage relâchés par les chasseurs pour leur seul plaisir de tuer du gibier peu farouche et si facile à tuer. Oui a la protection des renards !</p>		
401	<p>Vous vous trompez de cible. Rien n'est plus utile qu'un renard. Il faudrait peut-être commencer à réfléchir à une meilleure gestion vraiment écologique de la faune en France au lieu de tirer à tort et à travers.</p>	Particulier	Défavorable
402	<p>Je participe à la défense du renard et exprime donc mon refus de voir autoriser le tir au renard dans le Val d Oise.</p>	Particulier	Défavorable
403	<p>Je suis favorable au tir de régulation de nuit du Renard primordial pour le maintien de la petite faune sauvage</p>	Particulier	Favorable
404	<p>Je suis contre les tirs de nuit sur les renards. La chasse aux renards est tout bonnement inadmissible et d'autant plus de nuit, moment de tranquillité pour toute la faune, et où les risques d'abattre un autre animal par mégarde sont augmentés. Le renard, loin d'être un nuisible comme on cherche à le faire croire, est une espèce utile puisqu'elle régule l'expansion des rongeurs (que l'on préfère toutefois souvent tuer à coups de raticide, plutôt que de laisser agir les prédateurs naturels...) et qu'elle joue également le rôle de charognard, éliminant les cadavres et donc les risques de propagation de maladies. De plus, Il a été démontré que la présence du renard limitait la propagation de la terrible maladie de Lyme : https://www.sciencesetavenir.fr/sante/les-renards-une-arme-efficace-contre-la-maladie-de-lyme_115320</p> <p><i>« CONSIDÉRANT les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles »</i> Prétendre vouloir relancer le développement d'espèces pour la biodiversité, mais continuer à les chasser est totalement contre-productif et insensé. Et abattre des renards pour qu'ils n'aillent pas tuer ces mêmes espèces afin de protéger celles-ci, tout en laissant par contre les chasseurs continuer de tuer ces "petits gibiers"... Pour être malpoli, je dirais tout bonnement que c'est du foutage de gueule. D'autant que l'on sait très bien que les chasseurs élèvent faisans, perdrix (et autres animaux) afin de les relâcher pour les chasser.. Qui plus est, le renard fait lui-même partie intégrante de la biodiversité. Il ne met pas en danger son équilibre, il fait partie de l'équilibre. Et les renards ne risquent pas de pulluler, ils sont territoriaux et quand le nombre de proies se fait plus rare, les portées sont moins importantes, ils s'auto-régulent, comme bon nombre d'espèces. Une fois de plus, c'est l'équilibre naturel de la vie ! (D'ailleurs, il suffit de voir ce qu'il en est au Luxembourg, par exemple, où il est interdit de chasser les renards depuis 2015 : pas d'augmentation de leur population, et pas d'expansion de l'échinococcose qui aurait même régressé...) Que ne ferait-on pas pour les accuser ? Car s'ils se nourrissent principalement de rongeurs (ce qui en fait tout de même un grand allié des agriculteurs), il leur arrive de manger des proies convoitées par les chasseurs, et sont donc considérés comme des concurrents (Et puis, ça leur fait un animal de plus à tuer...)</p> <p>Concernant les maladies : La gale sarcoptique ne présente pas de danger pour l'homme, ni ses activités, et le renard peut en mourir (donc, pour le coup, où est le problème ? Drôle d'argument pour convaincre qu'il faut aussi l'abattre de nuit...) De plus, chaque animal portant une souche de parasites qui lui est spécifique, les risques que la gale se transmettre du renard à une autre espèce sont minimes. Pour l'échinococcose, des études ont démontré que la destruction des renards ne permettait pas de lutter contre la maladie, et qu'elle pouvait même contribuer à sa progression, des renards infectés se retrouvant pousser à se déplacer vers des zones encore saines. Qui plus est, il suffit de faire preuve d'une bonne hygiène pour éviter cette maladie... Quant à la néosporose, le rôle épidémiologique joué par la faune sauvage, et donc entre autre le renard, n'a pas été démontré, le réservoir auquel cette maladie est liée étant représentée par les chiens domestiques... Ce prétexte pour tuer des renards ne correspond de fait pas au 3ème critère de la loi 2016-1087.</p> <p>Pour ce qui est des dégâts dans les poulaillers, ils peuvent facilement être évités avec la mise en place de protection (mon arrière-grand-père avait des poules en pleine compagnie et n'a jamais eu d'attaques de renards !)</p> <p>Les renards subissent déjà le tir une bonne partie de l'année, ainsi que le piégeage et le déterrage toute l'année ! Alors pourquoi y ajouter les tirs de nuit ? si ce n'est pour satisfaire les chasseurs... ? Donc, stop au massacre des renards et non aux tirs de nuit !!!</p>	Particulier	Défavorable
405	<p>Je dis "NON" aux tirs de nuits des renards dans le Val d'Oise</p>	Particulier	Défavorable

406	<p>Non, le renard n'est pas un nuisible L'essentiel de son régime alimentaire est constitué de rongeurs. C'est donc un précieux allié des agriculteurs. Un simple couple de renards élimine chaque année des milliers de mulots et de campagnols qui dévasteraient les pâturages sans la présence du canidé. Pour le reste cet opportuniste se nourrit aussi de fruits et d'insectes.</p> <p>L'essentiel de son régime alimentaire est constitué de rongeurs. C'est donc un précieux allié des agriculteurs. Un simple couple de renards élimine chaque année des milliers de mulots et de campagnols qui dévasteraient les pâturages sans la présence du canidé. Pour le reste cet opportuniste se nourrit aussi de fruits et d'insectes.</p> <p>On l'a longtemps chassé parce qu'il était vecteur de la rage. Cette maladie a aujourd'hui disparu de nos campagnes. On reproche aujourd'hui au renard de transmettre l'échinococcose, une maladie qui s'attaque au foie. Mais les chiens qui pullulent sont tout autant porteurs de cette maladie transmise par leurs excréments. Pour éviter la transmission, il ne faut pas manger les fruits sauvages qui sont à portée de cuisse de canidé.</p> <p>On a récemment découvert que, par sa prédation sur les rongeurs, le renard limite la propagation de la maladie de Lyme. Cette maladie très ennuyeuse transmise par les tiques.</p> <p>Beau, intelligent et utile, il est temps de réhabiliter le renard.</p> <p>"Le renard dort sur une oreille quelque part en lisière de forêt, il dort près des hommes, près de ceux qui le persécutent Sa vie n'est pas un long fleuve tranquille depuis des millénaires. Accusé de tous les maux, il est en cavale, lui jugé coupable par avance. Ses boureaux le persécutent nuit et jour, 365 jours par an. Sauvage? Qui sont les sauvages ? Je ne peux m'empêcher d'éprouver de la compassion face à cette si grande injustice. Comment le meilleur ami du petit prince peut il être toujours autant persécuté dans le pays natal de son auteur Saint Exupéry ? Comment aux 21 ème siècle peut on toujours être dans un tel rapport de force avec mère nature... Nous ses enfants, affranchis de nos racines, affranchis de notre terre. Un monde façonné par l'homme et uniquement pour l'homme. Un monde dont je fais partie, Un monde que je ne comprends plus, un monde qui me fait souffrir. Un monde ou parfois je n'aime plus ma propre espèce les jours ou je perd foi dans notre humanité."</p>		Particulier	Défavorable
407	<p>Je souhaite exprimer mon opinion, étant opposée aux tirs de nuit des renards.</p> <p>Il est temps que l'on respecte les personnes qui sont CONTRE la chasse. Le monde des chasseurs, une élite minoritaire qui impose ses agissements aux civils, se cache derrière des pseudo-connaissances de la biodiversité, là où ils contredisent les vrais scientifiques sur le plan du maintien de la biodiversité... En ce qui concerne le renard, il est protégé dans les autres pays (il est UTILE en non nuisible, notamment contre la maladie de Lyme). En France, il est temps que les décideurs soient courageux et arrêtent de céder aux pressions des chasseurs. C'est une véritable honte de tirer sur ces animaux, qui régulent la biodiversité là où les chasseurs la détruisent. Il y a tant d'arguments contre cette chasse, cela devient fatigant de devoir répéter sans cesse pourquoi il faut y mettre un terme. Sans parler des accidents mortels chaque année ... une honte.</p> <p>Merci de prendre en compte l'opinion de la population contre cette barbarie d'un temps révolu.</p>		Particulier	Défavorable
408	<p>Messieurs , de la dignité s'il vous plait , le renard ne vote pas , moi oui . Il est temps de statuer sur l'arrêt définitif de ce massacre. Merci.</p>		Particulier	Défavorable
409	<p>je suis contre l'élimination des renards de nuit comme de jour, dans le val d'Oise comme ailleurs.</p> <p>Les renards ne sont nuisibles qu'aux chasseurs ... et encore...</p> <p>Les renards font partie de l'écosystème et ont bien plus d'impact positif que négatif, c'est une aberration de vouloir les éliminer.</p>		Particulier	Défavorable
410	<p>Depuis quand la nature a besoin de l'homme pour se réguler ? Le renard n'est pas un nuisible, il est plutôt protecteur et évite les invasions de rats.....</p>		Particulier	Défavorable

	La chasse d autant plus nocturne est source de destruction massive et abusive de la nature.			
411	Je dis fermement NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise !		Particulier	Défavorable
412	Je dis NON AUX TIRS DE NUIT SUR LES RENARDS DANS LE VAL D'OISE ! Les renards ne sont pas des nuisibles ! La nature est bien faite et chaque animal a un rôle dans la biodiversité ! Ce sont les renards qui se nourrissent des petits rats et évitent une propagation dans les champs de culture ! LAISSEZ LA NATURE EN PAIX SVP !!!		Particulier	Défavorable
413	Protection pour le renard !!! Le renard a un rôle irremplaçable dans la chaîne alimentaire. Prédateur de rongeurs, il évite leur prolifération. Parfois charognard, il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi les épidémies. Il exerce une sélection naturelle sans porter préjudice à son environnement. Son régime éclectique n'a pas d'incidences notables sur les aliments qu'il consomme, car il varie son « menu », en bon opportuniste qu'il est !		Particulier	Défavorable
414	NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise !	HD	Particulier	Défavorable
415	NON au tir de nuit des renards dans le Val d'Oise ! Les arguments avancés non pas lieux d'être !! La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087 . L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée. Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !		Particulier	Défavorable
416	Avec tous les moyens d aujourd'hui, je pense qu'ils y auraient d autres options afin que nous puissions tous vivre ensemble naturellement. Mon souhait c est de vous dire Non et Stop sur les tirs concernant les renards et que vous puissiez m'entendre.		Particulier	Défavorable
417	Non aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise ainsi que dans toute la France.		Particulier	Défavorable
418	Je suis favorable à l'arrêt du tir de nuit du renard		Particulier	Défavorable
419	Je m'oppose à la chasse au renard de nuit dans le département du Val d'Oise.		Particulier	Défavorable
420	Je m'oppose totalement à cet arrêté, stop aux tirs sur les renards dans le Val d Oise		Particulier	Défavorable

421	NON aux tirs de nuit des renards dans le val d'Oise.		Particulier	Défavorable
422	En réponse à la consultation publique concernant le tir de nuit des renards, je vous indique que je m'oppose fermement à ces pratiques d'un autre temps. En Suisse, le renard n'est plus chassé et la population s'est régulée naturellement, pourquoi en serait-il autrement en France? Simplement pour faire plaisir à une poignée de tueurs qui provoquent sans cesse des accidents et qui polluent nos campagnes. Je veux pouvoir me promener et profiter du paysage et de ces merveilleux animaux qui vivent en harmonie dans la nature. Combien d'accidents faudra-t-il pour qu'enfin on arrête le massacre ?		Particulier	Défavorable
423	Je trouve cela scandaleux d'effectuer des tirs de nuits sur les renards dans le Val d'Oise ou dans les autres départements. Arrêtons ces méthodes pas très dignes.		Particulier	Défavorable
424	Je suis contre le tir de nuit du renardEt contre la chasse tout simplement...		Particulier	Défavorable
425	Je vous envoie ce mail pour vous faire part de mon mécontentement envers la procédure de tirs de nuit sur les renards. Ces animaux sont éradiqués de manière barbares et pour le coup injuste. Merci de respecter nos choix et de ne pas opter pour cette procédure.		Particulier	Défavorable
426	Ce mail pour vous faire part de mon opposition et de mon indignation au sujet de la chasse aux renards dans le Val d'Oise. Encore une fois, les institutions cèdent face au lobby de la chasse, qui devrait être éradiquée depuis longtemps.		Particulier	Défavorable
427	e suis absolument contre les tirs de renards, qui sont des animaux garants de la biodiversité!!! A l'heure où l'on parle de sauver la faune et la flore, cessons de nous attaquer à elle de manière inutile!		Particulier	Défavorable
428	Je suis opposé à ce projet d'arrêté, en effet le renard à toute son utilité dans notre écosystème, c'est un excellent auxiliaire pour les agriculteurs, il les débarrasse de milliers de rongeurs dans leurs cultures, il n'est en aucun cas responsable de la disparition du petit gibier, cela est dû à une agriculture intensive, à l'usage de pesticides, à la grande urbanisation de notre région, d'ailleurs aucune étude ne prouve cette hypothèse. le renard s'auto-régule, il n'a nullement besoin de l'homme pour cela, nous en avons la preuve au Luxembourg où il n'est plus chassé et où sa population n'a pas augmenté. Les maladies sont aussi de faux arguments Lutte contre l'échinococcose alvéolaire : la méthode est contestée scientifiquement depuis longtemps et d'ailleurs les abattages de renards se révèlent inefficaces. L'argument au sujet de l'échinococcose ne tient pas non plus dans la mesure où si ce ne sont pas les renards qui mangent les rongeurs ce seront les carnivores domestiques qui se contamineront avec les larves d'échinocoques infestant les rongeurs et qui ramèneront simplement le parasite à domicile dans leurs déjections aussi bien que sur leur pelage souillé ! Source OMS : Une étude récente, publiée le 1er novembre 2017 dans la revue internationale Preventive Veterinary Medicine, tend à montrer que la destruction des renards augmente le taux de prévalence du parasite responsable de l'échinococcose alvéolaire. L'étude préconise des méthodes alternatives de lutte telles que l'appât anthelminthique à base de praziquantel. Ce moyen de lutte qui vise à déparasiter les hôtes définitifs sauvages ou errants a permis d'obtenir des baisses significatives de la prévalence de l'échinococcose alvéolaire, selon des études européennes et japonaises. il faut cesser de persécuter le renard !		Particulier	Défavorable
429	Les renards ne sont pas des nuisibles, ils ont leur place dans l'écosystème. En tant qu'espèce prédatrice au sommet de la pyramide, l'humain a la responsabilité de préserver toutes les autres espèces pour la survie même de l'humanité. Il est encore temps de le comprendre...		Particulier	Défavorable
430	Je suis contre ce projet d'arrêté qui n'a d'autre but que de satisfaire la passion morbide de gens dont le seul intérêt est de massacrer des animaux d'élevage relâchés dans la nature. Les renards sont utiles à la biodiversité, contrairement aux chasseurs. De plus, animaux territoriaux, ils ont une faculté d'autorégulation qui n'a nul besoin de l'humain. Les maladies invoquées sont soit endémiques à l'espèce, soit il n'est pas prouvé que les renards en soient porteurs et/ou qu'ils soient une source de contagion. Quant aux poulaillers, ceux protégés n'ont rien à craindre du renard. Enfin, maître Goupil est un agent essentiel de la lutte contre la maladie de Lyme et de régulation des populations de rongeurs, et donc un auxiliaire agricole très efficace. Ainsi, dans certaines régions, les paysans se plaignent de leur population décimée par la chasse, population qui leur serait fort utile.		Particulier	Défavorable

	À l'aube de la 6ème extinction de masse, il serait peut être temps d'apprendre à cohabiter avec le sauvage plutôt que de le massacrer pour la convenance personnelle de quelques uns, non			
431	<p>Je vote NON aux tirs de nuit contre les renards.</p> <p>J'ose espérer que mon avis et ce NON sera pris en compte comme d'ailleurs tous ceux que vous recevrez. Je n'épiloguerai pas ici sur tout ce que je pense de la « régulation » des espèces par l'humain mais il y a de nombreuses choses à dire. La nature s'est toujours régulée seule. Ah certes depuis que l'homme a considérablement bousculé les choses les équilibres de tous les côtés évidemment ça n'est plus pareil. Il se sent alors le besoin de remettre sa patte encore et encore pour continuer ce travail de régulation. Les renards sont en DANGER d'extinction. Il est absolument nécessaire de les laisser TRANQUILLE. Alors faites quelque chose pour annuler cette idée absolument stupide qui vient encore de germer dans la tête de quelqu'un qui n'a pas compris comment fonctionne la nature.</p>	HD	Particulier	Défavorable
432	<p>Je suis CONTRE l'éradication du renard, dans le Val d'Oise comme ailleurs.</p> <p>Ce procédé n'a évidemment pas d'autre ambition que de contenter, une fois de plus, le lobby des chasseurs ! Le renard est au contraire de ce qu'ils affirment, un animal particulièrement important et utile, qui contribue, entre autres, à réguler le nombre de petits rongeurs, lutter contre la maladie de Lyme, etc. etc.....</p> <p>Mais les chasseurs le combattent car Goupil chasse le petit gibier que ces grands malades de la gâchette viennent de lacher, petit gibier qu'ils n'auront plus le plaisir de massacrer. Les chasseurs sont des menteurs !</p>		Particulier	Défavorable
433	<p>Parceque le Renard est un maillon essentiel, de et à, la chaîne alimentaire</p> <p>Parceque l'humain ne respecte pas les territoires sauvages (en reste-t'il autour de chez vous ?)</p> <p>Parceque le Renard est une fabuleux acteur de la biodiversité</p> <p>Parceque j'ai confiance aux Naturalistes et que les "arguments" annoncés ne sont pas cohérents.</p> <p>Le Renard doit vivre</p> <p>STOP !</p>		Particulier	Défavorable
434	<p>Non aux tirs de nuit...</p> <p>Car</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé</p> <p>Pour toutes ces raisons je pense qu'il faut dire NON aux tirs de nuit des renards.</p>		Particulier	Défavorable
435	Je tiens à vous informer par ce mail que je suis contre les tirs de nuit sur les renards en Val d'Oise.		Particulier	Défavorable

	Vous souhaitant bonne réception.			
436	juste un petit mot pour vous dire que je trouve qu'il faut être d'une incroyable lâcheté pour tirer sur des animaux la nuit. Juste un petit mot pour vous rappeler qu'étant donné la quantité de rongeurs qu'ils avalent, les renards sont une bénédiction pour les agriculteurs et qu'ils sont également des auxiliaires précieux contre la maladie de Lyme.		Particulier	Défavorable
437	Le renard participe à la lutte contre la prolifération des rongeurs. Son espèce n'est plus vecteur de rage. En mangeant les rongeurs il évite la propagation de la maladie de Lyme, et permet l'équilibre évitant la dévastation des cultures par ces derniers qui n'auraient plus de prédateurs. Aucune justification n'est valable pour le tuer, que ce soit de jour, ou de nuit.		Particulier	Défavorable
438	NON au tir du VaL D' OISE renard tout mimi confondu!		Particulier	Défavorable
439	bjr je suis favorable au maintien de l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard- merci de prendre en compte ma démarche-		Particulier	Favorable
440	Bonjour, je tenais à vous soumettre mon point de vue concernant les tirs de renards de nuit pour, soit-disant, "favoriser l'introduction" d'animaux sauvages à plumes. L'homme ne peut pas continuer à "jouer" ainsi avec la nature (qui sait, elle, ce qu'est l'équilibre et la biodiversité!). Allons-nous attendre que le renard devienne une espèce en voie d'extinction et finisse par disparaître à son tour, comme 60% des espèces? Tout cela est tellement bouleversant, désespérant! Organiser de tels opérations, de nuit, qui plus est (vous aimeriez être surpris au milieu de la nuit par des fous sanguinaires?) est absolument abjecte et me désespère encore un peu plus sur cette ex-belle planète que nous allons laisser à nos enfants. Merci de m'avoir lue. Il ne me reste plus qu'à souhaiter ardemment que cette idée ne soit pas transformée en acte		Particulier	Défavorable
441	Avis favorable		Particulier	Favorable
442	Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition au projet autorisant à tirer de nuit sur les renards. Ces animaux font partie de la biodiversité, au même titre que les petits gibiers qui sont réintroduits. Cette espèce est persécutée depuis longtemps et injustement.		Particulier	Défavorable
443	C'est depuis Londres que je prend la plume afin de donner mon veto sur les tirs de nuit. Les renards sont un des symboles de la biodiversité sur notre territoire européen. Ceux ci cohabitent excellemment bien auprès des humains ici à Londres en Angleterre. Leur chasse est totalement interdite sur le territoire suisse. Et certains départements français ont enfin pris la décision d'enlever les renards de la liste des nuisibles. Cessez d'être les pions du lobby des chasseurs qui sont actuellement responsables de nombreux morts dans les rangs de la société civile! Cessez ce massacre et montrez l'exemple pour une fois! Soyez le vrai changement!	HD	Particulier	Défavorable
444	J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise. J'y suis totalement opposé. Ce projet d'arrêté est une hérésie absolue et je souhaite par conséquent qu'il soit purement et simplement abandonné. Il a en réalité pour unique objectif de répondre à la demande de la Fédération départementale des chasseurs sous le classique et fallacieux prétexte du besoin de régulation. Nul besoin de préciser au passage que les chasseurs ne sont bien évidemment pas les grands spécialistes des équilibres naturels qu'ils prétendent être sans aucune honte. Le renard, comme la plupart des espèces, est tout à fait capable de se réguler et de s'équilibrer sans l'intervention de l'Homme. Il fait partie intégrante de nos écosystèmes et de leur diversité. La prédation qu'il exerce sur le gibier est tout à fait naturelle et les atteintes au gibier issu de l'élevage, qui lui n'est en revanche absolument pas adapté à son environnement, ne peuvent en aucun cas justifier cette volonté frénésique de destruction. Le renard est de surcroît par son régime alimentaire un allié non négligeable de l'agriculture ! Vous trouverez ci-après à titre complémentaire quelques passages de la lettre ouverte adressée en 2017 à la classe politique française par le Collectif Renard Grand Est qui rassemble 60 structures liées à l'environnement. Ce texte montre sans équivoque l'absurdité d'un tel arrêté.		Particulier	Défavorable

	<p><i>"Constatant l'acharnement dont est victime le Renard roux depuis trop longtemps, 60 structures liées à la protection de la nature du Grand Est ont souhaité prendre la parole et se faire la voix de ce petit carnivore, qui assure des fonctions importantes au sein des écosystèmes naturels et des agrosystèmes.</i></p> <p><i>Aujourd'hui, en France, 19 espèces animales sont susceptibles d'être classées 'nuisibles'. Les Commissions Départementales de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) qui proposent ce classement sont composées majoritairement d'acteurs du monde cynégétique et les avis formulés ne reposent malheureusement que sur des questions d'intérêt et ne sont nullement fondés sur des arguments scientifiques reconnus. Les prédateurs occupent une bonne place dans cette liste et les effets bénéfiques et indispensables de ces derniers ne sont jamais pris en compte dans ces instances.</i></p> <p><i>Le Renard roux, au même titre que la Belette, la Martre des pins, la Fouine ou le Putois d'Europe et certains oiseaux, est donc susceptible d'être détruit toute l'année, sans quotas, au mépris des alertes données par le monde scientifique. Pour beaucoup de ces espèces, l'indice de densité à l'échelle nationale est à la baisse et le piégeage intensif en est pour partie probablement responsable.</i></p> <p><i>Chassé plus de 10 mois sur 12, de jour comme de nuit et piégé toute l'année, le Renard roux peut aussi être déterré avec l'aide d'outils de terrassement et de chiens dans la quasi-totalité des départements français.</i></p> <p><i>On entend parfois que l'espèce est en surnombre mais en l'absence d'études sérieuses, cette affirmation ne repose sur aucun fondement. La faculté d'autorégulation du renard, en fonction des ressources alimentaires et territoriales disponibles, est citée régulièrement dans la littérature scientifique.</i></p> <p><i>...ne surpopulation est donc mécaniquement impossible et cela se confirme dans les régions où le renard n'est plus chassé comme au Luxembourg et dans le Canton de Genève.</i></p> <p><i>...La destruction des renards ne fait pas baisser le nombre de prédateurs sur les élevages domestiques. Les dégâts que cet animal peut commettre dans ces élevages sont dérisoires face à ce qu'il apporte écologiquement, socialement et économiquement. Le Renard roux est un formidable prédateur de micromammifères et, en exerçant une pression constante sur les populations de petits rongeurs, il apporte un gain économique important aux agriculteurs.</i></p> <p><i>...Différents CSRPN, certaines DREAL, l'ONF, le CNPF, les Chambres d'Agriculture, l'INRA ou encore la FREDON publient régulièrement des informations qui insistent sur le rôle indispensable des prédateurs et sur l'importance de préserver leurs habitats.</i></p> <p><i>Les autorisations de destruction démesurées accordées par les services de l'État paraissent bien décalées face à une réalité sociale en demande constante du retour de la vie sauvage et du respect de cette dernière. Les connaissances acquises ces 30 dernières années sur la faune sauvage ont permis de se détacher des croyances populaires et plus rien ne justifie cet acharnement. Le Renard roux reçoit désormais les faveurs du peuple urbain, rural et agricole et nombreux sont ceux qui s'offusquent du sort qui lui est réservé.</i></p>			
445	<p>Je suis opposée à cet arrêté.</p> <p>En premier lieu, le renard est une espèce territoriale, qui s'autorégule dès lors que la nourriture vient à manquer : elle ne peut donc pas pulluler.</p> <p>D'autre part, il faut à tout prix préserver la biodiversité.</p> <p>De plus, l'argument des maladies véhiculées par le renard n'est pas valable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui est de la gale sarcoptique : elle ne présente aucun danger pour l'homme et passe difficilement d'une espèce à l'autre. - en ce qui concerne l'échinococcose alvéolaire, nombreuses sont les études scientifiques qui démontrent que la destruction du renard était inefficace dans le meilleur des cas, voire conduisait à sa propagation plus rapide. - pour la néosporose, le rôle du renard n'a jamais été prouvé. <p>Pour terminer, les dégâts causés par le renard (poulaillers etc) pourraient être évités par une plus grande implication de l'humain à protéger ses biens de façon efficace. Tuer des renards ne résoudrait pas le problème (bien fermer son poulailler serait suffisant...).</p>		Particulier	Défavorable
446	NON à la chasse et à ses pratiques barbares		Particulier	Défavorable
447	Je vous informe par le présent mail être contre les tirs spécifique visant les renards.		Particulier	Défavorable
448	Avis favorable aux tirs de nuit des renards		Particulier	Favorable
449	Avis favorable aux tirs de nuit des renards		Particulier	Favorable
450	Non à la chasse aux renards la nuit.		Particulier	Défavorable
451	please stop !		Particulier	Défavorable

452	Non aux tirs de nuits ! Stop à la chasse au renard. Ce n'est pas un nuisible		Particulier	Défavorable
453	Je vous partage une CONSULTATION PUBLIQUE à remplir avant le 24/11, demain soir minuit. Aidez nous à dire NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise ! en envoyant un mail à cette adresse SVP consultation-du-public@val-doise.gouv.fr « Considérant les mesures d'introduction de petits gibiers, notamment les faisans et perdrix grises par les groupements d'intérêt cynégétique (GIC) afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles », la préfecture veut autoriser le tir de nuit des renards on marche sur la tête ! Cordialement,		Particulier	Défavorable
454	Je donne ici un avis favorable aux tirs de nuit des renards		Particulier	Favorable
455	Favorable		Particulier	Favorable
456	Avis favorable aux tirs de nuits des renards.		Particulier	Favorable
457	Je vous retourne ce mail afin de manifester mon mécontentement et mon indignation concernant votre projet d'arrêté de tir de nuit du renard roux. Il est à noter que le renard a son rôle dans notre complexe écosystème, en particulier de part son rôle de régulateur des micro-mammifères. De ce fait, il participe notamment à limiter la propagation de la maladie de Lyme dont les principaux vecteurs sont les micro-mammifères. Par cette régulation, il est également un précieux allié concernant l'amélioration du développement de l'agriculture locale et régionale. Ce n'est donc pas une option négligeable à prendre, le but étant également de favoriser nos agriculteurs qui sont déjà dans une grande difficulté (financière, logistique et maintenant climatique). Il est à noter également selon une synthèse d'une étude diligentée par l'ELIZ (Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses) qu'il semblerait que plus l'on tire sur le renard dans un secteur, plus l'on propage cette maladie terrible qu'est l'échinococcose alvéolaire. Il devient impensable que vous ne puissiez tenir compte de cet élément primordial. En effet vous êtes prêt à prendre un risque sanitaire, et cela afin de contenter le plaisir de quelques-uns. Dans cette étude, il est également spécifié que malgré des tirs intensifs, on ne réussit pas à baisser la population de renards sur le secteur étudié... La demande de cet arrêté est d'abaisser la population du renard mais il s'avère que l'étude prouve que cela ne fonctionne pas. Rien que cet argument devrait mettre fin à cette proposition d'arrêté. Vous avez de ce fait une décision à prendre qui est lourde de conséquence. J'espère sincèrement que vous tiendrez compte de ces différents arguments dans votre réflexion qui j'espère sera positive dans le but de sauvegarder cette espèce.		Particulier	Défavorable
458	J'exprime mon opposition aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Il serait temps au XXIème siècle de faire appel à la raison et aux études scientifiques avant de prendre une décision. La notion de « nuisible » beaucoup utilisée au XXème siècle n'a pas de sens biologique. Les chasseurs présentent souvent une invariance de comportement alors que la biodiversité se dégrade. Il n'y a quasiment plus de petit gibier, la chasse est une chasse de gros gibier et de gibier d'élevage! Il est donc déraisonnable de continuer à massacrer en masse le renard! Le législateur faisant appel à la raison ne doit pas céder à la demande d'une minorité de citoyens faisant usage de pseudo-justifications à des fins « sportives »!		Particulier	Défavorable
459	Vous avez mis en consultation du public un projet d'arrêté autorisant les tirs de nuits des renards sur votre département. Entre 2016 et 2018, les préfets des départements de l'Aube, des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ont pris successivement six arrêtés préfectoraux autorisant la destruction du renard par tir de nuit. Les considérants étaient les mêmes que ceux de votre projet d'arrêté (relancer le développement des espèces de petit gibier et protection des élevages). Ces 6 arrêtés ont tous été annulés par les tribunaux. En effet, il n'était pas démontré que la population des espèces sauvages serait particulièrement menacée par la présence de l'espèce renard, ni que le maintien des espèces de petit gibier rendrait nécessaire le tir de nuit du renard. Comme dans ces départements, vous n'amenez pas non plus d'éléments factuels permettant de justifier ces tirs de nuit. Vous considérez aussi que ces tirs sont justifiés par l'absence de prédateur naturel du renard. Les prédateurs naturels du renard sont peu nombreux. Il s'agit notamment du loup, absent du Val d'Oise. Cependant, si on se penche sur les études du régime alimentaire du Loup, et des grands prédateurs en général, dans des régions du monde où ils sont présents avec le renard, il s'avère que ce dernier est consommé de manière anecdotique. En France, les collisions routières, le piégeage et la chasse tue certainement plus de renards que ce que les prédateurs pourraient tuer. Votre argument n'est donc pas		Particulier	Défavorable

	<p>pertinent.</p> <p>Enfin, vous considérez que présence de renards porteur de la gale sarcoptique nécessite ces tirs. La gale sacoptique n'est pas dangereuse pour l'homme et ses activités. Il n'y a donc pas lieu de lutter contre cette maladie et aucun organisme (ANSES par exemple) ne le préconise.</p> <p>Par conséquent, en prenant en compte la jurisprudence par rapport aux tirs de nuit et les éléments évoqués ici, vous ne devez pas signer ce projet d'arrêté.</p>			
460	Avis favorable aux tirs de nuits des renards.		Particulier	Favorable
461	Avis favorable aux tirs de nuits des Renard		Particulier	Défavorable
462	Avis favorable aux tirs de nuits des renards.		Particulier	Défavorable
463	<p><u>Je me prononce contre l'Arrêté cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie</u></p> <p>Il m'apparaît que le renard n'est pas un nuisible et que cette décision ne relève d'aucune justification écologique, bien au contraire.: Cette espèce permet la régulation des rongeurs, c'est donc un excellent protecteur des activités agricoles. Cette espèce s'auto régule elle-même en fonction de la nourriture disponible. Il me semble bien préférable d'interdire la chasse des espèces menacées telle que la perdrix grise.....</p>		Particulier	Défavorable
464	Je dis NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise !		Particulier	Défavorable
465	Avis favorable aux tirs de nuit des renards		Particulier	Défavorable
466	Je vous informe que je suis contre la mesure des tirs de renards la nuit. Mesure inutile voire futile et contre nature.		Particulier	Défavorable
467	<p>Après six années de travail et d'observation sur le renard roux qui m'ont conduit jusqu'en Angleterre pour y réaliser un documentaire sur celui-ci «Big Ben à l'heure de Goupil» (Vous y trouverez peut être des réponses à vos questions) j'ai pu observer que dans cette espèce, la femelle ainsi que le mâle nourrissent à deux leur portée, essentiellement avec des mulots, apprenant par la même occasion à leurs jeunes la chasse, l'art du mulotage.</p> <p>Malheureusement lorsque l'un d'eux est tué, il est difficile à celui qui survit de subvenir seul au nourrissage des jeunes, c'est dans ces moments là, qu'il se rabat parfois sur des proies plus grosses, faisant de lui un renard voyou et montrant par la même occasion, une mauvaise éducation à sa progéniture.</p> <p>De plus, l'espèce renard s'auto-régule, vous vous doutez bien que la nature est bien faite et que dans tous les cas le ratio prédateur n'est jamais supérieur au ration proie mais toujours bien équilibré. J'ai également pu observer que ce sont souvent les femelles et mâles dominants d'un endroit T qui se reproduisent, leurs disparitions brutales peut provoquer alors une montée d'ovulation sur plusieurs autres femelles dominées créant ainsi la pagaille sur un secteur. C'est pour cela que je ne peux être d'accord avec le sort que l'on réserve à cet animal.</p> <p>Mon mail est déjà bien long, je ne vous parle donc pas de son rôle dans la régulation des campagnols et mulots, de son impact positif sur la maladie de Lyme, étant persuadé que vous êtes déjà bien renseigné sur le sujet.</p> <p>Je vous fais confiance Monsieur pour prendre une décision qui va dans le bon sens pour notre santé et éviter ainsi le massacre d'animaux inutilement.</p>		Particulier	Défavorable
468	je suis absolument contre ces tirs à l'encontre du renard. Une fois de plus, il s'agit de servir les chasseurs et non la protection de la biodiversité. Si la population de renards a augmenté dans le département, nous ne pouvons que nous en réjouir. Les agriculteurs ne cessent de se plaindre des dégâts causés par les lapins sur les cultures, alors oui laissons vivre le renard qui est un prédateur des lapins. Quant à l'argument des attaques sur les poules, il suffit de laisser ces dernières dans un poulailler correctement fermé, tout simplement. Enfin n'oublions pas que le renard est un allié considérable des agriculteurs, en mangeant des petits rongeurs. Cordialement.		Particulier	Défavorable
469	Oui je suis favorable au tir du renard la nuit		Particulier	Favorable
470	Merci de prendre note de mon opposition à ces tirs...		Particulier	Favorable

	Je suis pour la protection de renards.		
471	Avis favorable aux tirs de nuit des renards		Particulier Défavorable
472	Tirer sur des renards c'est laisser se développer des populations entières de rongeurs, taupes et autres proies des renards.Laissons la nature TRANQUILLE et tout ce passera bien. Et empêchons les chasseurs de faire se reproduire artificiellement certains espèces (elevages, nourrissage etc.) pour leurs besoins sadiques		Particulier Défavorable
473	Avis favorable aux tirs de nuits des renards		Particulier Favorable
474	Je tiens à vous exprimer ma profonde opposition au sujet d'un nouvel arrêté autorisant les tirs de nuit sur les renards. A l'heure où il est primordial de se poser les bonnes questions et de prendre les bonnes décisions concernant l'environnement et la conservation de notre biodiversité, il est bien fâcheux que de tels arrêtés puissent fleurir. Si l'on se penche davantage sur les articles à vocation scientifique concernant les questions d'équilibre dans les écosystèmes, on cesserait d'autoriser de telles inepties . Le renard est un régulateur des populations de rongeurs et bien utile dans la lutte contre la maladie de Lyme. Il est un allier des agriculteurs par ailleurs! Les armes ne sont pas une réponse à la régulation et les arguments avancés pour justifier de tels actes de barbaries ne devraient pas perdurer.		Particulier Défavorable
475	Je suis POUR une REGULATION du RENARD par des tirs de nuit Donc AVIS FAVORABLE à ce projet d'ARRETE que propose la Préfecture		Particulier Favorable
476	AVIS FAVORABLE pour la régulation du renard par des tirs de nuit et aussi pour la protection de maladies liées a la santé publique		Particulier Favorable
477	Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard		Particulier Favorable
478	VIS FAVORABLE concernant l'ARRETE cadre pour la régulation du renard par des tirs de nuit afin de préserver le petit gibier perdrix, lièvres, faisans,etc..... Sachant également que le renard est porteur de maladie gale transmissible à l'être humain et aux animaux domestiques , mais aussi l'échinococose alvéolaire que l'être humain peut attraper par virus et ce virus peut se développer au bout de 10années , la régulation pour la santé publique est très importante de nos jours		Particulier Favorable
479	Il faut protéger la biodiversité et non le contraire!		Particulier Favorable
480	Avis Favorable aux tir de nuit des renards		Particulier Favorable
481	ARRÊTONS ces massacres! Cessons cette barbarie pour la satisfaction des chasseurs . NON AU TIR DE NUIT DE RENARD.		Particulier Défavorable
482	AVIS FAVORABLE AUX TIRS DE NUIT DES RENARDS		Particulier Favorable
483	Je vis à la campagne et suis totalement opposée à ce projet. Le renard est bien loin d'être un animal 'nuisible', bien au contraire c'est un allié précieux en agriculture car il se nourrit de nombreux campagnols de diverses espèces, destructeurs de récoltes, et permet ainsi aux agriculteurs de ne pas avoir à utiliser des produits toxiques catastrophiques pour l'environnement telle que la bromadiolone. La présence du renard est la seule solution qui soit à la fois efficace, gratuite et non polluante. Il est par ailleurs scientifiquement prouvé que le renard s'autorégule et adapte ses portées en fonction de la nourriture disponible. Il est également reconnu que le renard freine l'expansion de la maladie de Lyme en éliminant les rongeurs porteurs de tiques vectrices de cette maladie, maladie dont on parle malheureusement de plus en plus.... La gale sarcoptique quant à elle ne présente aucun danger pour l'homme ; l'animal par contre peut en mourir. Chaque espèce portant une souche de parasite qui lui est assez spécifique elle passera difficilement à une autre espèce. Des études scientifiques ont aussi démontré que la progression de l'échinococose alveolaire était favorisée par la destruction des renards.. Et pour ce qui est de la néosporose, cette maladie est liée à un parasite unicellulaire dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques et on ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, y compris le renard, donc aucune raison de tuer les renards ! Il est fait mention dans le projet d'arrêté "d'introduction de petits gibiers afin de relancer le développement de ces espèces en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles" ; à qui veut-on faire croire cela ? Ces lâchers sont principalement effectués dans le but de satisfaire les chasseurs car il s'agit d'animaux d'élevages,		Particulier Défavorable

	<p>n'ayant jamais connu la vie en liberté et habitués à la présence humaine, donc proies faciles pour les chasseurs.</p> <p>Et enfin nous allons parler du renard 'mangeur de poules' ! Il me semble évident que si les poulaillers étaient bien fermés il n'y aurait plus de problème !</p>			
484	<p>Non à l'autorisation de tirer les renards. Non à l'administration soumise complètement au lobby des chasseurs On nous parle d'écologie, de biodiversité et après on voit les chasseurs déverser chaque année des tonnes de plomb en forêt. A quand des politiques et des responsables d'administration qui auront le courage de dire non aux chasseurs accros de la gachette facile ?! Le renard a un rôle utile, notamment contre la maladie de Lyme. Mais cela les chasseurs s'en foutent. https://www.sciencesetavenir.fr/sante/les-renards-une-arme-efficace-contre-la-maladie-de-lyme_115320</p>		Particulier	Défavorable
485	<p>Je m'oppose totalement au projet d'arrêté sur les tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Aucun des arguments cités par le lobby des chasseurs ne pèse face à ce massacre annoncé d'un animal qui n'est aucunement un nuisible. Je considère ce projet d'arrêté comme un pur scandale.</p>	HD	Particulier	Défavorable
486	<p>Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit du renard</p>		Particulier	Favorable
487	<p>Je suis favorable à l'arrêté cadre pour le tir de nuit renard dans le département du Val d'Oise ainsi je vous prie de trouver ci-après quelques arguments pour justifier cet arrêté :</p> <p>Le renard est classée espèce susceptible d'occasionner des dégâts dans le département du Val d'Oise d'après l'arrêté ministériel du 03 juillet 2019. Le renard est un prédateur du lièvre, du gibier d'eau, du faisan commun et de la perdrix grise. Les études menées par le réseau FDC/ONCFS imputent 75 % des mortalités de faisans et perdrix grise par prédation du renard. Il occasionne également des dégâts dans les poulaillers, élevages de volaille et de canards. Au cours des dernières saisons, la fédération des chasseurs du Val d'Oise a reçu pour plus de 7206 € de déclarations de dégâts de renard sur de la volaille et des canards. Ces dégâts ont été occasionnés dans des élevages mais également chez des particuliers qui ont eu le désagrément de retrouver au matin des restes de plumes de leurs poules ou canards. De plus, le renard est porteur de zoonoses (maladies transmissibles à l'Homme) comme l'échinococcose, maladie grave. Le renard est également porteur de la gale maladie transmissible aux chiens.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je demande de réguler les populations vulpines en poursuivant les actions nocturnes menées par les lieutenants de louveterie.</p>		Particulier	Défavorable
488	<p>Une fois de plus, la préfecture cède à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. On retrouve aussi le fameux argument des maladies du renard, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ? – L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines... – La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087. <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la</p>		Particulier	Défavorable

	<p>biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé !</p>			
489	<p>Le renard étant une espèce autochtone du Val d'Oise, je me permets de déposer un avis négatif à l'arrêté autorisant les tirs de nuit. Il s'agit également d'un animal territorial, le risque de "pullulation" sur un territoire donné est donc très faible.</p> <p>De même, des mesures de prévention peuvent être établies pour la protection des volailles (ex: poulailler clos) et la sécurité sanitaire (ex: campagne de vaccination).</p>		Particulier	Défavorable
490	<p>Je lis, avec consternation, votre projet d'arrêté de "réguler" la présence des renards sur une grande partie des communes de votre département pour les périodes complémentaires du 15/07 au 15/09 et du 01/12 au 31/03.</p> <p>Ce qui me sidère tout d'abord est la période de décembre à mars qui correspond bien à votre volonté de les exterminer, puisque cette période est la saison des amours et des naissances. Si vous vouliez les exterminer, vous ne feriez pas autrement.</p> <p>Les raisons de ces massacres sont plus que macabres. Vous faites tuer des renards afin que les chasseurs puissent tuer des faisans, des perdrix d'élevage. C'est le serpent qui se mord la queue. Le renard est un animal opportuniste. Donc les animaux qu'il peut être amené à chasser sont des animaux faibles, malades, fragilisés pour des raisons x ou y. Quant aux amateurs de poules, les poulaillers n'ont qu'à être convenablement construits. C'est à l'humain de réfléchir. Le grillage doit être enterré dans le sol de façon perpendiculaire. C'est très bien expliqué sur internet. Et c'est une belle excuse car je vis en face de champs, j'ai eu des poules en liberté dans mon jardin, jamais un renard ne me les a prises, par contre mon voisin chasseur me les a empoisonnées. Que fais-je de mon voisin ? Dois-je m'en débarrasser ???? Je vais vous surprendre mais quand je pars de chez moi, je ferme la porte à clé.</p> <p>Je ne suis pas une mathématicienne, cela se saurait, mais quand je lis votre IKA, je me dis ouh là là, il y a dépeuplement de renards.</p> <p>Une fois de plus, les raisons invoquées par les préfets n'en sont pas. Je m'inquiéterai plus de l'épandage de pesticides incessants et les problèmes de santé publiques de la population liés à ces extravagances qu'à l'intérêt personnel des chasseurs.</p> <p>Un renard ne touchant pas d'allocations familiales, en cas de disette, il ne se reproduit pas à la différence de l'humain.</p> <p>Et puis le risque ZERO erreur n'existe pas avec les chasseurs. Donc, d'autres espèces peuvent être tuées sans pour autant "nuire" à vos intérêts ou ceux de vos amis.</p> <p>La nature ayant horreur du vide, l'espace que vous allez laisser libre sera immédiatement réinvesti par d'autres renards qui eux pourraient être sujets à des zoonoses.</p> <p>Ce projet d'arrêté est infondé. Je m'oppose à ces tueries qui ne sont mises en place que pour les loisirs de chasseurs.</p>	HD	Particulier	Défavorable
491	<p>Non, non et non aux tirs de nuit des renards !!!! Arrêtez le massacre, soyez raisonnables !</p>		Particulier	Défavorable
492	<p>C'est avec une vive douleur que je m'autorise ces quelques lignes pour venir en 'aide' quant au sort du renard , cet animal magnifique qui n'a rien d'un prédateur ni d'un nuisible .Vous ne pouvez pas l'ignorer , c'est un régulateur , il nous est précieux et nous devons le respecter . Les trois quart de la population ont le même sentiment de moi , la même souffrance quand les balles des chasseurs résonnent dans nos campagnes . Alors ne décidez pas de le traquer de jour comme de nuit comme si c'était un horrible assassin ..Ca serait une froide décision et une terrible injustice pour cet animal si attachant qui n'a rien fait à l'homme à part d'essayer de survivre avec sa famille dans son environnement .</p> <p>Merci de votre compréhension Je vous prie de croire ,Madame ,Monsieur , en l'expression de toute ma considération .</p>		Particulier	Défavorable
493	<p>Je suis tout à fait d'accord avec ce projet d'arrêté de tir de nuit du renard , par les lieutenants de louveterie</p>	95	Particulier	Favorable
494	<p>Arrêtons de massacrer les renards, de jour comme de nuit, sous des prétextes fallacieux.</p> <p>Le renard ne peut pas être en surpopulation, il s'auto-régule, contrairement aux chasseurs, merci pour lui.</p> <p>Les poules sont sous la responsabilité de leurs propriétaires qui se doivent de bien les protéger en les enfermant correctement.</p> <p>La neosporose jusqu'à preuve du contraire n'est pas transmise par l'intermédiaire de la faune sauvage, renard compris.</p> <p>La galère sarcoptique est commune à de nombreuses espèces mammifère et n'est absolument pas dangereuse pour l'être suprême qu'est l'homme.</p> <p>Au contraire, le renard est bénéfique dans la lutte contre la propagation de la maladie de lyme puisqu'il préleve les rongeurs qui la propage.</p> <p>Donc laissons le renard vivre en harmonie avec nous et protégeons le, la race humaine en sortira grandie.</p>		Particulier	Défavorable
495	<p>Une fois de plus, la préfecture cède à la pression des chasseurs qui ne voient dans le renard qu'un animal nuisible pour leur morbides activités. Pour eux, le renard</p>		Particulier	Défavorable

	<p>est un concurrent insupportable en ce qu'il compromet leur « gestion » de la « biodiversité ». La biodiversité selon les chasseurs consiste à relâcher chaque année des faisans et perdrix d'élevage (« petit gibier ») pour ensuite les tirer, pour leur simple plaisir. Le rôle écologique du renard au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, de plus ils régulent eux-mêmes naturellement leur population.</p> <p>Leur abattage cruel est source de grandes souffrances. Je suis CONTRE la CONSULTATION PUBLIQUE du 24/11 ET dis NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise !</p> <p>Merci beaucoup de préserver la VIE (et donc de la bioversité) dans toutes ces formes !</p>			
496	<p>Le renard est un régulateur énorme des campagnols qui détruisent les récoltes, un renard peut a lui seul faire économiser 2000 € par exploitation.</p> <p>Le renard, limite la prolifération de la maladie de Lyme en limitant la population la plus atteinte par les tiques (campagnols)</p> <p>Le renard, participe à la biodiversité autant que perdrix et faisans, il ne chasse pour le plaisir et régule lui-même sa nourriture .</p> <p>Aucune augmentation de la population au Luxembourg alors que sa chasse est interdite depuis 2015.</p> <p>Si il manque des perdrix et des faisans, classons les comme espèces protégées .</p> <p>Voilà en partie pourquoi je suis contre la chasse du Renard, qui participe à l'équilibre fragile de l'écosysteme terre .</p>		Particulier	Défavorable
497	<p>Je souhaite participer à la consultation du public pour exprimer mon NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Merci de prendre en compte ma voix.</p>		Particulier	Défavorable
498	<p>Dans un souci de biodiversité justement, non aux pratiques cruelles, non à l'ingérence perpétuelle de l'homme sur la nature et les dérives que l'on mesure enfin aujourd'hui. Je dis donc non aux tirs de nuit des renards.</p>		Particulier	Défavorable
499	<p>Je formule un avis défavorable au projet d'arrêté concernant les tirs de renards. En effet, non seulement les périodes envisagées pour la chasse des renards procèdent d'un acharnement cruel contre une espèce, qui ne lui laisse même pas de répit pour se reproduire, mais cette chasse est inutile et même néfaste tant pour les agriculteurs qu'en ce qui concerne les risques sanitaires.</p> <p>Le renard est en effet un animal utile en raison de son rôle positif majeur dans l'équilibre écologique: - il est utile aux agriculteurs car il évite la prolifération des rongeurs, en particulier ceux qui causent des dommages aux récoltes. Les agriculteurs se désolent de ces dommages dans les départements où les populations de renard sont faibles. Cela les conduit de plus à mettre en oeuvre des luttes chimiques nuisibles à l'environnement. - sur le plan sanitaire, le renard participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi les épidémies.</p> <p>Par contre, les arguments mentionnés pour chasser le renard sont infondés: - soyons honnêtes, les lâchers de faisans et perdrix d'élevage, totalement inadaptés à la vie sauvage, ne visent absolument pas à retrouver un équilibre pour ces espèces et « améliorer la biodiversité ». Les abus des chasseurs ont mené a une chute majeure des populations de nombreuses espèces. Ils font donc appel à de la « chair à canon » facile par ces lâchers d'oiseaux d'élevage et ils n'apprécient pas la concurrence des renards pour ces proies extrêmement faciles à chasser. Ces méthodes - élevage (dans des conditions notoirement déplorable), lâcher et abattage au bout de quelques heures d'animaux « déboussolés » et non farouches - ne doivent pas être cautionnées et les renards n'ont pas à en faire les frais pour laisser les chasseurs jouir de leur « chair à canon ». - le renard n'a pas besoin de prédateur, il ne pullule jamais car il est bien connu que - en tant que prédateur - ses effectifs s'adaptent rapidement aux conditions. Entre autres, le Luxembourg a pu constater cette auto-régulation après avoir interdit la chasse au renard. Les périodes envisagées ne laissent que 3 mois de répit aux renardes pour s'occuper de leurs petits, ce qui est évidemment insuffisant et risque de mener à une chute dramatique des effectifs. - les risques relatifs aux maladies ne seront pas diminués par la chasse du renard: il est prouvé scientifiquement que cela est au contraire contre-productif concernant l'échinococcose alvéolaire. Aucune étude ne permet légalement d'utiliser l'argument de la néosporose pour chasser le renard. La gale sarcoptique ne peut que très difficilement passer à une autre espèce, l'homme n'a aucun danger à craindre, et les renards malades en meurent d'eux-même. Les renards ont au contraire un rôle limitant reconnu dans la propagation de la maladie de Lyme. Aucune des ces maladies ne justifie donc la chasse des renards. Enfin, l'autorisation de tirs de jour comme de nuit, AVEC REDUCTEUR DE BRUIT, du 15 juillet au 31 mars, en dehors des périodes habituelles de chasse conduit</p>		Particulier	Défavorable

	<p>à un risque d'erreur et au tir d'animaux non chassables mais aussi à un risque majeur d'accident. Il est du rôle de l'autorité publique de limiter au maximum les risques d'accident pour la population et non de les amplifier. Ceux-ci sont déjà hélas bien trop fréquents.</p> <p>Les tribunaux administratifs ont déjà déclaré ce type d'arrêtés illégaux. Il serait temps d'arrêter de céder à la pression de la minorité des chasseurs, toujours prêts à semer la mort parmi une faune sauvage déjà en danger.</p>			
500	<p>Bonjour habitant à Mulhouse, de profession radiologue, je suis depuis plusieurs années les préfetures qui émettent des arrêtés tels que vous l'envisagez. Ces deux dernières années dans le Grand Est il sont tous été rejetés, soit non publiés soit annulés par la suite en Justice (Bas-Rhin, Meurthe et Moselle).</p> <p>Les arguments que vous développez sont uniquement ceux des fédérations de chasses avec lesquelles vous êtes intimement liés et sont maintenant complètement obsolètes, vous devez prendre le recul nécessaire et étudier les arguments des observateurs de la nature et aller dans le sens de la protection de la faune sauvage, menacée.</p> <p>1° Le nombre de renard augmente : tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autres espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible.</p> <p>Le renard est chassé et piégé presque toute l'année, il est une victime indirecte en hiver des épandages de bromadiolone qui se développent maintenant dans les campagnes pour la lutte contre les pullulations des mulots, et il est également souvent victime de la route.</p> <p>Les agriculteurs pourtant bénéficient de cette augmentation du nombre des renards, et le disent, par la maîtrise des populations de mulots, dont le renard est un grand prédateur.</p> <p>Au Luxembourg, où sa chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>2° Pour ce qui est des mesures de soutien à la réintroduction de perdrix de souche sauvage je cite une source scientifique publique : "le Renard roux n'est pas responsable de la disparition du petit gibier en plaine dont les véritables raisons sont la disparition des haies, la monoculture du maïs ou le machinisme agricole par exemple – source Atlas de répartition des Mammifères d'Alsace - Antoine ANDRÉ, Christelle BRAND, Fabrice CAPBER - sous l'égide de la DREAL Alsace - publié en 2014".</p> <p>C'est le bon sens même, qui peut croire que le petit gibier peut de nouveau proliférer tant que se développera l'agriculture intensive ? Il suffit d'aller se promener à la campagne pour voir ces étendues de champs sans aucune haie, mécanisées à outrance, impossible de revenir en arrière pour l'instant, donc impossible de retrouver la petite faune d'autrefois, la faune réintroduite n'a aucun moyen de perdurer, d'autant que le but est de la chasser !</p> <p>Comme l'indique une étude récente réalisée dans l'ouest de l'Allemagne, les auteurs ont analysé l'impact de la prédation du renard sur le lapin de garenne, la perdrix grise et le lièvre d'Europe en travaillant sur des données acquises durant 41 ans (Knauer et al., 2010). Les auteurs concluent que l'amélioration des habitats serait bien plus efficace que la régulation des populations de renards pour restaurer les populations de lièvres, lapins et perdrix.</p> <p>Par ailleurs pour ce qui est du maintien de certaines espèces d'oiseaux nichant au sol et de petits mammifères je m'en remets à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel défini par le paragraphe III de l'article L. 411-1A et par les articles R. 411-22 à 30 du code de l'environnement. Il fait partie de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Préfecture de Région du Grand Est. Ce Conseil dans sa séance plénière du 22 novembre 2016 parle « d'une aberration d'un non-sens écologique que représente l'autorisation de tir de nuit du renard ». Il indique : « qu'une pression forte de régulation des populations de renards ne garantissait pas un meilleur maintien d'espèces « gibier » ou d'espèces protégées. En effet, les facteurs permettant d'expliquer l'augmentation ou la diminution d'une espèce proie sur un territoire donné ne se limitent pas seulement à la prédation naturelle et les études scientifiques concluent à la concomitance de multiples facteurs parmi lesquels le maintien d'habitats de qualité et l'adaptation des espèces (éventuellement introduites) à ces habitats sont déterminants. ». Les chasseurs devraient lutter en priorité contre l'agriculture intensive, le remembrement, la construction des routes et l'étalement urbain. Tuer des renards pour tenter de maintenir artificiellement des espèces fragiles est un non-sens.</p> <p>Les chasseurs ont beau jeu de mettre en avant le caractère "sauvage" des perdrix qu'ils veulent relâcher, qui va vérifier ? La Préfecture ? Il y a un mélange de tout, vous ne parlez pas de la réintroduction concomitante de faisans exotiques ou lapins de diverses origines qui ne sont pas cités mais que les fédérations de chasse</p>	HD	Particulier	Défavorable

	<p>développent inmanquablement pour pallier à la perte de la faune sauvage naturelle. Ces animaux n'ont aucune longévité, ils sont chassés presque immédiatement, c'est une chasse de "consommables" ou de "jetables".</p> <p>3° Pour les dégâts avicoles il existe de règles d'installation des poulaillers pour éviter la prédation du renard, et par exemple dans un dépliant le Canton de Fribourg en Suisse propose :</p> <p>Basse-cour et petits animaux de rente : protéger vos animaux en les tenants dans un enclos.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le grillage doit être enterré à une profondeur de 30 à 50 cm. 2. L'enclos doit être couvert. 3. Si l'enclos ne peut être couvert, il doit avoir une hauteur de 2 m. On peut rajouter un fil électrique à 30 cm au-dessus du sol ou sur la bordure supérieure de la clôture. 4. Utiliser du grillage dont les mailles n'excèdent pas 30 mm de largeur, cela empêchera le passage des fouines. 5. Les renards sont capables d'ouvrir des verrous simples. Utiliser un système de fermeture adapté. <p>Pour les installations d'élevage de plus grande ampleur j'imagine que les professionnels ont bien étudié leurs locaux et terrains pour se prémunir de toute intrusion. Les dégâts avicoles ne justifient donc en rien ces tirs de nuit et ce serait à votre préfecture alors, soucieuse des particuliers et professionnels, on le voit dans ce projet d'arrêté, d'établir des recommandations précises à appliquer.</p> <p>En lisant votre projet d'arrêté effectivement la régulation de jour n'est pas possible vu les mœurs nocturnes du renard. Je trouve que la régulation nocturne est une pratique lâche peu glorieuse, style tir de foire, qui devrait être interdite dans tous les cas de figure.</p> <p>4° Concernant la propagation de la gale par les renards vous ne citez aucune statistique ni aucune données scientifiques à ce sujet. Il n'y a pas de risque particulier pour l'homme (sa transmission est interhumaine), peut être seulement pour les chiens de chasses et cela relèverait d'une consultation vétérinaire. Sachez que tous les cas que nous constatons en médecine sont ceux qui se transmettent dans les milieux défavorisés, à l'école, ou au retour d'un voyage. La gale ne justifie en rien ces tirs de nuit. Les deniers publics seraient mieux utilisés pour la médecine scolaire par exemple.</p>		
501	<p>Je m'exprime ainsi que beaucoup d'autres pour dire non aux tirs de nuit visant les renards dans le Val d'Oise. Quand nous n'auront plus du tout d'animaux sauvages, que restera t'il de beau a montrer à nos enfants ? seulement des usines, du béton et du virtuel ? Svp faites quelque chose nous avons besoin de ces animaux !!!! Merci beaucoup.</p>	Particulier	Défavorable
502	<p>Je donne mon Avis favorable et je suis pour: l' autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de l'ouveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise</p>	Particulier	Défavorable
503	<p>Je me permet de vous envoyer ce mail pour vous exprimez mon opposition à la décision prise pour les tirs de nuit sur les renards dans le Val d'Oise. Je m'y oppose car la faune sauvage, en particulier les renards, savent réguler leur nombre seul sans l'intervention de l'homme et des chasseurs. Et pour de multiples raisons sont utiles à la biodiversité. Je vous laisserai prendre en compte ma demande qui sera accompagnée de bien d'autres je pense</p>	Particulier	Défavorable
504	<p>Je m'insurge contre le tir de nuit des renards et dis NON.</p>	Particulier	Défavorable
505	<p>Nous ne sommes pas d'accord pour que nos renards soient visés par des tirs de nuit mais souhaitons qu'au contraire ils soient considérés comme des êtres vivants à part entière, jouant leur propre rôle dans la chaîne alimentaire, et non pas comme des nuisibles, mais comme des êtres sensibles ayant une valeur, nécessaires à notre planète et notre environnement.</p>	Particulier	Défavorable
506	<p>je trouve que l'extermination des Renards est absolument horrible. Laissez les animaux vivre. Lorsqu'il n'y en aura plus, que feront nous? Les renards ne sont pas des animaux nuisibles. Et les soi-disant chasseurs, sont des sadiques sans foi ni loi. Alors, ce n'est pas parce qu'un renard mange quelques poules (qui devraient être protégées) qu'ils sont nuisibles. Ce sont des animaux farouches (forcément, vu ce qu'on leur fait). Laissez-les tranquilles. Je ne vois pas l'intérêt de tuer, si ce n'est par sadisme. Ou bien pour se faire un manteau. Je ne pense pas que la viande de renard soit comestible. Alors, si c'est pour satisfaire les instincts sanguinaires de psychopathes, à quoi bon! Ils n'ennuient personne. Les accuser d'attaquer les poules me semble bien léger. Aux propriétaires de s'en occuper. C'est juste une excuse pour se donner bonne conscience. N'est-ce pas? Les renards tuent nos poules, alors on les flingue!! Quelle mascarade.</p>	Particulier	Défavorable
507	<p>SVP, <u>NON aux tirs de nuit des renards dans le</u> val d'Oise ! Je suis d'accord avec Association pour la protection des animaux sauvages http://bit.ly/2O51Obi <u>Je soutiens l'ASPA.</u> Arrêtons de marcher sur la tête, SVP !</p>	Particulier	Défavorable

	<u>Par avance un grand merci pour les renards, un grand merci pour le respect de la vie sauvage, de la vie tout court.</u>		
508	<p>Bonjour</p> <p>Je suis contre toutes forme de chasse de nuit comme de jour des renards. Le renard comme d'autre espèces contribue à la régulation des rongeurs et peut en consommer jusqu'à 10000 par ans. La disparition du petit gibier résulte de la mauvaise gestion de la chasse, les chasseurs tirent sur tous ce bouge et même sur leurs collègues. Le renard est utile aussi dans le combat pour la maladie de Lyme. Votre département met en avant une augmentation de la population mais le renard est un animal qui s'adapte au nombre de proie et qui s'auto régule suivant le nombre de celle ci. La chasse de nuit devrait être totalement interdite car dangereuse pour la faune et les hommes, imaginer le résultat au vu des dizaines d'accidents de chasses par an de jour.</p>	Particulier	Défavorable
509	<p>Je m'oppose fermement à cet arrêté visant à abattre les renards dans le Val d'Oise par tir de nuit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet autorise la destruction massive des renards par les lieutenants de la louveterie sans limite quantitative alors qu'aucune étude ne permet d'apprécier l'état des populations de renard dans le département. Ce projet est donc contraire au principe d'une « battue administrative » - les renards sont des êtres sensibles doués d'émotions, aux capacités cognitives développées - Leur rôle écologique au bénéfice des humains et de la nature est avéré et crucial, et les renards régulent eux-mêmes naturellement leur population - Leur abattage cruel est source de grandes souffrances - Le renard est déjà chassé dans le département pendant toute la période d'ouverture, il est également classé « nuisible » dans le département, et à ce titre peut être piégé, enfumé et déterré toute l'année. Aucun dégât attribué au renard n'est d'une ampleur telle que soient justifiés ces nouveaux modes de destruction par tir de nuit et battues. - Aucun motif sanitaire ne justifie une telle mesure - Les dégâts causés peuvent être évités par des systèmes de protection adéquate 	Particulier	Défavorable
510	<p>SVP, <u>NON aux tirs de nuit des renards dans le val d'Oise !</u></p> <p>Je suis d'accord avec Association pour la protection des animaux sauvages http://bit.ly/2O51Obi</p> <p><u>Je soutiens l'ASPA.</u></p> <p><u>Arrêtons de marcher sur la tête, SVP !</u></p> <p><u>Par avance un grand merci pour les renards, un grand merci pour le respect de la vie sauvage, de la vie tout court.</u></p>	Particulier	Défavorable
511	AVIS FAVORABLE aux tirs de nuits des Renards	Particulier	Défavorable
512	<p>Je donne mon Avis favorable et je suis pour: l' autorisation de réguler par tirs de nuits les renards par les lieutenants de louveterie sur l'ensemble du Val-d'Oise</p> <p>Compte tenu de l'augmentation des IKA renard très généralisée, il est important de réguler cette espèce pour la préservation du petit gibier En particulier la perdrix grise, le lièvre et le faisan.</p>	Particulier	Défavorable
513	Excellente initiative vu la recrudescence des renards sur le secteur	Particulier	Favorable
514	<p>Je suis totalemment opposé à ce projet d'arrêté, car il est illégal !</p> <p>Sur la légalité externe : la note de présentation ne répond pas aux exigences légales du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement. En effet, vous ne <i>démontrez</i> pas l'utilité de la mise en place de telles battues administratives, alors que vous arguez de leur caractère bénéfique. Aucun chiffre sur le nombre de renards tués les années précédentes n'est produit. Ces irrégularités dans l'information du public sont suffisantes vous obtenir l'annulation de l'arrêté, dès lors qu'elles ont privé le public d'une garantie (<i>CAA Bordeaux, 9 juillet 2019, Association Indre nature, n° 17BX02598</i>).</p> <p>Sur la légalité interne :</p> <p>* S'agissant du motif tiré de la présence de 4 GIC (groupements d'intérêt cynégétique) : la circonstance que des chasseurs soient présents dans ces localités et souhaitent pratiquer leur "loisir" ne fait pas partie des motifs prévus par l'article L. 427-6 du code de l'environnement pour mettre en œuvre des battues administratives. Cette mention démontre même un détournement de pouvoir, puisque l'arrêté n'est édicté que dans le but de satisfaire le lobby de la chasse...</p> <p>* S'agissant du motif tiré de l'augmentation présumée des populations de renards : d'une part, l'augmentation des populations de renards n'est pas non plus un motif de régulation prévu par l'article L. 427-6 du code de l'environnement. D'autre part, les renards, comme tous les prédateurs, s'auto-régulent et leur nombre dépend de l'abondance du gibier. Les études scientifiques convergent toutes en ce sens. Enfin, l'évaluation du nombre d'individus de cette espèce n'a été réalisée que par des</p>	Particulier	Défavorable

	<p>chasseurs ou lieutenant de louveterie, qui ont tout intérêt à ce que leur "comptage" présente l'espèce comme pullulante, avec d'obtenir davantage de faciliter pour le chasser ou le détruire. Ces évaluations n'ont donc aucun caractère scientifique.</p> <p>* <u>S'agissant du motif tiré de la protection des espèces de petit gibier (faisans et perdrix grises)</u> : ce motif est d'une hypocrisie sans nom ! Vous proposez de tuer des renards, parce qu'ils mangent les animaux que les chasseurs prennent plaisir à tuer le week-end. Du coup, vous proposez de tuer les renards, afin que les chasseurs puissent tuer ces animaux tranquillement et abondamment, uniquement par plaisir.</p> <p>Si votre volonté était réellement de protéger le "petit gibier" (faisans et perdrix grises), vous feriez application de l'article R. 424-1 du code de l'environnement, qui autorise le préfet à interdire la chasse de certaines espèces dans un but de protection et de repeuplement du gibier. Le fait d'organiser des battues administratives contre le renard pour le motif allégué, tout en maintenant la chasse de ces espèces démontre clairement le caractère fallacieux de ce motif ! Il s'agit d'un élément supplémentaire démontrant le détournement de pouvoir...</p> <p>* <u>S'agissant du motif tiré de la protection des poulaillers</u> : là encore le préfet n'apporte aucune précision sur des dégâts qui auraient été réellement subis par des propriétaires privés ou professionnels. Dès lors, ce motif ne répond pas aux exigences prévues par l'article L. 427-6 du code de l'environnement, qui exige la preuve de "dommages importants" aux élevages. En tout état de cause, une bonne protection suffit à éviter que les renards ne s'introduisent dans ces élevages.</p> <p>* <u>S'agissant du motif sanitaire</u> : toutes les études scientifiques démontrent que la destruction de renards a pour effet d'augmenter les risques sanitaires et la prévalence des maladies au sein des populations concernées. De plus, la gale sarcoptique est maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme ou ses activités. Cet argument est là encore spécieux. La justice administrative ne se laisse d'ailleurs pas tromper par ce genre d'allégations. Ainsi, tout récemment, dans un arrêt du 9 mai 2019, la Cour administrative d'appel de Douai a jugé que de telles battues étaient inutiles pour lutter contre ces maladies animales (<i>CAA Douai, 9 mai 2019, ASPAS, n° 17DA01478</i>).</p> <p>> En tout état de cause, le projet d'arrêté présenté par le préfet doit être analysé comme un "arrêté-cadre", qui prévoit les règles générales qui s'appliqueront lorsque d'autres arrêtés autoriseront nominativement des lieutenants de louveteries à pratiquer des battues administratives. Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le préfet à prendre un tel "arrêté-cadre". En effet, les dispositions de l'article L. 427-6 du code de l'environnement n'autorise le préfet qu'à adopter des arrêtés au cas par cas, et seulement en cas de nécessité. Le préfet est donc incompétent pour prendre un tel arrêté, avec un caractère aussi général (la police de la chasse appartenait en premier lieu au ministre chargé de l'environnement).</p> <p>> Également, vous dites dans la note de présentation n'analyser que les observations du public local. En tant qu'<u>habitant du Val-d'Oise</u>, mon commentaire devra évidemment être analysé. Mais en tout hypothèse, là encore, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le préfet à limiter le public participant aux consultations qu'il propose. Si une telle limitation était apportée, l'annulation en justice serait à l'évidence prononcée, dans la mesure où elle priverait une grande partie du public d'une garantie.</p> <p>Pour tous ces motifs, le projet d'arrêté est illégal et doit donc être abandonné !</p>			
515	<p>NON aux tirs de nuits des renards dans le Val d Oise ! Stop, arrêtez de céder à la pression du lobby de la chasse ! Des études sont faites et prouvent que le renard ne devrait pas être considéré comme nuisible ! Le seul nuisible est l homme et il faut maintenant ouvrir les yeux !</p> <p>– La gale sarcoptique. Il s'agit d'une maladie parasitaire propre à de nombreuses espèces de mammifères et qui ne présente aucun danger pour l'homme et les activités humaines. L'animal peut en mourir. Chaque espèce porte une souche de parasite qui lui est assez spécifique et qui passe donc difficilement à une autre espèce. Sachant que les renards peuvent en mourir, pourquoi chercher à les éliminer pour ce prétexte ?</p> <p>– L'échinococcose alvéolaire. Plusieurs études scientifiques démontrent que la destruction des renards était inutile pour lutter contre cette maladie, voire qu'elle favorisait sa progression, en ce qu'elle peut contraindre des renards infectés à se déplacer vers des zones encore saines...</p> <p>– La néosporose est liée à un parasite unicellulaire, dont le réservoir est représenté par les chiens domestiques. On ne connaît pas aujourd'hui de rôle épidémiologique démontré pour la faune sauvage, renard compris. Tuer des renards pour ce prétexte ne correspond donc en aucun cas au 3e critère de la loi 2016-1087.</p> <p>L'autre argument avancé par la préfecture est « la présence et l'augmentation des populations de renards sur le département du Val d'Oise ». Tant mieux pour la biodiversité ! Le renard étant une espèce territoriale, il n'y aura jamais « pullulation » de renards sur un même territoire ; comme de nombreuses autre espèces, les populations de renards s'auto-régulent et adaptent leurs portées suivant la quantité de nourriture disponible. Au Luxembourg, où la chasse est interdite depuis 2015, aucune augmentation spectaculaire et problématique des renards n'a été constatée.</p> <p>Enfin, il y a l'argument du renard mangeur de poules. A problème simple solution simple : poulailler bien fermé = problème réglé!</p> <p>J ose espérer que vous lirez au moins ce mail jusque la fin..</p>		Particulier	Défavorable

	Je vous prie d ouvrir les yeux svp.. on perd de jour en jour notre biodiversité et le changement commence par la... l homme n est pas tout-puissant et on devrait respecter la faune et flore qui nous entoure..		
516	Les chasseurs ont encore découvert une nouvelle excuse pour justifier leurs actes criminels. Ils nous prennent pour des villes. NON AUX TIRS DE NUIT. NE PAS AUTORISER ÇA. J'aime bien marcher la nuit dans les bois avec un ami. Déjà que les chasseurs degainent sans voir le jour ça promet la nuit.	Particulier	Défavorable
517	Puisque vous nous solliciter sur d'éventuels tirs de nuit visant les renards dans le Val d'Oise, je me permets de donner mon opinion qui est très défavorable à ce projet. Les renards s'auto-régulent naturellement. De ce fait, il n'y a pas de surpopulation et personne n'est menacé par cet animal qui est le contraire d'un nuisible. Du reste, la classification « des nuisibles » devrait il me semble, être revue avec neutralité et sagesse car les renards sont essentiels dans la chaîne naturelle des espèces bien évidemment car le hasard n'existe pas dans le vivant sur la planète. Certains parleront de tueurs de poules mais un poulailler doit être bien protégé pour ne pas attirer les animaux en quête de nourriture. Il en va de la responsabilité de ceux qui choisissent d'enfermer des volailles. Les renards n'ont pas à pâtir de cela, et encore moins du loisir morbide des chasseurs qui ont la belle vie particulièrement cette année dans la campagne française. Le lâcher de gibiers est une pratique qui n'a rien à voir avec un plan de réintroduction d'espèces. Faisons confiance dans la nature et sa capacité à gérer la vie en son seing.	Particulier	Défavorable
518	Je dis NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise. Les Renards sont utiles, il faut le laisser vivre . MERCI	Particulier	Défavorable
519	Avis favorable aux tirs de nuit du renard	Particulier	Favorable
520	Je dis NON aux tirs de nuit des renards dans le Val d'Oise.	Particulier	Défavorable
521	contre le tir de renard 🦊 la nuit la présence du renard limite la prolifération de Lyme cdt	Particulier	Défavorable
522	NON AU TIR LA NUIT DES RENARDS !!!!!!!	Particulier	Défavorable
523	Je suis contre ce projet de chasse aux renards. Les renards sont utiles dans la Nature, ils mangent beaucoup de micro mammifères qui ravagent les cultures. Alors, laissez-les vivre et ne les chasser plus !	Particulier	Défavorable
524	Habitante de Jouy le Moutier dans le Val d'Oise je suis opposée aux tirs de nuit concernant le renard ainsi que tout autre animal. Les riverains des zones de chasse sommes déjà assez exposés aux nuisances sonores liées à l'activité de groupes de chasseurs. Ces tirs provoquent un stress permanent et lorsque nous nous aventurons dans les champs pour nous promener, faire du sport de jour comme de nuit et profiter des dernières zones boisées ou la nature malgré toutes les précautions prises nous ne sommes pas sereins. Cette situation est malsaine et n'a pas lieu d'être d'un point de vue légal ou scientifique ! On ne peut infliger aux Français ces désagréments alors que dans tous les autres pays de l'UE la question du renard ou de la chasse à courre est réglée depuis longtemps.	Particulier	Défavorable
525	Rien ne justifie l'abattage massif et brutal dont le renard fait l'objet. De nombreuses personnes et associations savent aujourd'hui que chaque espèce joue un rôle essentiel au sein du milieu dans lequel il évolue. Les bienfaits d'un renard sur les cultures qu'il débarrasse de rongeurs est une réalité. De plus, est reconnu aujourd'hui à chaque animal, le caractère d'être vivant doué de sensibilité (article 515-14 du Code civil< https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.legifrance.gouv.fr%2FaffichCodeArticle.do%3FidArticle%3DLEGIARTI000030250342%26cidTexte%3DLEGITEXT000006070721&data=02%7C01%7C7C72be2494bc234398b29f08d76f018a86%7C84df9e7fe9f640afb435aaaaaaaaaaaa7C1%7C0%7C637099924711396100&sdata=Hu6nkw3H1zFa5%2FVbdd5aVJliwU18kmWykFOD1ExA4%2BQ%3D&reserved=0 >). Si les raisons éthiques ne suffisent pas à convaincre nos décideurs de respecter un tel animal, les raisons économiques devraient faire mouche. Il est temps que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et destructeur d'une poignée de personnes. Il y a même des préfets qui jugent le renard utile et pas du tout nuisible ! Même si certains agriculteurs semblent regretter sa raréfaction, se réveillent et s'insurgent contre le massacre de ces dits nuisibles qui régulent les rongeurs dans leurs champs, la majorité de ceux-ci semblent préférer parsemer des poisons sur leurs cultures, plutôt que de laisser les renards réguler surmulots, rats, souris...etc...et participer ainsi à la régulation des tiques et de la	Particulier	Défavorable

	<p>maladie de Lyme... le renard est contrairement à ce qu'on entend, un vecteur de santé pour l'Homme, et de protection de l'environnement. Cette démarche va à l'encontre de la reconnaissance des risques liés aux produits chimiques, qui sont déversés allègrement sur les cultures, malgré les dangers qu'ils font courir à la nature et à ses habitants. De plus, pourquoi courir ces risques, et dépenser de l'argent pour réguler les rongeurs, alors que nous avons le renard qui s'en occupe très bien ?</p> <p>Vous dites que les destructions de renards que vous comptez organiser grâce à cet arrêté, sont principalement motivées par le souci de protéger des animaux de basse-cour trop facilement accessibles et surtout par le souci de protéger les animaux tout juste sortis d'élevages et lâchés pour agrémenter les parties de chasse (faisans, perdrix, etc.). Ces animaux peu adaptés à la vie sauvage sont des proies faciles pour le renard qui y voit un bon moyen de se remplir la panse en économisant ses forces. Une aubaine pour tout prédateur digne de ce nom. Il y a une grande contradiction entre vos arguments et la réalité. Il y a des solutions plus dignes :</p> <p>* Laissez les rongeurs aux renards, rongeurs qui sont leur alimentation de base. Encouragez les éleveurs, agriculteurs et particuliers, à protéger leurs poulaillers en enterrant suffisamment le grillage, et en plaçant des dalles le long du grillage pour ne pas que le renard puisse creuser et rentrer. Il faut savoir que contrairement aux chiens, les renards ne s'attaquent pas aux poules par "amusement" mais pour se nourrir. Enfin, sachant que le renard peut être chassé 10 mois/12, que les méthodes telles que le déterrage, la chasse à courre sont indignes, rajouter le tir de nuit qui plus est, en cette période où les renards conçoivent, est d'une totale aberration !! A part faire plaisir aux chasseurs, ceux-là même qui, par leurs discours encouragent la population à détester le renard (et bien d'autres animaux), je ne trouve pas d'argument valable dans votre liste ! JE VOTE CONTRE CET ARRETE EN Val-d'Oise dans le cadre de régulation des renards en tir de jour comme de nuit par les lieutenants de louveterie</p>			
526	Ne tuez pas les renards. Ils sont très utiles pour réguler certaines espèces et magnifiques. Nous voulons un département écolo. Pourquoi tuer??? aberrant Merci		Particulier	Défavorable
527	Avis. Favorable pour le tir de nuit du renard		Particulier	Favorable